

L'Enseignement

Education
Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

L'enseignement agricole à l'Ecole primaire, *C.-J. Magnan*, p. 450

PEDAGOGIE:—L'Ecole normale des jeunes filles à Joliette, *C.-J. Magnan*, p. 451.—Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Joliette, à l'occasion de la fondation d'une Ecole normale dans sa ville épiscopale, p. 452.—Chronique pédagogique, *Abbé Philippe Perrier*, p. 460.—Notre concours: "Monographie de la paroisse de Saint-Casimir, *Octave Lachance*, p. 463.—Hygiène: Soignons nos cheveux, *Dr J.-G. Paradis*, p. 467.—Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, p. 467.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Premier rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec, p. 468.—Bureau central des Examineurs catholiques: Instructions aux personnes qui se proposent de subir l'examen cette année, *J.-N. Miller*, p. 474.—Lettres aux commissaires et aux syndics d'écoles au sujet des octrois spéciaux votés pour augmenter le traitement des institutrices, *Boucher de La Bruère*, Surintendant, p. 477.—L'Epargne scolaire, p. 477.

METHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 478.—Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle, *J. Ahern*, p. 482.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 486.—Langue française: Cours élémentaire, p. 487—Cours moyen, p. 488—Cours supérieur, p. 490.—Enseignement spécial: Agriculture, p. 492—Anti-alcoolisme, p. 494.—Mathématiques: Arithmétique, p. 494—Algèbre, p. 498—Géométrie, p. 499.—Langue anglaise, p. 501.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Pauvre enfant du village (paroles et musique) p. 502.—Le chant à la petite école, *H. Nansot*, p. 503.—Le Congrès de la langue française et le sou des tout petits, *l'abbé L.-A. Groulx*, p. 503.—Ces abonnements-récompenses, p. 504.—Bibliographies, p. 505.—Formation nationale à l'Ecole primaire: Conférence de *M. l'abbé Elie-J. Auclair*, p. 506.

ILLUSTRATIONS:—La bataille de Sainte-Foy, p. 449.—La paroisse de Saint-Casimir, p. 464.—Le voleur de pommes, p. 479.—La pâtissière, p. 483.—Musique, p. 502.

C. - J. M A G N A N, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Boite 125, H.-V., Québec.

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec

Nouveautés pédagogiques et autres

Nous recommandons de nouveau le **MANUEL DE DESSIN A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE** par Gaston Quénioux. L'ouvrage est illustré de 315 gravures et de 12 planches en couleurs hors texte. Ce manuel a pour but de faciliter aux maîtres de l'enseignement primaire, la direction des études élémentaires du dessin. Les exercices contenus dans le *Manuel* sont conformes aux instructions qui accompagnent les nouveaux programmes de dessin qui sont obligatoires en France.

Prix : 85 cts l'unité, 95 franco par la poste.

LE **PERIL DE LA LANGUE FRANÇAISE**, par l'abbé C. L. Vincent, Paris. C'est un dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes. Livre admirablement bien fait et capable de rendre de constants services aux instituteurs et aux institutrices.

Prix 65 cts ; franco 70 cts.

COLLECTION DES **INITIATIVES SCIENTIFIQUES**, publiée chez Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain. La collection comprend cinq volumes : *Initiation mathématique—Initiation à la mécanique—Initiation chimique—Initiation astronomique—Initiation zoologique*.

Ce sont d'intéressants livres du maître destinés à faciliter la préparation des classes, leçons de choses, etc.

Nous tenons à faire une réserve : l'*Initiation Astronomique*, de C. Flammarion, est neutre. L'auteur parle admirablement des astres, mais il ignore, le malheureux, qu'un Dieu bon et tout-puissant les a créés pour le bonheur de l'homme.

Dans l'*Initiation Zoologique*, l'auteur laisse percer sa croyance au transformisme, doctrine contraire aux enseignements de l'Eglise.

Prix : 50 cts le volume, 55 cts franco.

Le Marquis de Montcalm (1712-1759) par M. Thomas Chapais, vol. in-8 de 700 pages, contenant 5 gravures hors texte dont un portrait du Général Marquis de Montcalm. Prix \$1.50, franco \$1.70.

Ce livre est une étude que l'on peut considérer à bon droit comme définitive sur les guerres de la Cession du Canada et la figure historique du Grand Vaincu.

L'Instruction au Canada sous le régime français (1635-1760), par M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval, Québec. Volume in-8 de 500 pages, prix \$1.50, franco \$1.65.

Ce livre devrait se trouver dans toutes les bibliothèques des maisons d'enseignement et le personnel enseignant, croyons-nous, ne saurait se désintéresser aux débuts obscurs et difficiles de l'œuvre qu'il continue aujourd'hui avec tant d'ardeur.

La Douce France, René Bazin, 85 cts, franco 90 cts.

Ces livres peuvent être obtenus à la

Librairie GARNEAU, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Aux abonnés payants

On est prié de se rappeler que seules les écoles sous contrôle ont droit au service gratuit de la revue. Les autres institutions doivent payer leur abonnement d'avance, soit \$1.25 pour le Canada et \$1.50 pour les Etats-Unis. A défaut de paiement immédiat, le service de la revue sera interrompu. Prière de payer par chèque, mandat ou bon postal : *Pas d'argent ni de timbres*. Adresse : *L'Enseignement Primaire*, Casier 125, H. V., Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



La Bataille de Sainte-Foy (28 avril 1760)

Lévis, vainqueur de Murray, passant devant ses troupes. *"La dernière bataille fut une victoire française."*

L'Enseignement agricole a l'Ecole primaire

Dans son dernier rapport(1), le Surintendant de l'Instruction publique a souligné comme il convenait l'affiliation de l'Institut agricole d'Oka à l'Université Laval. A ce propos, l'honorable M. de La Bruère fait les judicieuses réflexions qui suivent :

"L'école primaire doit redoubler d'efforts pour inculquer à l'enfant, avec l'amour du pays, l'amour de l'agriculture. Il importe par conséquent que le Conseil de l'Instruction publique, appuyé par le gouvernement, fasse donner au fils du cultivateur une instruction appropriée au milieu où il vit; c'est-à-dire une instruction plutôt agricole et qui surtout n'aille pas jusqu'à l'inciter pour ainsi dire, par un programme d'études aux tendances trop commerciales, à désertir la campagne pour la ville et à prendre place derrière un comptoir de magasin ou dans un bureau d'affaires.

"Les considérations que je présente ici, je compte que les instituteurs en général doivent s'en inspirer. Mais je veux aussi exprimer le souhait de voir les communautés de Frères qui dirigent des maisons d'enseignement dans nos districts ruraux, faire le choix de maîtres capables d'enseigner oralement et au moyen d'un champ d'expérimentation attaché à l'école, les éléments de l'agriculture à leurs élèves, et animés aussi du désir de se consacrer à cette œuvre patriotique."

Il y a deux ans, dans les conclusions qui terminent mon rapport: *Les Ecoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique*, je disais: "Les écoles complémentaires (ou académies) de garçons établies à la campagne préparent presque exclusivement au commerce. Dans ces écoles, on ne se préoccupe nullement de l'agriculture ni de l'industrie." Après quoi nous formulons le vœu: "*Adapter le programme général des études aux écoles rurales, de telle sorte qu'à l'école primaire, les fils de cultivateurs vivent dans une atmosphère agricole agréable, vivante, saine.*"

On s'imagine en certains milieux que le programme actuel, trop encombré, dit-on, ne permet pas à l'instituteur de faire la place assez large à l'agriculture. Ceux qui parlent ainsi ne comprennent pas le programme des écoles catholiques de la province de Québec. La première année du programme, par exemple, comprend bien les spécialités suivantes: *Lecture, Diction, Récitation*. Néanmoins, ces trois matières se rapportent à une seule branche en réalité: la *Lecture*. La *Grammaire*, l'*Analyse* et l'*Orthographe* ne font qu'un et s'enseignent simultanément. Et dans les deux premières années du programme, ces matières se confondent avec la *Lecture* qui sert de véhicule pour l'enseignement de plusieurs matières. On peut aussi placer toutes les sciences usuelles sous le titre: *Leçons de choses*. Très souvent, les matières se confondent: l'une, sert à enseigner l'autre. C'est ainsi que la *Dictée* bien choisie peut servir à enseigner une foule de notions religieuses, historiques, agricoles et autres.

Non, ce n'est pas le programme qui met un obstacle à un meilleur enseignement agricole, mais bien la connaissance erronée ou incomplète que l'on en a en certains milieux. A une meilleure connaissance du programme, ajoutons un petit champ d'expérience où les instituteurs et les institutrices pourraient compléter l'enseignement de l'école et faire ainsi pour l'enfant de la nature un spectacle enchanteur dont il ne pourra plus détacher ses yeux.

C.-J. MAGNAN.

(1) Ce rapport a été publié dans *L'Enseignement Primaire* de mars, 1912.

PEDAGOGIE

L'Ecole Normale des Jeunes Filles à Joliette

Dans une récente circulaire à son clergé, S. G. Mgr Archambault, évêque de Joliette, annonce l'ouverture prochaine(1) d'une école normale de jeunes filles dans sa ville épiscopale. C'est un document qui mérite de passer à l'histoire. Aussi nous faisons-nous un devoir de le reproduire en entier.

Nous ne saurions cacher que c'est avec joie que nous avons lu la circulaire de l'éminent évêque de Joliette. Nous y avons retrouvé tout entière, dans un style clair et ferme, une thèse que nous avons souvent soutenue et pour laquelle nous avons subi des attaques injustes de la part de certains écrivains, dévoués comme nous à la cause des écoles catholiques.

Nous tenons à signaler spécialement à nos lecteurs deux paragraphes de la lettre de S. G. Mgr Archambault.

L'un fait mention de la bonne entente entre l'Eglise et l'Etat, chez nous : "Le gouvernement de Québec, en confiant à des religieuses la noble mission de former à l'art difficile de la pédagogie chrétienne les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, en plaçant toutes nos écoles normales sous la surveillance immédiate et la responsabilité de prêtres approuvés par l'évêque diocésain, a conservé, a assuré à jamais à notre système d'éducation primaire le caractère religieux qui le distingue depuis l'origine même de la colonie. Il est entré par là dans les intentions si souvent formulées par nos législateurs; il a répondu aux vœux les plus chers du peuple; je dis plus, et je le prouverai tout-à-l'heure, il a donné à nos écoles normales, à notre enseignement pédagogique, leur seule et véritable base: la religion catholique."

L'autre a trait à la nécessité d'une formation professionnelle des institutrices:

"Les maîtresses ne manquent ni de bonne volonté, ni de zèle, ni de dévouement. La plupart d'entre elles possèdent les connaissances amplement suffisantes pour la nature de l'enseignement qu'elles ont à donner. Du reste, elles ont obtenu du Bureau central des examinateurs catholiques un brevet de capacité leur permettant d'enseigner, au moins dans les écoles élémentaires. Il faut donc chercher ailleurs la cause véritable de l'infériorité relative de plusieurs des maîtresses laïques. Ce qui manque à ces chères institutrices, c'est l'entraînement, c'est la formation pédagogique, c'est la préparation sérieuse et pratique à l'exercice de leurs sublimes fonctions. L'Ecole normale est le seul moyen de remédier à cette lacune regret-

(1) Septembre 1912.

table. C'est pourquoi je fis, il y a trois ans, les premières démarches pour arriver à ce que je considérais comme le couronnement nécessaire de nos œuvres diocésaines d'éducation."

Voici maintenant cette circulaire qui rappellera, plus tard, le souei du véritable progrès scolaire qu'ont eu, de tout temps, les évêques de la Province de Québec.

C.-J. MAGNAN.

Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Joliette au Clergé de son Diocèse

A L'OCCASION DE LA FONDATION DE L'ECOLE NORMALE DES JEUNES FILLES DE JOLIETTE

I

Mes chers collaborateurs,

L'expérience a mis singulièrement en relief, depuis un siècle surtout, les immenses avantages que les écoles normales, bien organisées et reposant sur leur véritable base, peuvent procurer à l'enseignement à tous les degrés, mais particulièrement à l'enseignement primaire. Aussi, les trouve-t-on aujourd'hui établies dans la plupart des pays du monde: au Japon, comme en France et en Belgique, aux Etats-Unis et au Canada, comme en Angleterre et en Allemagne. L'initiative privée, le pouvoir civil, l'Eglise elle-même ont favorisé la fondation de ces écoles, en ont surveillé avec un soin jaloux le développement, ont fourni les ressources nécessaires pour en assurer le fonctionnement régulier et les fruits durables. La raison de ce grand mouvement pédagogique est facile à saisir. Tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'éducation en un siècle où la culture intellectuelle revêt un caractère d'intensité et d'universalité si nettement dessiné, ont compris que ce progrès, pour être réalisé dans sa plénitude et ne jamais constituer, — par suite d'une malheureuse déviation de la voie qu'il doit suivre, — un danger social, exige à la tête de nos écoles, de nos académies et de nos collèges des maîtres habiles, instruits, ayant la parfaite intelligence de leur profession. Mais de tels maîtres ne s'improvisent pas, quels que soient par ailleurs les talents, les aptitudes naturelles et les connaissances acquises. Une préparation longue, sérieuse à l'art et à la science de l'éducation est indispensable à ceux qui se destinent à l'enseignement.

Je dis que la pédagogie est un art et une science. Elle a, en effet, des règles qui la dirigent dans ses opérations, et des principes sur lesquels elle repose; règles qui sont le fruit de l'expérience de l'humanité entière, principes que la pédagogie, science purement dérivée, emprunte à d'autres sciences d'un ordre supérieur: à la psychologie, à l'éthique naturelle, à la sociologie, mais, surtout nous le verrons, à la religion.

Eh bien! qui osera affirmer que l'intelligence du futur professeur, si ouverte soit-elle, est capable sans guide, laissée à elle-même et sans aucun entraînement, d'acquiescer pleinement la connaissance de ces règles et de ces principes, connaissance nécessaire cependant à la vraie formation de l'esprit, de la volonté et du caractère de l'enfant ou du jeune homme?

Ils sont si nombreux et si complexes les problèmes de la pédagogie! La solution pratique en est si difficile, que l'on considère soit le *sujet* même de l'éducation, c'est-à-dire l'enfant étudié à la lumière des lois de sa culture intellectuelle et de sa formation morale, soit l'*objet* de cette éducation: meilleures méthodes d'enseignement, règles disciplinaires efficaces, distribution des connaissances proportionnée à l'âge, aux conditions sociales, aux besoins, aux aptitudes, au sexe lui-même des élèves!

Je me contenterai d'indiquer ici les principaux de ces intéressants problèmes. Que doit-on entendre par éducation, quels en sont les principes directeurs, la base véritable? Quelles sont les règles générales à suivre dans la culture physique de l'enfant, dans celle des diverses facultés de son âme intelligente et libre, et quel équilibre convient-il d'établir entre l'exercice du corps et l'exercice de l'esprit? Quelle est la valeur relative des divers objets de l'enseignement: écriture et lecture, grammaire et belles-lettres, histoire et géographie, sciences exactes et expérimentales, beaux-arts et arts utilitaires, etc? Quelles sont les meilleures méthodes d'enseignement? Dans l'ordre à suivre en ce qui concerne la distribution et la liaison intrinsèque des faits que le maître expose, des idées qu'il enseigne, est-ce la méthode d'*induction* qui, prenant les faits comme point de départ, en dégage d'une manière lumineuse les lois dominantes; ou bien la méthode de *déduction*, d'après laquelle, après s'être appuyé sur des vérités générales et sur des définitions inattaquables, le professeur passe de ces principes et de ces règles aux applications et aux faits particuliers? Dans la forme extérieure à donner à l'enseignement, doit-on s'arrêter à la méthode d'*exposition*, ou adopter plutôt la méthode *socratique*, le maître suggérant et faisant découvrir à l'enfant, par des questions claires, précises, graduées, les choses qu'il veut lui apprendre? Ne vaut-il pas mieux recourir à l'une et à l'autre de ces méthodes suivant la matière de l'enseignement, les aptitudes des élèves, leur degré d'avancement; tantôt les employant simultanément, tantôt les faisant intervenir successivement? Quelle part faut-il faire, dans l'école, à l'observation et à la réflexion, à l'enseignement direct des idées et aux leçons de choses? En matière de discipline, quel degré de liberté faut-il laisser à l'élève dans l'accomplissement du devoir; dans l'observance de la règle? Dans quelle proportion devra-t-on unir la sévérité inflexible et la miséricorde parfois nécessaire au bien particulier de l'enfant, mais nuisible au bien général de l'école? Quand le maître fera-t-il appel aux motifs de crainte ou d'intérêt personnel capables de fléchir la volonté rebelle de l'élève? quand, au contraire, devra-t-il s'adresser de préférence à des sentiments plus élevés: piété filiale, respect de la dignité personnelle, reconnaissance envers les bienfaiteurs, fidélité au devoir aimé et embrassé pour lui-même, souci de l'avenir, amour de Dieu et de la vertu qu'il lui commande de pratiquer?

Ces questions, et combien d'autres encore que j'ai passées sous silence, la pédagogie les a étudiées, elle les a résolues, généralement du moins, d'une manière définitive. Les avoir simplement énumérées prouve, il me semble, la nécessité pour quiconque désire embrasser la belle et noble carrière de l'enseignement de s'y préparer sérieusement dans des écoles spéciales.

II

Je ne retracerai pas ici, même dans ses grandes lignes, l'histoire si captivante des écoles normales primaires dans la Province de Québec, depuis les premiers essais de recrutement régulier d'institutrices laïques tentés, dès l'origine de la colonie, par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et par les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, jusqu'à la fondation des écoles normales Laval et Jacques-Cartier,—vers le milieu du siècle dernier. Le temps et les connaissances nécessaires me font défaut pour écrire ces belles pages de nos annales nationales; elles sont toutes pleines des efforts constants et des généreux sacrifices du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique, du clergé, de nos communautés religieuses et d'un grand nombre de laïcs désireux d'assurer à notre province canadienne française une éducation primaire vraiment efficace, une éducation en rapport avec ses besoins, ses aspirations, sa marche en avant vers la prise de possession définitive de la place supérieure qu'elle doit occuper dans l'organisation sociale, politique et religieuse du Dominion. Comme il serait facile, en se livrant à cette intéressante étude, de répondre victorieusement aux adversaires déclarés de notre système actuel d'éducation, de prouver que l'ignorance, le préjugé, ou la passion aveugle font parler et agir la plupart d'entre eux, de mettre à nu la faiblesse ou la fausseté de leurs accusations, de démontrer que ce système, pour ne pas être parfait, et quoique susceptible encore d'importantes améliorations, ne le cède en rien au point de vue de l'organisation et de l'efficacité, à celui suivi dans les autres provinces du Canada(1). Mais, je le répète, il

(1) V. *Mémorial de l'Éducation*, par le Docteur Meilleur; *Les Ecoles Normales de la Province de Québec*, par l'abbé Adélarde Desrosiers; *l'Instruction au Canada sous le régime français*, par l'abbé Amédée Gosselin; *l'Instruction publique au Canada*, par l'honorable Chauveau.

m'est impossible d'entrer dans de tels détails historiques. Je me contenterai donc de rappeler en peu de mots comment se sont établies parmi nous les écoles normales de jeunes filles.

Jusqu'en 1899, la province civile de Québec ne posséda qu'une seule école normale de jeunes filles, celle de Laval à Québec. Cette école, confiée à la direction des Ursulines, poursuivait alors, avec un succès toujours croissant depuis près d'un demi siècle, la grande œuvre de la formation pédagogique des futures maîtresses laïques. Les états de services de ses anciennes élèves employées comme institutrices, soit séculières, soit religieuses, avaient mis à son front une auréole de gloire incontestée.

Le gouvernement, entraîné dans le mouvement populaire qui poussait vigoureusement vers une extension plus grande de l'instruction pédagogique professionnelle, frappé du développement considérable pris par l'École normale Laval et des heureux résultats obtenus pendant une période relativement courte, résolut de fonder dans les principales villes de notre province de nouvelles écoles normales de jeunes filles. Il rencontra dans le personnel dirigeant de nos communautés religieuses de femmes l'aide indispensable sur laquelle il avait compté pour accomplir son œuvre féconde. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, les Ursulines de Québec, les Sœurs de l'Assomption, les Ursulines des Trois-Rivières, les Sœurs du Bon-Pasteur, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, les Sœurs Grises d'Ottawa répondirent successivement à l'appel, heureuses d'avoir l'occasion de se dévouer, sur un terrain plus vaste et plus fertile, à l'éducation chrétienne de la jeunesse. La direction des écoles normales entraînait trop dans l'esprit de leur fondation, et, pour deux de ces pieux instituts, dans les belles traditions de leur passé, pour qu'elles aient hésité un seul instant à l'accepter au prix de n'importe quel sacrifice pécuniaire.

Aussi, la Province de Québec compte-t-elle actuellement huit écoles normales de jeunes filles: Québec, Montréal, Rimouski, Trois-Rivières, Chicoutimi, Nicolet, Valleyfield et Hull.

Une fois de plus, la bonne entente entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, entre l'Église et l'État, a donc ouvert au progrès intellectuel et moral de notre pays de larges horizons; elle a fait jaillir une source de vie où viendra puiser une longue suite de générations d'âmes généreuses, avides de consacrer à l'éducation primaire leurs aptitudes, leur savoir, leur expérience, leurs forces physiques, leur vie toute entière.

Le gouvernement de Québec, en confiant à des religieuses la noble mission de former à l'art difficile de la pédagogie chrétienne les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, en plaçant toutes nos écoles normales sous la surveillance immédiate et la responsabilité de prêtres approuvés par l'évêque diocésain, a conservé, a assuré à jamais à notre système d'éducation primaire le caractère religieux qui le distingue depuis l'origine même de la colonie. Il est entré par là dans les intentions si souvent formulées par nos législateurs; il a répondu aux vœux les plus chers du peuple; je dis plus, et je le prouverai tout-à-l'heure, il a donné à nos écoles normales, à notre enseignement pédagogique, leur seule et véritable base: la religion catholique.

Il est d'abord évident que l'éducation intellectuelle, pour être complète, exige l'enseignement supérieur du catéchisme, "ce recueil sublime et populaire qui offre plus de solutions aux grands "problèmes de la vie, des solutions plus nettes, plus fermes, plus satisfaisantes, que toutes celles "qu'une philosophie orgueilleuse propose à ses adeptes". Mettre un tel enseignement de côté, dans l'instruction de l'enfant et dans la formation pédagogique de ses futurs professeurs, ce serait en méconnaître le but principal.

Mais l'instruction elle-même, si nécessaire soit-elle, n'est pas le seul factum de l'œuvre de l'éducation. Trop souvent on confond l'instruction avec l'éducation.—A côté de l'intelligence, il y a une autre faculté de l'âme non moins importante à cultiver, la volonté; la volonté qui tend au bien, comme l'intelligence tend au vrai, mais avec cette différence que l'intelligence, placée en face d'une vérité, ne peut pas se soustraire à sa lumière, tandis que la volonté créée libre, peut, en face du bien, sa fin et son objet, ne pas y adhérer et ne pas s'y fixer. Il y a plus. La foi nous enseigne et l'expérience nous démontre que depuis la chute originelle, la volonté trouve dans la tendance au bien et dans sa pratique, d'étranges obstacles et des difficultés qui parfois déconcertent et découragent. "Je vois le bien, disait le poète, et je fais le mal."—Cependant la vérité est inséparable du bien, et là où il n'y a pas de vertu, il ne saurait y avoir de véritable sagesse. D'un cœur corrompu, d'une intelligence obscurcie par une volonté dépravée, la vérité ne saurait

s'élever forte et lumineuse; elle demeure faible et vacillante, et loin de diriger l'homme, elle devient pour lui ténère et séduction.

Sans la vertu, le savoir n'est plus qu'une fausse science entre les mains duquel tout est instrument d'erreurs et de mensonges; il emprunte à la logique son art pour appuyer ses sophismes, il base sur l'ontologie des systèmes absurdes qui aboutissent au scepticisme universel, sur les sciences physiques et la psychologie mal comprises, un matérialisme grossier, et de l'histoire il fait une source de calomnies et de mensonges. "Quand bien même elle aurait moins de science, dit saint Jean-Chrysostôme, si l'âme est sage et vertueuse, tout est gagné;—si elle est vicieuse, tout est perdu".—

"Il est temps", écrivait Portalis, juriste français, que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, sans morale et sans religion".—Léon XIII, dans une lettre restée célèbre, au Card. Vicaire, disait: "Celui qui dans l'éducation néglige la volonté, et concentre tous ses efforts sur la culture de l'intelligence, vient à faire de l'instruction une arme dangereuse dans les mains des méchants, car c'est l'argumentation de l'intelligence qui vient s'ajouter aux mauvais penchants de la volonté et leur donner une force à laquelle il n'y a plus moyen de résister". (25 juin, 1878.)

"D'abord on a tout attendu de la culture de l'esprit", s'écriait naguère un orateur de Notre-Dame. "Dans sa pensée (celle de Victor Hugo)—faire des hommes, c'était leur apprendre à lire et à pousser aussi loin que possible le développement de leur intelligence. Mais de cruelles déceptions sont venues,—on a vu des criminels forts instruits;—on a vu la science se faire l'instrument du crime. L'instruction n'est donc pas l'éducation tout entière. Il y a plus;—elle en est quelquefois l'ennemie. L'instruction à outrance aboutit au surmenage, et le surmenage déforme:—"Il ne fait pas des hommes, il fait des fous ou des malades".—(Mgr D'Hulst.)

Il importe donc extrêmement que dans l'œuvre de l'éducation, on donne la première place à la formation morale de l'enfant, à sa direction vers le bien, à la pratique de la vertu, à la réforme de son caractère, à la répression de ses penchants vicieux.

Mais ici s'impose de nouveau l'enseignement religieux, car sans la religion, la morale n'a plus de but véritable, elle manque d'autorité et de sanction efficace. La morale est, en effet, l'ensemble des lois qui dirigent l'homme vers sa fin, mais cette fin, où la trouver en dehors de Dieu? La morale impose des devoirs, par suite des obligations; or, il ne saurait y avoir pour l'homme d'obligations sans une autorité supérieure à l'homme, autorité qui n'est autre que celle de Dieu lui-même. Enfin, la base de la sanction, c'est la justice, et, comme le fait remarquer Jules Simon, "dès que la loi humaine est fondée sur la justice, et non pas la justice sur la loi humaine, c'est qu'il y a un Dieu".

"Sachons voir les choses comme elles sont", écrivait ces années dernières, un philosophe nationaliste (Edmond Schérer) qui, à certaines heures de sa vie, dut rendre témoignage à la vérité religieuse, "la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative, a besoin de l'absolu; elle ne trouve son appui qu'en Dieu. La conscience est comme le cœur, il lui faut un au-delà; la morale n'est rien si elle n'est religieuse".—Aussi, un orateur catholique n'a pas craint de s'écrier devant les Chambres françaises: "Il n'y a de morale vraiment efficace que celle dont la foi en Dieu, l'amour et la crainte de Dieu sont la base. C'est la morale chrétienne qui est comme la morale de la civilisation; et toute autre morale que celle-ci nous ferait reculer vers la barbarie".—(Chesnelong)

Au reste, la nature même de l'éducation exige qu'on lui donne la religion pour base, car Dieu est partout dans cette œuvre: "il est dans l'intelligence du maître qui enseigne, dans l'âme de l'enfant qui écoute, dans la vérité qui est affirmée, dans le précepte qui s'impose, dans l'autorité qui commande, dans la volonté qui obéit". Enfin l'expérience est venue confirmer cette vérité. "Les comptes officiels", lit-on dans une revue protestante des Etats-Unis de 1880, "établissent que proportionnellement au chiffre de la population, les crimes, l'immoralité et la folie sont en plus grand nombre dans les Etats où le système des écoles publiques neutres a été adopté, qu'ils ne le sont dans ceux où l'on n'en a pas voulu. Voilà où nous en sommes après un demi siècle d'expérience de cette méthode d'éducation que l'on nous représente comme une sorte de panacée pour les maux de la vie politique et sociale". (*Revue de l'Amérique du Nord*, 1880.)

Il demeure donc démontré que l'élément religieux est le principal dans l'œuvre de l'éducation morale de l'enfant, qu'il en est la base, et que sans l'influence de la religion et sans Dieu, il est impossible de former le cœur, de donner au caractère de l'énergie, de la droiture et de la bonté. "Une éducation religieuse n'assure pas toujours, hélas ! le triomphe de la morale, mais une éducation sans religion en assure l'irréremédiable défaite".

Pénétrés de ces principes féconds, les surintendants catholiques de l'instruction publique du Canada, n'ont cessé de travailler à maintenir l'idée religieuse à la base même de notre système d'éducation national, et à écarter le régime des écoles neutres ou mixtes si dangereuses pour la foi des populations.

"L'enseignement moral et religieux", écrivait en 1860 le Dr Meilleur, "est indispensable dans nos écoles primaires, comme dans les institutions classiques; autrement nous n'aurions plus aucune garantie pour la conservation de la foi et la moralité publique. . . . Tout ce que le clergé et le peuple réunis veulent, c'est cette éducation chrétienne et éminemment sociale qui forme les enfants de manière à les rendre capables de remplir utilement les devoirs qui leur seront dévolus dans les différentes classes de la société, propre à en faire des sujets industriels et prospères dans les affaires, et à en faire surtout de bons chrétiens et de bons citoyens, consciencieux, honnêtes et pacifiques".(1)

Cette courageuse affirmation de l'un de nos plus célèbres éducateurs canadiens réflète aussi bien aujourd'hui qu'en 1860 la pensée de la plupart de nos législateurs, et surtout la pensée et le vouloir de notre peuple. Les adversaires de l'enseignement religieux dans nos écoles, — adversaires peu nombreux, il faut l'avouer, — ne rencontrent pas plus à l'heure présente les sympathies du public qu'aux premiers jours de la conquête et à l'époque de l'Union du Bas et du Haut Canada. Leurs efforts pour détacher le peuple du clergé, diminuer sa fidélité aux croyances et aux traditions de ses pères, l'amener à élire des députés favorables à leur cause, n'ont abouti qu'à une humiliante défaite. Puisse l'échec être définitif, puisse notre système d'éducation, malgré les tentatives contraires d'un groupe restreint de libres-penseurs ou d'indifférents en matière de religion, être toujours pénétré jusqu'aux moelles de l'idée catholique qui en fait la force et lui a gagné la confiance populaire.

Du moment que l'on admet la nécessité de l'enseignement religieux dans nos écoles primaires, la logique demande que cet enseignement soit aussi à la base de nos écoles normales. Nos législateurs ont donc été conséquents avec eux-mêmes; ils n'ont fait que poursuivre l'idée dominante dans notre système d'éducation, en imprimant à ces dernières écoles le caractère religieux des premières. Aussi, lors de l'inauguration solennelle de l'École Normale McGill, à Montréal, le 3 mars 1857, l'évêque anglican Fulford lui-même disait: "Quelques merveilleux avantages que l'on nous promette, comme fruit d'une éducation progressive, je me refuse à croire à ses bienfaits, si l'on tente d'établir son efficacité sans la crainte de Dieu et la connaissance de l'Évangile. Non seulement l'Église d'Angleterre, mais aussi l'Église d'Écosse surtout et les Wesleyens repoussent énergiquement tout système qui voudrait faire de l'éducation une chose indépendante de la religion". (2)

L'école catholique demande des maîtres catholiques, un enseignement catholique, une formation intellectuelle et morale catholique de l'élève; toutes choses impossibles moralement si d'abord les maîtres n'ont pas reçu un entraînement de même nature dans des institutions spéciales de pédagogie catholique. C'est la dernière pensée qu'il me reste à développer brièvement.

Quiconque étudie l'histoire du monde civilisé est frappé d'un fait universel: la direction imprimée à l'éducation nationale a toujours dépendu de l'idée que chaque peuple s'était formée de l'homme, de sa nature, de ses destinées. Pour les Athéniens, l'homme idéal, c'était celui en qui règne l'heureuse harmonie des qualités physiques et intellectuelles. De là les théories de Platon et d'Aristote sur le développement parallèle de l'esprit et du corps; de là aussi dans toutes les écoles et chez tous les peuples de l'Attique, un goût très vif pour les jeux, les courses à pied et à

(1) *Mémorial de l'Éducation.*

(2) Cité par M. l'abbé Desrosiers: *Les Ecoles Normales primaires de la Province de Québec*, p. 98.

cheval, la gymnastique, uni à l'amour passionné du drame et de la comédie, et à une culture intense des belles-lettres et des beaux-arts. Aux yeux des Spartiates, au contraire, et aux yeux des premiers Romains, toujours en lutte pour la vie matérielle, la défense ou la conquête, l'idéal du citoyen vraiment utile à son pays, c'était le soldat plein de courage, vaillant, enduré à la fatigue, docile à la discipline. Aussi, à Sparte, comme à Rome, — l'époque de la royauté et de la république, — l'éducation populaire eut-elle pour but principal l'entraînement militaire, la formation éloignée des forces de terre et de mer nécessaires à la défense ou à l'agrandissement de la patrie. Mais, chose digne d'attention, dans l'éducation grecque et dans l'éducation romaine, les intérêts dominants furent les intérêts terrestres, — aucune trace sensible d'une pensée de l'au-delà. Et pourquoi? C'est que dans la vie nationale des peuples de l'antiquité l'idée religieuse n'occupait en réalité qu'un rang secondaire; les dieux, extérieurement honorés, n'avaient ni le respect, ni la confiance populaires; les vraies destinées de l'homme créé pour l'autre vie étaient ignorées de la plupart des philosophes et des pédagogues, à plus forte raison, de la foule indifférente à tout ce qui ne lui apportait pas la jouissance des seuls biens qu'elle convoitait, ceux du temps présent.

Le christianisme est venu et tout changea. Le monde social prit une orientation nouvelle. A la cité humaine fut substituée la cité supra-terrestre, au polythéisme universel, la croyance à un seul Dieu créateur et maître de toutes choses, à la religion naturelle, une religion divine que le Verbe lui-même fait chair avait apportée à l'humanité afin de la régénérer et de la conduire à ses éternelles destinées. Jésus-Christ s'était affirmé comme le maître, non seulement des individus, mais encore des sociétés et des puissances séculières. Il avait fondé une Eglise chargée d'établir son règne sur la terre, de prêcher partout sa doctrine et sa morale; de les prêcher, du haut de la chaire sans doute, mais aussi dans les écoles, dans les académies et les universités que plus tard elle devait ouvrir. Il avait donné à cette société, parfaite et indépendante, le droit et lui avait imposé le devoir de veiller à ce que même dans les écoles, les académies et les universités établies par le pouvoir civil, sa doctrine et sa morale fussent expliquées aux fidèles qui les fréquenteraient, ou à ce que du moins rien de contraire n'y fût enseigné. Ces droits de l'Homme-Dieu, la société, devenue chrétienne, les reconnut, ces ordres divins, elle les respecta; des uns et des autres elle fit la base de sa nouvelle législation.

On comprend que dès lors l'éducation publique dût prendre une direction toute différente de celle qu'elle avait eue jusqu'alors. Son but fut désormais de former le citoyen sans doute, mais aussi et pardessus tout, le chrétien. Ne séparant pas les destinées de l'homme sur la terre de ses destinées futures, elle prépara l'enfant aux unes et aux autres avec un soin jaloux. Développer simultanément chez l'élève l'amour de son pays et l'amour de son Dieu; faire grandir en son âme, avidé de toute vérité et de tout bien, les vertus civiques et les vertus chrétiennes; devint le suprême souci des éducateurs et des pédagogues catholiques.

Vous avez là, en quelques lignes, la clef de l'histoire de l'éducation sociale en Europe, depuis Constantin jusqu'aux jours malheureux de la réforme protestante, et plus particulièrement de la révolution française.

Les peuples arrachés, au XVI^e siècle, à la foi catholique, ceux surtout en qui s'éteignit graduellement du XVIII^e au XX^e siècle, toute croyance religieuse, commencèrent à considérer l'éducation à un point de vue tout différent. Ils résolurent de lui imprimer une direction conforme à la philosophie moderne. S'emparer de l'école, la soustraire à la surveillance de l'Eglise, la placer sous le contrôle absolu de l'Etat, en chasser tout enseignement religieux, y former des générations incroyantes, en donnant aux enfants comme maîtres des hommes sans foi et sans morale chrétiennes, fut le but avoué ou dissimulé, auquel tendirent, depuis la Réforme, tous les efforts du pouvoir séculier en plusieurs pays de l'Europe et de l'Amérique, — efforts sacrilèges couronnés hélas! d'un succès dont nous ne connaissons que trop l'étendue. Nous devons déplorer le caractère d'impiété ou d'indifférence qui distingue cette pédagogie neutre ou sectaire de la pédagogie chrétienne, mais reconnaissons qu'elle est logique, et en conformité avec les idées philosophiques du jour. "A des psychologues diverses dans leurs conclusions", a dit un auteur cependant hostile aux écoles confessionnelles, "correspondent des pédagogies différentes dans leurs prescriptions. Un idéaliste ne raisonnera pas sur l'éducation comme un sensualiste. Il y a des erreurs ou des ignorances psychologiques à la base de toute mauvaise méthode d'instruction ou d'éducation.

“Psychologie et pédagogie sont deux termes inséparables, comme principe et conséquence. . . . La diversité des conceptions morales sur le but de la vie a son contre-coup dans la direction de l'éducation. *Tout système de morale contient en germe une pédagogie propre et originale.* Quel changement de direction les éducateurs n'imprimeront-ils pas à leurs méthodes de discipline et d'instruction suivant qu'ils croiront ou ne croiront pas à l'immortalité de l'âme? Si les Pères de l'Eglise et les utilitaires de notre siècle ont compris si différemment l'idéal de l'éducation, c'est qu'ils ont eu de la destinée humaine des conceptions diamétralement opposées. De tout temps *la pédagogie a été la servante de la philosophie et lui a obéi dans ses variations*”. (Gabriel Compayré *Etude sur la pédagogie.*)

— Concluons donc de ces considérations générales combien nous avons raison d'affirmer que la seule pédagogie vraiment conforme à la mentalité religieuse de notre peuple, la seule vraiment propre à former des professeurs capables de préparer à notre province de Québec des générations fortes et croyantes où revivront intactes les traditions, les mœurs, les institutions nationales, c'est la pédagogie catholique, parce que seule l'école normale catholique respectera le droit de Jésus-Christ à être le vrai guide de l'intelligence et du cœur de notre jeunesse scolaire; seule elle conservera sa religion sainte à la base de notre système d'éducation primaire; seule elle assurera le triomphe final d'idées chères à nos vrais législateurs, au clergé, à la race canadienne-française.

III

Dès la prise de possession du nouveau diocèse de Joliette, je m'occupai, autant que me le permirent les autres devoirs de ma charge, de ses diverses œuvres d'éducation: séminaire, académies commerciales, pensionnats de jeunes filles, écoles modèles et élémentaires. Je constatai avec joie que ces œuvres donnaient généralement satisfaction, grâce au zèle inlassable qu'avaient déployé, pour les soutenir et les développer, MM. les curés, ainsi que nos communautés religieuses. Je remarquai cependant, lors de mes visites pastorales, que l'instruction élémentaire n'était pas, en plusieurs localités, dans les conditions requises pour être vraiment utile aux enfants et les mettre en état de faire plus tard bonne figure dans la société et d'y gagner honorablement leur vie.

Les maîtresses ne manquent ni de bonne volonté, ni de zèle, ni de dévouement. La plupart d'entre elles possèdent les connaissances amplement suffisantes pour la nature de l'enseignement qu'elles ont à donner. Du reste, elles ont obtenu du bureau central des examinateurs catholiques un brevet de capacité leur permettant d'enseigner, au moins dans les écoles élémentaires. Il faut donc chercher ailleurs la cause véritable de l'infériorité relative de plusieurs des maîtresses laïques. Ce qui manque à ces chères institutrices, c'est l'entraînement, c'est la formation pédagogique, c'est la préparation sérieuse et pratique à l'exercice de leurs sublimes fonctions. L'Ecole normale est le seul moyen de remédier à cette lacune regrettable. C'est pourquoi je fis, il y a trois ans, les premières démarches pour arriver à ce que je considérais comme le couronnement nécessaire de nos œuvres diocésaines d'éducation.

Le 23 septembre, 1908, les membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommandèrent à l'unanimité au gouvernement la fondation d'une école normale de jeunes filles à Joliette. L'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre, en réponse à une lettre que je lui écrivais à ce sujet, en janvier, 1911, m'informa qu'il serait heureux d'accéder à mes désirs, si je trouvais une communauté qui voulait bien se charger d'établir cette école. Il est à remarquer, en effet, que le gouvernement provincial ne bâtit pas lui-même les écoles normales de jeunes filles, et qu'il n'en prend pas la responsabilité financière. Les frais de construction et d'ameublement—qui s'élèvent à \$50,000 ou \$60,000,—l'entretien, les honoraires de tout le personnel laïc enseignant, y compris ceux du principal et du professeur laïc, les bourses de \$24.00, au nombre de trente aux élèves-maîtresses, sont entièrement à la charge des directrices de ces institutions. Pour aider celles-ci à faire des déboursés aussi considérables, et à payer le capital au moyen d'annuité, le gouvernement leur alloue annuellement une somme totale de six mille dollars. On comprend qu'accepter dans ces conditions la régie des écoles normales, c'est de la part des communautés un acte de dévouement à notre éducation primaire.

Je fis donc appel à l'esprit de sacrifice des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame qui possèdent à Joliette même un pensionnat très prospère. Depuis plus de trois siècles, ces religieuses

enseignantes n'ont cessé de se dépenser pour faire des jeunes filles que les parents confient à leur direction des esprit cultivés, de saintes religieuses, des personnes du monde remarquables par leurs manières simples et distinguées, non moins que par leur vertu. Le conseil généralice répondit favorablement à ma demande. Il consentit à prêter la somme nécessaire pour construire la nouvelle école normale et à fournir le personnel d'élite qu'elle exigera. Je lui en exprime de nouveau publiquement ma très vive reconnaissance en mon nom et au nom de tout mon diocèse.

Le 15 février 1911, le comité de l'honorable conseil exécutif adopta un rapport, approuvé, le lendemain, par l'administrateur de la Province, l'honorable Sir Amable Jetté, à l'effet de fonder à Joliette une école normale de jeunes filles et de la placer sous le contrôle administratif des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Le 12 octobre suivant, il nommait, sur recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, monsieur l'abbé Irénée Gervais, docteur en théologie, principal de la nouvelle école.

Le conseil municipal de la ville de Joliette voulut bien donner lui-même une marque de haute sympathie à l'œuvre naissante, en faveur de laquelle j'avais versé, au nom du diocèse, une somme de \$5,000. Il exempta, pendant vingt ans, le couvent de la Congrégation, de la taxe d'eau, et s'engagea à lui fournir, pour la même période, la lumière électrique jusqu'au montant maximum de \$200.00 par année.

Il ne me reste plus, chers collaborateurs, qu'à vous demander, ainsi qu'aux directrices de nos couvents, d'encourager notre école normale, et d'y diriger les jeunes filles qui ont l'intention de se vouer plus tard à l'enseignement.

Il est à désirer que, dès l'automne prochain, on y compte une quarantaine d'élèves, c'est-à-dire une élève par paroisse en moyenne. La chose est facile à obtenir; et il y va de l'honneur de notre diocèse, de l'intérêt même des futures institutrices, suivant la remarque judicieuse que faisait à ce sujet Sa Grandeur Monseigneur Brunault, évêque de Nicolet:

"Les diplômes accordés aujourd'hui par le Bureau central des examinateurs et par les écoles normales ont apparemment la même valeur, puisqu'ils confèrent également le droit d'enseigner; mais le jour n'est peut-être pas éloigné où il n'en sera plus de même et c'est ce que laisse entrevoir le rapport de M. le Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1907-1908; chose certaine, c'est que les familles et les commissaires d'écoles tiendront de plus en plus à s'assurer les services des institutrices les plus compétentes et que, par suite, celles qui auront été formées à l'École Normale ont déjà un avantage réel sur toutes les autres. Et cette remarque mérite d'autant plus d'attirer l'attention des parents, comme des jeunes filles, que la carrière de l'enseignement dans nos campagnes et nos villages promet, à l'heure présente, de s'améliorer de jour en jour et d'offrir sous peu un salaire qui la rendra plus attrayante et plus payante". (*Circulaire du 29 avril, 1909.*)

Vous trouverez, en appendice, les conditions d'admission à l'école normale de Joliette, dont l'ouverture aura lieu le 10 septembre prochain. Que les jeunes filles qui voudraient y être admises s'empressent de présenter leur demande au principal de l'École, M. l'abbé Irénée Gervais, actuellement mon chancelier; il se fera un plaisir de leur donner les renseignements nécessaires. Qu'elles se rappellent qu'il y a 30 bourses de 24 dollars chacune mises par le gouvernement à la disposition des jeunes filles qui n'ont pas les moyens pécuniaires pour payer leur pension en entier. Ces bourses seront naturellement distribuées par ordre de demande et d'admission.

Nous prions la Vierge Immaculée, que l'Eglise invoque sous le beau titre de "Sedes Sapientiæ", de daigner prendre sous sa protection spéciale notre école normale, de bénir les sacrifices que tous nous nous sommes imposés pour la fonder à la gloire de son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'honneur de notre sainte religion, et afin d'assurer, dans une plus large mesure, le progrès de l'éducation chrétienne primaire en notre diocèse.

La présente lettre sera lue, en une ou plusieurs fois, au prône des églises paroissiales et des chapelles publiques, ainsi qu'au chapitre dans les communautés religieuses de notre diocèse.

Donné à Joliette, en notre maison épiscopale, le 20 février, 1912, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre chancelier.

Par mandement de Monseigneur,

Irénée Gervais, prêtre,

chancelier.

JOSEPH-ALFRED,

Evêque de Joliette.

CHRONIQUE PEDAGOGIQUE

Le Congrès de Nantes.—La Revue pédagogique du mois de janvier nous apporte le compte-rendu du septième congrès des associations professionnelles des instituteurs de France et des colonies. J'omets les couplets habituels sur les "calomnies" dirigées contre l'école laïque, "cette arche d'alliance chargée de conduire au port" les espérances et les destinées de la nation française. Inutile également de rappeler les "attaques systématiques" de ceux qui,—l'eussiez-vous cru?—essaient infatigablement de donner le change au public en travestissant les idées, les sentiments, les tendances des instituteurs français. Ne retenons que les vœux relatifs à l'enseignement complémentaire de l'école.

L'enseignement post-scolaire est un des problèmes qui passionnent partout l'opinion publique. Il est prospère en Allemagne et en Suisse; et c'est à lui qu'on attribue une part considérable du développement économique dans les pays du nord.

Aussi bien en demande-t-on l'organisation. On veut compléter les connaissances générales acquises à l'école. Puis, des cours techniques spécialement appropriés aux besoins de la région et de la profession pour les jeunes gens des deux sexes devront être établis dans les diverses localités. On n'oubliera pas les cours d'enseignement ménager pour les jeunes filles.

L'enseignement technique sera confié soit à des professeurs, soit à des ouvriers, des ingénieurs, des commerçants, des instituteurs.

L'enseignement général sera donné par les membres de l'enseignement public dans des conditions que la loi déterminera.

Chez nous, nous devons également favoriser l'éclosion des œuvres post-scolaires, et travailler à l'éducation professionnelle des adolescents, afin de fournir à nos industries nationales les éléments de production suffisamment instruits pour faire face aux concurrents étrangers.

Exposition d'hygiène sociale de Dresde.

Au moment où l'on parle beaucoup à Montréal de l'Exposition Socio-pédagogique qui se tiendra au mois d'octobre prochain, je crois bon de souligner un article de M. Alfred Moulet sur l'Exposition internationale d'hygiène sociale de Dresde, qui s'est terminée au mois d'octobre dernier(1).

Le but de cette exposition, c'était sans doute de promouvoir la diffusion des connaissances de l'hygiène dans le peuple lui-même, mais aussi d'adoucir la vie humaine "en rendant la société plus saine et plus prudente."

Nous ne nous promènerons pas à travers les 100 bâtiments répartis sur 325,000 mètres carrés, et dont un seul—l'Homme—occupe 6,000 mètres. On nous raconte pourtant que tout est arrangé "pour capter la pensée du visiteur, pour l'instruire pour modifier sa vie". Les objets ont été choi-

(1) Revue pédagogique, 15 janvier, 1912.

sis avec soin et fournissent la matière à d'excellentes leçons de choses que des conférences vulgarisatrices rendent plus saillantes encore. Des savants et des professeurs se font un devoir de commenter la matière exposée: c'est une université populaire, dont l'horaire est bien réglé, où le plus cultivé des auditeurs trouve à s'instruire. Chaque jour, à heures fixes, et pas seulement à la "Halle populaire", des projections cinématographiques présentent au visiteur l'existence des hommes et des peuples à l'école, à l'atelier, à l'usine, à la caserne, à l'hôpital, aux colonies et le convient au spectacle d'une activité à la fois éclairée, saine et joyeuse, dont il prendra le goût. Les sports et les jeux sur le bel emplacement aménagé tout exprès, les ébats réglés d'écoliers, de lycéens, de soldats vantent mieux que ne le feraient les meilleurs maîtres l'excellence de la culture physique.

Nos organisateurs de l'Exposition Socio-pédologique liraient avec profit tout cet article. M. Moulet me permettra de le suivre dans son examen des questions qui concernent l'hygiène de l'enfance et de l'école. Volontiers encore je lui laisse la plume pour nous dire les efforts que l'on fait partout pour protéger les enfants en bas âge, pour assurer aux nourrissons un allaitement sain. La section allemande est ainsi divisée: Hygiène de la chambre de nourrissons malades, soins et alimentation; protection du nourrisson, organisation philanthropique, conseils aux mères, crèches, service du lait, appareils stérilisateurs, statistiques de la mortalité infantile; protection des orphelins; mortalité des nourrissons pendant l'été. La statistique y plaide à sa façon en faveur de l'allaitement maternel; elle compare la mortalité dans les grandes villes du monde et en classe les causes, etc.

Voit-on tout le bénéfice que l'on pourra tirer de notre exposition future, si l'on sait profiter des travaux exposés ailleurs, et appliquer ici les méthodes auxquelles on a eu recours pour faire l'éducation populaire?

La section d'hygiène scolaire allemande mériterait une attention spéciale.

La construction des bâtiments et l'organisation intérieure sont rationnelles; le progrès de l'aération, du chauffage central par radiateur, et de l'éclairage est général. Dans beaucoup d'écoles des grands centres, des bains-douches ont été installés.

Le mobilier scolaire est perfectionné; les tableaux noirs sont pratiques, d'un entretien facile... etc....

Espérons que nos compatriotes, qui viendront en foule à Montréal, développeront leur sens social et prendront plus profondément conscience des devoirs qui leur incombent relativement à leurs enfants.

Congrès de l' "American Physical Education Association."

Pendant trois jours, 22, 23, 24 février, l'Association américaine de culture physique a tenu ses assises à Montréal. C'était sa dix-neuvième convention, et pour la première fois on se réunissait au Canada. On admet

aujourd'hui bien facilement l'importance de la culture physique rationnelle. Nos jeunes n'ont plus comme jadis l'occasion de se former une musculature puissante par le rude travail en plein air. De plus, sur les bancs de l'école, ils sont exposés à contracter dans des positions défectueuses des défauts de tenue qui influent sur l'organisme. Tous admettent donc la nécessité des exercices raisonnés faits par un professeur qui a de la pédagogie et de l'expérience. Aussi bien les conférences furent suivies avec attention. Espérons qu'elles porteront leurs fruits.

Il y eut de nombreux exercices pour démontrer que la pratique doit se joindre à la théorie. Notre Mont-Saint-Louis se tailla de beaux succès. Dans cette excellente maison d'éducation, sans jamais rien négliger des études, on trouve le moyen de façonner des êtres forts en qui domineront l'esprit de vaillance et de bravoure.

L'âme des enfants.

L'éducation est une œuvre complexe. Il ne suffit pas de développer des muscles. On formerait un bel animal. Cultiver l'esprit seulement serait accomplir une œuvre incomplète. Il faut toujours faire marcher de front la culture morale avec la culture physique et la culture intellectuelle. C'est la grande préoccupation de tous les vrais éducateurs. Déjà on prépare un second congrès international pour l'enseignement de la morale. Sur ce terrain les théories les plus étranges ont cours. Une seule doctrine pourtant tient debout; c'est celle qui fait reposer tout l'édifice de la morale sur la religion.

C'est ce que nous rappelle un article publié dans *The Catholic Educational Review* (livraison de février). M. Thomas Edward Shields, professeur de pédagogie à l'Université de Washington, examine, en commentant un travail de Cornelia Comer, les causes de démoralisation dans sa patrie. Le matérialisme y règne en souverain; et certes, le tableau des cinquante dernières années n'est pas flatteur. Pourtant, il n'y a pas d'espoir d'améliorer la condition de ceux qui ont grandi dans l'incrédulité, dans la corruption, dans la médiocrité. C'est alors que la pensée des réformateurs se tourne vers l'école. Mais le système des écoles publiques ne veut pas de l'enseignement de la religion. Ceux qui en ont été les fondateurs étaient des hommes religieux qui auraient été alarmés s'ils avaient pu prévoir les résultats que nous constatons aujourd'hui. Horace Mann, en particulier, ressentait vivement le besoin où l'on se trouvait alors d'un système d'écoles bien organisé. Il ne vit pas la possibilité d'enseigner la religion sans faire violence aux différences sectes qui se partageaient le sol américain.

Il supprima donc ce cours à l'école et le laissa aux soins de la famille et des églises. Bientôt la religion devint un facteur négligeable dans la culture des âmes. La croyance à l'existence de l'âme et à son immortalité disparut rapidement; et le matérialisme avec toutes ses conséquences se répandit parmi les enfants de la nation. Les connaissances humaines appre-

naient à se passer de Dieu Créateur et Rédempteur; et la révélation devenait inutile.

L'Eglise catholique avait prévu ce résultat. Elle voulut parer aux difficultés en organisant ses écoles paroissiales au prix de quels sacrifices, nous le savons, puisque ses fidèles souvent pauvres et disséminés, doivent se taxer pour ouvrir des maisons d'éducation où l'enseignement religieux est à l'honneur, tout en fournissant leur quote-part aux écoles publiques auxquelles leur conscience leur défendait d'envoyer leurs enfants.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ces faits, au moment où des sectaires rétrogrades travaillent à établir chez nous des écoles neutres, qui ont fait faillite partout. M. Shields a raison de citer toute une page écrite par Bunker, surintendant des écoles de Berkeley, sur la coopération de l'Eglise et de l'école.

"Le point de vue moderne de l'éducation démontre son unité. Ses parties constitutives sont intéressantes; mais si vous en enlevez une, elles cessent d'être animées. Il peut y avoir une culture physique, une culture intellectuelle, une culture religieuse; mais il ne peut y avoir aucune éducation véritable, si ces trois éléments ne s'y trouvent réunis. Eliminez l'un d'entre eux, et le progrès éducationnel devient faible; le tout court même le danger de perdre la vie.

"Les écoles d'Amérique ont été organisées pour donner la culture intellectuelle; et elles s'acquittent bien de cette tâche. Dans ces dernières années, l'élan vers la culture physique a été merveilleux. Mais dans le domaine de la religion, l'Etat nous lie les mains. Cette portion importante d'une éducation bien équilibrée doit être confiée à d'autres agents."

Mais M. Bunker admet que l'on ne doit guère aujourd'hui compter sur les familles et que l'on ne peut forcer les gens d'aller aux églises. C'est donc à l'école de pourvoir au besoin religieux de l'individu aussi bien qu'à son développement physique et intellectuel. L'Etat, dans sa clairvoyance, devrait comprendre ces nécessités de l'heure présente, et laisser les parents et l'Eglise travailler à la culture des âmes et du caractère, en leur donnant la part du budget qui leur revient de droit pour cette œuvre civilisatrice entre toutes.

ABBE PHILIPPE PERRIER.

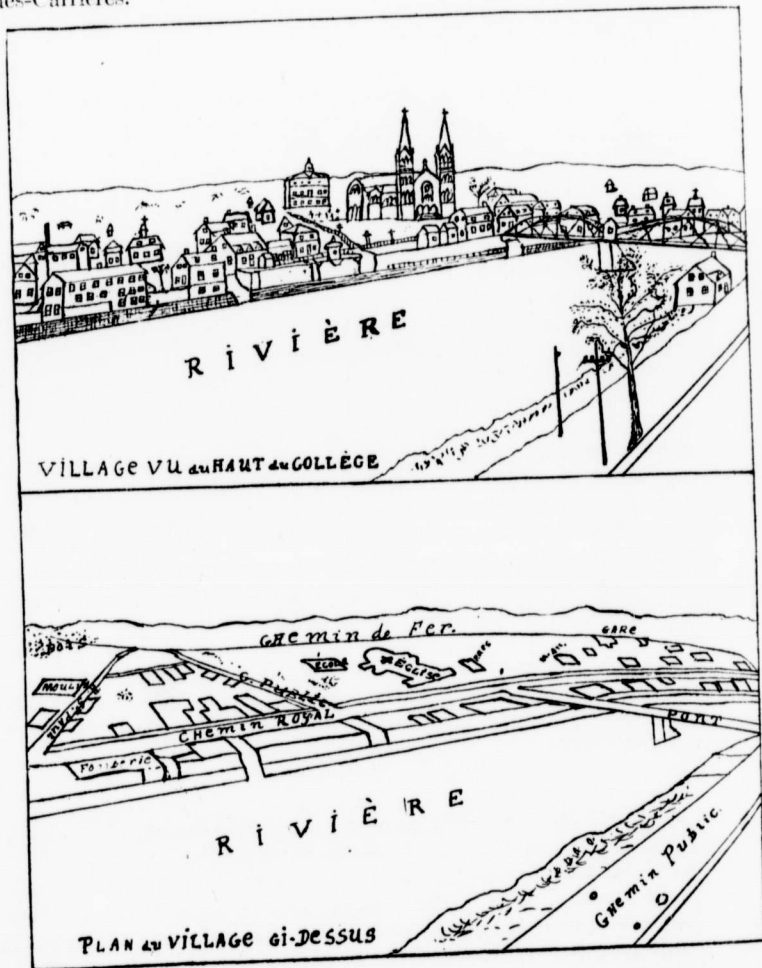
NOTRE CONCOURS

"Monographie de la paroisse de Saint-Casimir"

Saint-Casimir de Portneuf, l'une des plus belles et des plus florissantes paroisses du comté, fondée en 1847, est agréablement située sur la rivière Sainte-Anne, à quatre lieues de son embouchure dans le gigantesque fleuve Saint-Laurent.

Elle limite la partie sud du comté de Portneuf. De petites paroisses également florissantes, telles que Saint-Thuribe, Saint-Alban en ont été détachées, il y a plusieurs années.

Les pittoresques montagnes des Laurentides, où l'on chasse les orignaux, les chevreuils, les ours et autres carnassiers, limitent notre paroisse avec celle de Saint-Ubalde, au nord; la paroisse des Grondines, l'une des plus anciennes de Québec, au sud-est; à l'est est la paroisse de Saint-Marc-des-Carières.



Saint-Casimir est un démembrement de la vieille paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Son nom lui vient du notaire Casimir Dury, qui fit un don considérable en argent pour la construction de la nouvelle chapelle.

Les premiers habitants de l'emplacement de notre paroisse étaient des sauvages; ils habitaient l'île connue sous le nom de "Ile-aux-Hurons".

La première chapelle fut bénite le 9 octobre 1847 par M. Thomas Larouche, premier curé; après la bénédiction, il offrit lui-même le saint sacrifice. Le 21 décembre de la même année, eut lieu la bénédiction d'une cloche, car on n'avait eu jusqu'alors aucun moyen d'appeler les fidèles aux offices divins. M. Jean-Noël Guertin qui était alors curé des Grondines et qui fut plus tard curé de Saint-Casimir, de 1851 à 1889, était présent. Le parrain et la marraine furent M. et Mme Casimir Dury. Ce n'est que le 3 décembre 1849 qu'on put se procurer une parcelle des ossements de saint Casimir.

Notre paroisse est trop récente pour avoir des monuments historiques. La plus vieille bâtisse qui existe est construite en pierres, elle n'est plus habitée, elle se trouve située à une lieue de l'église, du côté nord de la rivière Sainte-Anne.

A quatre milles du village est une curiosité rare assez, je veux parler d'une espèce de grotte, ou plutôt d'un ruisseau souterrain de six à sept arpents de longueur. Cette cavité a cinq pieds de largeur et à six de profondeur; creusée sans doute, par l'action prolongée de l'eau infiltrée dans une espèce de pierre, elle présente une tablette de pierre régulière de chaque côté. Ce phénomène extraordinaire est vulgairement appelé *le trou du diable*.

Le plus beau monument de notre paroisse est sans contredit l'église. C'est la plus belle du comté de Portneuf, elle est construite en pierre et est située au centre du village, au côté nord de la rivière, en face d'un magnifique pont en fer, long de 380 pieds. Elle mesure 170 pieds par 90, elle est surmontée de deux magnifiques clochers de 150 pieds, entre lesquels se trouve une belle statue bronzée de saint Casimir. L'intérieur est fini en style roman.

Notre population était en 1909-1910 plus considérable qu'aujourd'hui. D'après le dernier recensement, il y a 3,030 âmes dans la paroisse. Il est parti 150 personnes pour aller tenter fortune dans les grandes villes, aux Etats-Unis et dans l'Ouest, et il est à peine venu une quarantaine de personnes se fixer dans la place.

Il y a eu en 1911 moins de mariages, moins de sépultures et de baptêmes que l'année précédente.

L'industrie du bois ne laisse point à désirer dans notre paroisse. Il y a une demi-douzaine de scieries. La compagnie Grandbois emploie deux cents ouvriers durant l'hiver à la coupe des billots. On fait environ 150,000 billots et tout ce bois est scié pendant l'été. On vend ce bois en trois formes différentes. Le bois sain est scié en bois de construction,

les déchets sont transportés dans un autre moulin, et là on en fait des lattes. Les billots qui ne sont pas sains sont envoyés dans un moulin à écorcer, et sont coupés de longueur; tout ce bois ainsi préparé est en partie expédié aux Etats-Unis.

Les deux fonderies sont très importantes; il a été fondu cette année plusieurs milliers de tonnes de fonte, qui ont servi à toutes sortes d'appareils.

L'industrie laitière est très prospère; il y a quatre fromageries ou beurrieres; durant une partie de la saison laitière, on fabrique du beurre et durant l'autre du fromage. Mais nous avons dans le village une beurrierie où on ne fabrique que du beurre pendant toute la saison.

L'industrie agricole est considérable; chaque année le cultivateur redouble d'ardeur, travaille avec soin au défrichement et à l'amélioration de sa terre. Il y a aussi dans la paroisse un cercle agricole qui encourage et stimule le zèle des cultivateurs en les exhortant à mieux faire.

Près de la chute, sur la rivière Blanche, se trouve le vieux moulin à farine où tous les cultivateurs des paroisses environnantes viennent faire moudre leur grain.

Les moulins à bardeaux ne sont pas très nombreux, il n'y en a qu'un. Une manufacture d'allumettes a été en activité pendant quelque temps, mais elle est maintenant fermée. On fabrique aussi des boîtes à beurre.

Nous sommes fiers de posséder l'inventeur d'une nouvelle presse avec foulon mécanique. Nous n'avons pas seulement que des usines à bois ou à fer, nous avons aussi une fabrique d'eau gazeuse, et grâce à sa bonne réputation, les propriétaires en font un grand commerce.

Les voies de communication sont maintenant faciles. Nous avons le Grand Nord qui passe entre Québec et Montréal à un demi-mille du village, et nous aurons en plus, quand le pont de Québec sera fini, le Transcontinental qui doit nous offrir un service régulier en 1914. Avant la construction du Grand Nord, il fallait aller prendre le train aux Grondines à quatre milles d'ici pour aller à Québec ou à Montréal par le Pacifique Canadien. Nous avons des routes très bien entretenues qui nous conduisent à toutes les paroisses avoisinantes.

Saint-Casimir possède encore un couvent fondé il y a vingt ans et dirigé par les révérendes Sœurs de la Providence, ainsi qu'un Collège bâti en 1908 et dirigé par les révérends Frères de l'Instruction chrétienne. Les élèves sont répartis en cinq classes; il y a en plus un cours commercial qui comprend les septième et huitième années.

OCTAVE LACHANCE,

Agé de 17 ans, élève de huitième année du cours de l'Académie commerciale de Saint-Casimir.

HYGIENE

SOIGNONS NOS CHEVEUX

On nous demande une recette efficace pour conserver les cheveux et les faire pousser.

Nous commencerons par dire ceci: c'est qu'il faut non seulement que la tête soit tenue dans un état de grande propreté, mais prendre garde que des brosses sales, insuffisamment lavées ou nettoyées, ne viennent apporter dans la tête mille microbes malfaisants. Il est bien entendu que la brosse et le peigne sont des articles de toilette absolument personnels et qui ne doivent servir qu'à notre propre usage.

Donc, premier point, des brosses propres, deuxième point, une tête propre.

—L'usage de la brosse est très salutaire pourvu que l'on sache s'en servir; mais, peu de personnes savent l'utiliser avec profit. On brosse les cheveux dans une seule direction, dans le sens de leur longueur, et l'on ne s'avise pas de broser la tête.

C'est une erreur: c'est le cuir chevelu qu'il faut surtout soigner, pour en chasser les dangereuses et importunes pellicules. Il faut broser fortement et longtemps. Le lavage de la tête, au savon, est excellent. Vous prenez du savon noir, vous en faites bouillir une livre dans trois chopines d'eau jusqu'à réduction à une chopine.

Il se forme une purée onctueuse que vous passez et parfumez à votre goût; c'est le très simple *shampooing* des grands coiffeurs.

Puis, vous frictionnez votre tête avec ce produit. Cela mousse merveilleusement.

Vous frottez et refrottez vos cheveux, et lorsqu'ils sont nettoyés parfaitement, vous rincez à plusieurs eaux tièdes, jusqu'à ce que la dernière soit claire comme de l'eau de roche. Vous séchez avec une serviette chaude, et vous avez alors une tête admirable de propreté.

C'est peu compliqué, et c'est très économique.

Epointez vos cheveux au moins une fois par mois, et ayez soin de couper, entre les raies, les petits cheveux qui poussent, afin de les fortifier.

Si vos cheveux sont trop secs et cassants, amollissez-les par une pommade, vaseline légèrement boriquée ou autre; s'ils sont trop gras, desséchez-les en passant dessus un coton absorbant imbibé d'eau de Cologne. Nous insistons sur l'absolue nécessité de tenir propres, brosses et peignes.

Lavez ces articles une fois (au moins) par semaine, dans une eau chaude dans laquelle vous aurez ajouté une matière insecticide, cette matière, quelle qu'elle soit, ne devra pas attaquer le poil de la brosse et le peigne. Il y a, dans les bonnes pharmacies, une foule d'excellentes préparations à cet usage.

J.-G. PARADIS, M.D.

Leçons d'anglais d'après la Méthode naturelle

Nous reproduisons avec plaisir les lignes qui suivent du *Bulletin des Etudes des Frères Maristes*:

"Un professeur intelligent nous communique ce qui suit: "Je dois vous dire que nous tirons un excellent parti des *leçons d'anglais d'après la méthode naturelle*, publiées par J. Ahern dans *L'Enseignement Primaire*. Nous avons reproduit au *vélographe* les gravures de septembre, octobre, novembre, décembre, et en avons distribué une feuille à chacun de nos élèves. Ce procédé a donné les meilleurs résultats. La leçon d'anglais est une de celles que les enfants attendent avec le plus d'impatience et dans laquelle ils déploient la plus grande activité intellectuelle. Ayant l'image devant les yeux, ils répondent avec entrain aux questions qui leur sont posées. L'enseignement devient ainsi très intéressant et très profitable.

"Cet ingénieux procédé mérite d'être signalé. Souhaitons qu'il se propage, et que dans toutes nos écoles, on tire le meilleur parti possible des excellentes leçons de M. J. Ahern dans *L'Enseignement Primaire*."

DOCUMENTS OFFICIELS

Premier Rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques de la Province de Québec

Québec, 17 octobre, 1911.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon premier rapport sur l'inspection générale des écoles catholiques de la province de Québec.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de dire combien j'apprécie l'honneur que le gouvernement m'a fait en m'appelant au poste de premier Inspecteur général. Aussi, c'est mon vif désir de répondre à la grande confiance que les autorités m'ont témoignée, en mettant tout mon zèle, toute ma santé et toute mon expérience au service de l'Instruction publique.

Je ne puis taire non plus le chagrin que j'ai éprouvé en quittant l'École normale Laval, mon *Alma Mater*, où pendant plus de vingt ans j'ai été professeur de pédagogie et de langue française. Il m'a fallu quitter là un supérieur vénéré et des confrères dont le dévouement et la loyauté m'ont toujours été acquis. Il m'a fallu aussi quitter l'enseignement actif, abandonner des élèves soumis, dociles et avides de s'instruire.

M. le Surintendant, ma nomination, au poste d'Inspecteur-général, date du 5 janvier 1911. Je ne puis donc aujourd'hui vous rendre compte que sommairement de l'année scolaire 1910-1911.

I

L'INSPECTION PRIMAIRE

DISTRICTS SCOLAIRES

La province, au point de vue scolaire (1), est partagée en 39 districts, à la tête de chacun desquels est placé un inspecteur, qui est en rapport constant avec le Département de l'Instruction publique. Chaque district d'inspection comprend un certain nombre de municipalités scolaires, en moyenne 30 à 35. En 1909-10, il y avait 1197 municipalités scolaires organisées conformément à la loi. (2). Ces douze cents municipalités, en 1910-11, ont maintenu 5,548 écoles en activité, se répartissant comme suit:

Ecoles primaires élémentaires, 4,996.

Ecoles primaires intermédiaires, 479.

Ecoles primaires supérieures, 73.

En moyenne, chaque inspecteur visite 150 écoles; parfois, une seule école comprend plusieurs départements ou classes. Quelques inspecteurs ont au delà de 175 écoles comptant jusqu'à deux cent quatre-vingts classes.

Aux 5,548 écoles primaires catholiques placées sous le contrôle des commissaires, il convient d'ajouter 311 écoles catholiques indépendantes: 48 élémentaires, 143 écoles intermédiaires, 120 supérieures. Les inspecteurs sont tenus de recueillir les statistiques de ces écoles.

(1) Pour les catholiques.

(2) Je donne ici la statistique de 1909-1910, car, à la date où je fais mon rapport, celle de 1910-11 n'est pas encore terminée. Environ vingt municipalités ont été érigées en 1910-11.

340,024 élèves ont fréquenté les écoles sous contrôle et les écoles indépendantes catholiques; élèves des écoles élémentaires, 190,471; élèves des écoles intermédiaires, 101,377; élèves des écoles supérieures, 48,176. Augmentation du nombre d'élèves sur 1909-10: 10,149.

VISITE DES ECOLES

Toutes les écoles sous contrôle ont été visitées deux fois par les inspecteurs, à l'exception de celles de quelques municipalités.

Les inspecteurs qui n'ont visité un certain nombre d'écoles qu'une fois ont fourni des explications au Département.

Le grand nombre d'écoles à visiter, les longues distances à parcourir, la maladie et les mauvais chemins, voilà ce qui excuse certains inspecteurs de n'avoir pu visiter toutes leurs écoles deux fois durant l'année.

ECOLES FERMEES

Lors de la première visite, automne de 1910, les inspecteurs ont trouvé plusieurs écoles fermées, 205 pour toute la province. Le retard apporté dans la mise en activité de ces écoles provient: 1° du changement de l'époque des vacances dans certaines municipalités, changement non autorisé; 2° du peu de zèle que mettent plusieurs commissions scolaires à trouver des titulaires compétents; 3° de la rareté des institutrices dans certaines régions.

Pour remédier à ce mal, il serait opportun: 1° de retenir les subventions du gouvernement aux municipalités scolaires qui enfreignent la loi quant à la date des vacances; 2° de faire perdre la prime spéciale à celles qui, par négligence, n'ouvrent pas leurs écoles dès le premier lundi de septembre; 3° de créer au Département de l'Instruction publique un bureau de renseignement où les commissions scolaires pourraient se procurer l'adresse d'instituteurs et d'institutrices brevetés et en disponibilité.

CONFERENCE PEDAGOGIQUE

À l'exception d'un seul, empêché par la maladie, tous les inspecteurs ont donné la conférence pédagogique au personnel enseignant de chaque municipalité. La conférence pédagogique suivant immédiatement la première visite, rend de réels services aux titulaires des écoles, si elle est bien faite. Comme la fréquentation scolaire dépend en partie des qualités professionnelles de l'instituteur, il importe que l'inspecteur profite de la première visite pour donner des conseils *ad hoc* et tracer la voie aux maîtres et maîtresses. Aussi, j'espère, Monsieur le Surintendant, que les inspecteurs tiendront compte de votre circulaire du 1er septembre dernier, et que pour aucune raison ils supprimeront la conférence dans une municipalité, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation.

LE BULLETIN D'INSPECTION

Par le bulletin d'inspection, les inspecteurs sont en relations constantes avec le Département de l'Instruction publique. Ils sont tenus, en vertu des *Règlements refondus* du Comité catholique, de transmettre au Surintendant les bulletins des écoles d'une municipalité dès que leur visite est terminée. Lorsqu'un bulletin d'inspection est plus de quinze jours en retard après la date de la dernière visite faite aux écoles d'une municipalité, l'inspecteur doit indiquer la cause de ce retard.

Cette année, après avoir consulté plusieurs inspecteurs et avec votre approbation, M. le Surintendant, les bulletins ont été modifiés. Au lieu de deux bulletins, contenant en une large mesure les mêmes questions et tableaux de renseignements, les inspecteurs ont reçu une formule de Rapport pour la première visite, et le Bulletin de la deuxième visite, qui diffère peu de l'ancien. Ici, qu'il me soit permis de remercier l'un des officiers les plus distingués du Département de l'Ins-

truction publique, M. Ant. Dessane, qui a bien voulu m'accorder le concours de sa longue expérience et de sa haute compétence. Par le rapport de la première visite, le Département est mis au courant, dans les quinze jours qui suivent le passage de l'inspecteur dans une municipalité, des progrès réalisés, des principaux défauts et lacunes constatés et les infractions à la loi dont la commission scolaire s'est rendue coupable. La copie des OBSERVATIONS AUX COMMISSAIRES que l'inspecteur est tenu d'inclure dans le rapport de sa visite renseigne le Surintendant :

1° Sur l'enseignement des matières du cours d'études,

2° Sur l'emploi des livres de classe autorisés,

3° Sur l'usage des tableaux de l'emploi du temps,

(L'inspecteur doit indiquer si le titulaire débute bien sur ces trois sujets.)

4° Sur le classement des élèves,

5° Sur les maisons d'écoles,

6° Sur le mobilier et autres fournitures d'école,

7° Sur les défauts sérieux qui peuvent exister dans la municipalité scolaire en général, dans les écoles en particulier, chez les instituteurs individuellement,

8° Sur les moyens que la commission scolaire devrait prendre pour améliorer l'état de ses écoles.

De plus, l'inspecteur doit indiquer la date et la durée de la visite de chaque école, la date, la durée (et le sujet traité) de chaque conférence pédagogique; il doit aussi donner la liste des instituteurs et des institutrices non diplômés et engagés sans l'autorisation du Surintendant.

Enfin, dès la première visite d'automne, l'inspecteur est obligé de signaler au Surintendant, dans de brèves remarques appuyées sur des faits précis, les améliorations les plus urgentes aux maisons d'écoles et à leur mobilier, et de suggérer les moyens les plus efficaces à prendre pour les obtenir.

Ainsi, dès que les rapports ou bulletins des inspecteurs arrivent à Québec, commence une correspondance suivie et au point avec les commissions scolaires, le personnel enseignant et l'inspecteur lui-même. C'est la vie scolaire qui, alimentée par l'inspecteur primaire, part du Département de l'Instruction publique pour se répandre par toute la province.

La nouvelle formule de la première visite d'automne oblige l'inspecteur à dire au Surintendant si le Département de l'Instruction publique doit intervenir auprès de la commission scolaire, OUI ou NON, et à préciser la nature de cette intervention. Cette responsabilité oblige l'inspecteur à observer judicieusement, à se documenter afin de ne pas garder un silence coupable ou induire le Surintendant en erreur. Et ce dernier, étant informé des besoins ou des négligences des commissions scolaires, dès le début de l'année, peut, durant les mois qui précèdent les prochaines vacances d'été, exercer une influence salutaire dont les résultats se feront sentir l'année suivante.

Le bulletin de la deuxième visite se rapporte particulièrement aux statistiques, tout en consacrant plusieurs pages à l'état matériel de la maison d'école et de la salle de classe, au mobilier, à la tenue de la classe, au personnel enseignant, aux élèves, à la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite. Dans ce bulletin, l'inspecteur doit encore, s'il y a lieu, aviser le Surintendant avant les vacances d'été.

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

(Suggestion)

Les inspecteurs, en vertu du paragraphe 15 de l'article 231 amendé des Règlements du Comité catholique, classent les municipalités scolaires de leur district respectif, par ordre de mérite. Il est accordé dix points pour chacun des sujets ci-dessous :

Sujets se rapportant à la municipalité.

1° Etat matériel des maisons d'écoles,

2° Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires,

- 3° Taux de la cotisation scolaire par \$100,
- 4° Traitement du personnel enseignant et mode de traitement,
- 5° Emploi des livres autorisés.

Sujets se rapportant à l'école.

- 1° Mise en opération du cours d'études,
- 2° Succès remportés dans l'enseignement.

Je suggère, M. le Surintendant, que les points suivants se rapportant à la municipalité entrent en ligne de compte pour la classification: 1° *Institutrices diplômées*, 2° *Ouverture des classes*.

Il me semble que les municipalités qui n'engagent que des titulaires diplômés et dont toutes les écoles sont en activité dès le premier lundi de septembre, ne devraient pas être mises sur le même pied que celles qui ne se font pas scrupule de confier leurs écoles à des personnes non brevetées et d'ouvrir les classes plusieurs semaines après la date fixée par la loi.

Maintenant, quelques inspecteurs pensent que le *Taux de la cotisation foncière par \$100* devrait être retranché du tableau de la classification, parce que, disent-ils, l'évaluation municipale ne donne pas toujours la valeur réelle des propriétés. Ainsi, telle municipalité, dont les contribuables paient 25 cts dans le cent piastres sur des biens évalués à leur pleine valeur, ont plus de mérite que telle autre où la cotisation est de 40 cts, et les propriétés évaluées à la moitié de la valeur réelle. Il y a du vrai dans cette théorie. Néanmoins, il importe de savoir quelles sont les municipalités qui s'imposent le plus de sacrifices pécuniaires pour soutenir leurs écoles.

Et, malgré les défauts de l'évaluation municipale, c'est encore le taux de la cotisation scolaire qui est le meilleur critérium de renseignement.

L'inspecteur, qui doit s'enquérir des faits sur place, peut facilement faire le départ entre l'évaluation municipale et la valeur réelle des propriétés. Une petite enquête fixera cet officier sans trop d'efforts sur le vrai mérite de telle localité, quant aux taux de la cotisation par \$100.

PRIMES SPECIALES AUX MUNICIPALITES

(Suggestion)

Depuis 1905, sur la recommandation du Comité catholique, le gouvernement accorde chaque année des primes spéciales qui sont décernées aux cinq municipalités les plus méritantes de chaque district d'inspection.

Ce concours entre les municipalités scolaires d'un district a pour objet les points suivants:

1. L'état matériel des maisons d'écoles, des dépendances et des emplacements;
2. L'état du mobilier;
3. Le progès des élèves;
4. Le chiffre du traitement annuel des instituteurs et des institutrices (à la condition que ce chiffre ne soit pas inférieur à \$100);
5. L'observance des dispositions de la loi et des règlements scolaires, notamment les prescriptions de l'article 69 des *Règlements reformés* du Comité catholique (balayage, lavage et chauffage des classes).

La prime spéciale est accordée aux municipalités d'après le rapport de l'inspecteur.

Cette mesure a produit d'excellents résultats.

Mais ne serait-il pas opportun d'ajouter aux conditions ci-dessus exigées des municipalités pour avoir droit à la prime, les suivantes:

1. *N'engager que des institutrices diplômées;*
2. *Ouvrir toutes les classes le premier lundi de septembre, conformément aux règlements officiels;*
3. *Ne pas payer de traitement inférieur à \$110.00.*

Afin d'exciter davantage l'émulation des municipalités, le chiffre et le nombre des primes spéciales devraient être augmentés.

LE MOUVEMENT SCOLAIRE EN 1910-1911

Résumé du témoignage des Inspecteurs.

Règle générale, la loi de l'Instruction publique est bien observée dans la plupart des municipalités. Il y a progrès constant dans l'amélioration des maisons d'écoles et l'achat de mobiliers perfectionnés.

Les traitements augmentent chaque année, mais dans une trop minime mesure; c'est là l'un des points faibles qu'il convient de signaler. Les commissions scolaires hésitent encore à dépasser les chiffres par trop insuffisants de \$100, \$125, \$150.

La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante: elle varie de 75 à 80%. C'est une moyenne supérieure à celles de quelques pays où l'instruction est obligatoire. Mais la durée de la fréquentation scolaire (ou la scolarité) est trop courte. Peu d'élèves des écoles rurales, chez les garçons surtout, se rendent au cours intermédiaire (modèle). Le nombre de ceux qui atteignent les 7e et 8e année du cours primaire supérieur (académique) est infime. Il n'est que juste de reconnaître que, dans les différentes régions de la province, plusieurs centaines d'élèves, vers l'âge de 14 ou 15 ans, prennent le chemin du pensionnat pour y suivre un cours classique ou commercial.

Voici quelques petits tableaux très intéressants que j'emprunte aux rapports de quelques inspecteurs:

M. l'inspecteur Filteau (1): Nombre d'élèves: 5,560. Sur ce nombre d'élèves inscrits:

3,482	ont suivi le cours de 1ère année.
1,567	" " " " " 2e "
994	" " " " " 3e "
328	" " " " " 4e "
101	" " " " " 5e "
65	" " " " " 6e "
23	" " " " " 7e "
0	" " " " " 8e "

M. l'inspecteur Longtin (2): L'inscription des élèves a été de 7,325, dont 3,930 garçons et 3,395 filles; la présence moyenne a été de 5,778, soit 78 pour cent. Sur ce nombre d'élèves inscrits:

2,828	ont suivi le cours de 1ère année.
1,978	" " " " " 2e "
1,532	" " " " " 3e "
809	" " " " " 4e "
125	" " " " " 5e "
33	" " " " " 6e "
14	" " " " " 7e "
11	" " " " " 8e "

M. l'inspecteur Molleur (3): Nombre d'élèves inscrits, 7,300, classés comme suit:

2,538	en 1ère année.
1,981	" 2e "
1,638	" 3e "

- (1) M. Filteau visite les municipalités d'une partie du comté d'Ottawa.
 (2) M. Longtin visite les municipalités du comté de Laprairie, excepté St-Jacques-le-Mineur, et les comtés de Châteauguay, Beauharnois et Huntingdon.
 (3) M. Molleur visite les municipalités du comté de St-Hyacinthe et d'une partie des comtés de Rouville et Bagot.

837	"	4e	"
227	"	5e	"
57	"	6e	"
17	"	7e	"
5	"	8e	"

M. l'Inspecteur Roy(1). Nombre d'élèves inscrits: 8,736, y compris ceux de 14 écoles indépendantes. Les élèves sont classés comme suit:

3,495	en	1ère	année.
2,135	"	2e	"
1,570	"	3e	"
846	"	4e	"
465	"	5e	"
159	"	6e	"
55	"	7e	"
11	"	8e	"

M. l'Inspecteur Tanguay(2) Nombre d'élèves inscrits: 7,244 y compris ceux de sept écoles indépendantes. Ces élèves sont classés comme suit:

3,129	en	1ère	année.
2,068	"	2e	"
1,217	"	3e	"
412	"	4e	"
195	"	5e	"
138	"	6e	"
57	"	7e	"
28	"	8e	"

Ces tableaux établissent assez judicieusement la moyenne de la fréquentation scolaire, par année du programme d'études, dans les écoles rurales sous contrôle.

Dans les villes, le nombre des élèves en 5e et 6e année est de beaucoup plus considérable et celui du cours supérieur (7e et 8e années) atteint environ la moitié des 5e et 6e années.

Voilà le point faible: LES ELEVES DE NOS ECOLES PRIMAIRES, REGLE GENERALE, QUITTENT TROP TOT LA CLASSE. N'ayant pas l'instruction suffisante, ils ne songent pas à franchir le seuil de l'école spéciale: AGRICOLE, COMMERCIALE, TECHNIQUE.

L'augmentation du nombre d'instituteurs dans les campagnes, grâce à l'octroi de \$10,000, aura pour résultat de prolonger la scolarité des garçons.

Néanmoins, il faudrait ajouter un autre stimulant pour retenir les garçons à l'école jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. Je ne sais aucun stimulant supérieur à la *Bourse*, mise en concours, entre les élèves d'une même municipalité, voire même d'un même district, bourse favorisant l'accès aux écoles spéciales: agricole, commerciale, technique, normale.

Le programme d'études est de mieux en mieux compris par le personnel enseignant. Néanmoins, il n'est pas toujours suffisamment observé suivant l'esprit des règlements. Ainsi, le passage régulier par la masse des élèves d'une année de programme à la suivante, à chaque période scolaire, n'a pas lieu ordinairement. Une sanction manque à chacun des degrés de l'école primaire: c'est le *certificat d'études*.

(1) M. Roy visite les municipalités d'une partie des comtés de Québec, Portneuf et Montmorency.

(2) M. Tanguay visite les municipalités d'une partie des comtés de Beauce, Dorchester et Mégantic.

Le règlement des livres approuvés est mieux suivi, et les commissaires achètent d'assez bonne grâce les fournitures scolaires. Mais les bibliothèques à l'usage des titulaires et celles destinées aux élèves se créent lentement. Il en sera ainsi, aussi longtemps que l'inspecteur ne pourra s'occuper des écoles de son district d'une façon plus suivie: actuellement, je le répète, ces officiers ont trop d'écoles à visiter et des territoires trop vastes à parcourir.

Grâce à l'intervention méthodique et suivie du Département, les règles de l'hygiène sont généralement appliquées dans les constructions des écoles. Plusieurs municipalités, cependant, ne semblent pas attacher assez d'importance à la ventilation et à l'éclairage des classes.

L'enseignement du dessin, dans les écoles rurales, est encore à organiser. Le dessin n'est pratiquement pas enseigné. Cependant l'école primaire, aujourd'hui, grâce à la création d'écoles techniques, doit préparer des élèves capables de suivre les cours de ces institutions. Et l'éducation technique réclame une connaissance suffisante du dessin. D'ailleurs, le dessin est un instrument éducatif de tout premier ordre et reconnu comme tel dans tous les pays.

Quelques commissions scolaires commencent à imiter la générosité du gouvernement en accordant des primes aux instituteurs et aux institutrices, sur la recommandation de l'inspecteur. Il est à souhaiter que toutes les municipalités entrent dans cette voie. Dans certaines localités, les commissaires accordent au titulaire de l'école, en plus du traitement régulier, une piastre par élève—lorsque le nombre dépasse 15 ou 20—qui fréquente la classe au moins 100, 120, 130 jours pendant l'année.

Les Caisses d'économie scolaires s'établissent çà et là, grâce à la loi de 1909. Plusieurs municipalités se sont prévalues de cette loi, mais le mouvement n'est pas encore général. Pourtant les commissaires ne devraient pas perdre de vue que l'épargne scolaire donne à la classe un caractère pratique qui justifie cette devise: *l'École pour la Vie*.

Les primes que le gouvernement accorde aux personnes qui enseignent depuis dix ans et plus produisent d'excellents résultats. De ce chef, la somme de \$28,600 a été distribuée par le Département entre 1,454 instituteurs et institutrices, en 1910-11. Voici les détails de cette distribution:

Titulaires enseignant depuis 10 à 15 ans: 600 = \$ 9,000

Titulaires enseignant depuis 15 à 20 ans: 351 = 7,020

Titulaires enseignant depuis 20 et plus: 503 = 12,575

Un défaut à signaler, c'est la décentralisation scolaire à outrance. On multiplie trop les arrondissements. Autant la centralisation exagérée offre des inconvénients, autant le morcellement de la municipalité scolaire en un trop grand nombre d'arrondissements paralyse le progrès et multiplie les dépenses sans aucun profit.

C.-J. MAGNAN.

(A suivre)

Bureau Central des Examineurs Catholiques

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNEE

Québec, 20 mars 1912.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 25 juin prochain et se terminera le 28 juin. Il n'y a que les aspirants au diplôme académique qui commenceront à subir l'examen le mardi, 25 juin; tous les autres, c'est-à-dire les candidats aux brevets élémentaire et modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 26 juin.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière.

L'examen se fera dans les localités suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Bas,

Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville, Minawaki, Tadoussac, Rivière-au-Renard et Ville-Marie.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'EPOQUE FIXEE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 25 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après: 1° Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen; 2° Son extrait baptistaire; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*).

Pour être admis à subir l'examen cette année, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus et les filles, dix-sept ans révolus le ou avant le 31 décembre prochain (1912). Ainsi, aucun garçon ne pourra obtenir son admission à l'examen du mois de juin prochain s'il est né après le 31 décembre 1894, et aucune fille, si elle est née après le 31 décembre 1895. On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central.

(Nom de la localité et date)

"Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

"Monsieur,

"Je, soussigné (écrire ses nom et prénoms), né à . . . (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié . . . à (donner le lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), j'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen), afin de subir l'examen en (dire si c'est en français ou en anglais, ou dans les deux langues), pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (mettre le montant des droits d'examen exigés) et le certificat de moralité du curé (ou desservant) de ma paroisse, ainsi que mon extrait baptistaire."

"Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de poste)."

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants:

"Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (les nom et prénoms du candidat) pendant (dire le nombre d'années ou de mois), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'— est intègre consciencieux ou (consciencieuse).

(Signature du curé ou du desservant de la paroisse)

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen

pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné l'année dernière. Ces aspirants feront leur demande comme suit:

(Nom de la localité et date)

"Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

"Monsieur,

"Je, soussigné... (écrire ses nom et prénoms), né... à (indiquer l'endroit), le (donner la date), "domicilié... à (lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous "informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire le nom de la localité où l'on désire "se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école "élémentaire, modèle ou académique), en (français ou en anglais, ou dans les deux langues). Je vous "envoie ci-inclus la somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau "certificat de moralité de mon curé (voir la formule de certificat ci-dessus), ainsi que l'avis que vous "m'avez adressé au mois d'août dernier (envoyer cet avis).

"Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du "bureau de poste). Mon numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro)."

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1910 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières du nouveau programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je demande comme une faveur toute spéciale aux personnes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission accompagnée de tous les documents requis. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

A l'avenir, le Bureau ne fournira pas les porte-plumes; chaque candidat devra donc apporter le sien pour les examens.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques.



Departement de l'Instruction Publique

No 738-12

Québec, 1er avril 1912.

MM. LES COMMISSAIRES OU SYNDICS D'ÉCOLES,

Messieurs,

Le chèque ci-inclus représente la part d'allocation revenant à votre municipalité scolaire sur le fonds spécial de \$125,000.00 voté par la Législature, à sa session de 1911, pour les municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices (y compris les sous-maîtresses) ont reçu un traitement annuel d'au moins \$100 pendant l'année 1910-11.

Cette subvention nouvelle qui vous est accordée devra vous encourager à promouvoir davantage la cause de l'éducation dans votre municipalité; elle devra être employée spécialement à augmenter les traitements de vos institutrices, à améliorer le mobilier scolaire ou à pourvoir vos écoles de cartes géographiques, tableaux, etc.

Il ne faudra, dans aucun cas, profiter de cette allocation supplémentaire pour diminuer le taux de vos cotisations scolaires.

Ce chèque et les autres que vous recevrez de mon département devront être présentés à la banque dans le plus court délai possible.

Le gouvernement, désirant encourager les commissaires et les syndics d'écoles à augmenter de plus en plus les salaires de leurs institutrices, a fait voter, à la dernière session de la Législature, deux autres fonds spéciaux, l'un de \$60,000.00 pour les municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices (y compris les sous-maîtresses) recevront un salaire annuel minimum de \$125.00, et un autre de \$40,000.00 en faveur des mêmes municipalités qui paieront à toutes leurs institutrices un salaire d'au moins \$150.00 par année.

Ainsi, les Commissaires ou Syndics d'écoles d'une municipalité pourront avoir droit à une part de chacun des fonds spéciaux de \$125,000.00 de \$60,000.00 et de \$40,000.00, suivant les traitements qu'ils paieront à toutes leurs institutrices.

Je ne puis donc que vous encourager de nouveau à augmenter les salaires du personnel enseignant de vos écoles, et j'espère que les sommes considérables qui viennent d'être votées par la Législature pour les fins scolaires vous porteront à augmenter les traitements de vos institutrices et institutrices lorsque vous renouvellerez leurs engagements pour l'année scolaire prochaine. S'il est nécessaire, augmenter même le taux de la cotisation scolaire pour obtenir ce résultat.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,

Surintendant.

L'Épargne Scolaire

Etat financier de la Caisse d'Economie Scolaire de l'Enfant-Jésus

29 Février 1912—Après quatre ans et six mois d'opération de Juillet 1907 à Février 1912.

RECETTES

Dépôt des enfants.....	\$20971 43	
Autres recettes.....	323 79	
		\$21295 22
DEBOURSES		
Retraits pour dépôt en banque au crédit des enfants.....	\$16945 00	
Retraits pour cause de mort, départ ou besoins impérieux.....	1872 39	
		18817 39
Balance en mains.....		\$ 2477 83

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Les enfants qui devront faire le devoir, sont placés devant l'image et le maître engage avec eux une conversation dans le genre de celle qui suit :

Maître.—Pouvez-vous me dire où se passe la scène représentée sur l'image ?

Pierre.—Monsieur, c'est à la campagne, . . . dans un champ, . . . au pied d'un arbre.

M.—Quelle sorte d'arbre ?

Pierre.—Je crois que c'est un pommier . . .

Maître.—Bien, maintenant, Joseph, pouvez-vous dire quelles sortes de personnes vous voyez ?

Joseph.—M., je vois un homme, deux petits garçons et une petite fille.

M.—Pensez-vous qu'ils sont arrivés tous ensemble ?

Joseph.—Non, M., les enfants sont arrivés avant.

M.—Que venaient-ils faire ?

Joseph.—Ils venaient chercher des pommes.

M.—Ces pommes leur appartenaient-elles ?

Pierre.—Non, monsieur.

M.—Qu'est-ce qui vous fait croire cela ?

Joseph.—Le bâton que l'homme tient à la main.

M.—Et puis encore ? . . . Voyons, François.

François.—Le chien qui n'a pas l'air de bonne humeur.

M.—Pourquoi l'homme est-il fâché ?

François.—Parce qu'on lui vole ses pommes.

M.—Qui est-ce qui lui vole ses pommes.

(Les enfants, ne connaissant pas les noms des personnages, hésitent à répondre.)

Pierre.—M., c'est le petit garçon qui est en l'air.

M.—Vous ne savez pas les noms des personnages ; nous allons les nommer : l'homme c'est le père Thomas ; le garçon en l'air, c'est Paul ; l'autre garçon, c'est Jules ; et la petite fille, c'est Mariette. Retenez bien ces noms, puis dites-moi dans quelle position se trouve Paul.

Joseph.—M., il est monté dans l'arbre pour cueillir des pommes.

M.—Et qu'est-il arrivé ?

Joseph.—Le pied lui a manqué et en tombant il est resté accroché par sa blouse à une branche cassée. On le voit suspendu, les jambes et les bras pendants.

M.—Et que fait Jules ?

François.—Il a l'air en peine, les bras en l'air tendus vers Paul. On dirait qu'il l'avertit que le père Thomas arrive.



M.—Oui, c'est très bien ; il est probable que c'est cet avertissement qui l'a fait tomber en voulant se hâter de descendre.

Que fait la petite Mariette ?

François.—Elle pleure, et joint les mains devant le père Thomas. C'est comme si elle demandait pardon pour Paul.

M.—Oui, c'est bien cela . . . Et que direz-vous du chien ?

Pierre.—M., je crois qu'il voudrait bien tenir Paul ; il se dresse contre l'arbre et montre les dents. Paul est dans une mauvaise position.

M.—Pensez-vous qu'il ne l'a pas mérité.

Pierre.—Oh, monsieur, il l'a bien mérité; mais il doit avoir regret de ce qu'il a fait.

M.—Vous avez raison, et je crois que le père Thomas écoutera la petite Mariette et qu'il pardonnera au pauvre Paul qui n'aura plus envie de faire le maraudeur.

Maintenant, mes enfants, je vais vous donner pour devoir de raconter par écrit ce que vous venez de voir. Vous vous imaginerez que vous avez l'image sous les yeux et vous écrirez à un de vos amis ce que vous voyez. Pour vous faciliter la tâche je vais vous donner un petit canevas que vous allez prendre par écrit.

CANEVAS.—Lieu et date.—début de la lettre—lieu de la scène—nature et position des personnages—pommier—Paul est monté—pourquoi? —Ce que fait Jules, le père Thomas, Mariette, le chien—Malheureuse position de Paul.—Ce qu'il pense alors de son acte.—Pardon probable—bonne résolution pour l'avenir—le souvenir aidera à la garder.—Réflexion finale, saluts et conclusion—

Nous donnons à la suite deux textes pour les cours élémentaire et intermédiaire. Ces textes ne seront pas lus aux élèves avant leur devoir, mais après; ils ne sont là que pour donner une idée de ce que les enfants pourront à peu près faire, après avoir bien compris le fait devant l'image.

I. COURS ELEMENTAIRE.

(Lieu), (date)

Mon cher ami,

Je veux te dire en quelques mots ce que je vois sur une image que j'ai là sous les yeux. Je pense que cela te fera plaisir. Paul est allé avec Jules et la petite Mariette, dans le verger du père Thomas, pour goûter les belles pommes. Paul est monté dans l'arbre, mais le pied lui a manqué, et il est resté accroché par sa blouse. Il est là, suspendu, les jambes et les bras pendants, sans pouvoir se déprendre. Le père Thomas est accouru avec un bâton pour corriger les petits maraudeurs. Jules avertit Paul et lui montre le père Thomas en colère. Mais la petite Mariette joint ses petites mains et, en pleurant, elle prie le père Thomas de ne pas battre le pauvre Paul. Le chien du père Thomas est dressé contre l'arbre et voudrait tenir Paul qui a grand'peur et promet qu'il ne le fera plus.

Quand tu auras quelque chose d'intéressant, fais comme moi, prends la plume et écris-moi quelques mots; tu feras plaisir à

Ton ami sincère

Joseph B.

Cette lettre n'est évidemment qu'une énumération, une suite de phrases toute sèche; on ne peut pas exiger davantage, je crois, au cours élémentaire pour le grand nombre des élèves. Mais on a déjà obtenu beaucoup, si

l'on est parvenu à faire exprimer clairement et correctement par les enfants, ce qu'ils ont vu et compris.

Au cours intermédiaire, le style sera un peu plus vivant, on sentira plus d'aisance et de facilité.

II. COURS INTERMEDIAIRE.

Mon cher ami,

(Lieu) (date)

Je pense que je vais te faire plaisir et t'intéresser en te disant ce que je vois sur une image que j'ai là sous les yeux.

C'est un coin du verger du père Thomas. Dans le grand pommier, près de la clôture, le petit Paul a grimpé avec l'aide de Jules qui l'a poussé jusqu'à la première branche. Pendant que Paul était à commencer sa cueillette, Jules a aperçu le père Thomas armé d'un bâton; il en avertit Paul qui se hâte de descendre. Malheureusement dans son empressement le pied lui a manqué et en tombant, il est resté accroché par sa blouse, et le voilà jambes et bras pendants, suspendu dans l'espace sans pouvoir se déprendre. Jules est en bas, les bras élevés; il est très inquiet et ne peut rien pour aider Paul. Le père Thomas approche avec son bâton; le gros chien est déjà rendu, il se dresse contre l'arbre et voudrait bien tenir le petit voleur auquel il montre des dents menaçantes. Mais la petite Mariette, les larmes aux yeux et les mains jointes, implore la pitié du père Thomas et le supplie de ne pas mettre à exécution le dessin qu'il a de donner une bonne correction au voleur de pommes.

Il est bien probable que Paul regrette sa faute et qu'il se souviendra de l'aventure pour résister, à l'avenir, lorsqu'il sera tenté de faire le maraudeur.

J'espère, mon cher ami, que ma petite description te fait voir l'image comme je la vois; je la conserve pour te la montrer quand tu viendras me voir. En attendant ce plaisir, quand tu auras quelque chose d'intéressant, prends la plume et fais comme moi, car tout ce qui t'intéresse, intéresse aussi celui qui se dit

Ton ami sincère et dévoué

Pierre M.

Le Cours supérieur pourrait faire encore mieux. Il pourrait, tout en traitant le sujet, faire un peu de critique de l'image dans laquelle le pommier ne ressemble pas à un pommier, dans laquelle rien ne représente l'horizon, ni le moindre petit nuage, etc.

Rien comme une image, n'est propre à remplacer la nature elle-même, pour provoquer l'esprit d'observation des élèves, leur suggérer des idées et des réflexions et par là même les disposer à parler ou à écrire (ce qui doit être tout un) avec facilité et succès.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

Leçon d'anglais

D'APRES LA METHODE NATURELLE

1. Whom do you see in the picture? In the picture I see a woman.
2. Is she sitting or standing? She is standing.
3. In front of her, what is there? In front of her there is a table.
4. How much of the table can you see? I can see the top, a part of the frame, and parts of three legs of the table.
5. What is on the table? On the table there is a bake-board, probably a marble slate, and a bowl.
6. What do you see on the bake-board? On the bake-board, I see a roll of paste and a rolling pin.
7. What is paste composed of? Paste is composed of flour and butter, in equal or almost equal parts, moistened with yolk of egg and a little water.
8. How is flour made? It is made by first grinding wheat, corn or some other cereal down fine, then by passing or bolting the ground wheat through several silk cloths of different degrees of fineness.
9. What are the silk cloths through which the ground wheat is passed, bolted or sifted called? They are called bolting cloths.
10. Around the picture what is there? There is an ornamental frame or border around the picture.
11. Of what is the ornamental border made? It is made of stalks and ears of corn (*not Indian corn*).
12. In what is paste used? It is used in the making of all kinds of pastry: pies, tarts, tartelets, etc.
13. The paste used in the making of bread is called what? It is called dough.
14. What is dough? It is a mass of flour, moistened, mixed with a little yeast, and kneaded.
15. What is a rolling-pin? It is a round piece of wood, (*or better still*) a cylindrical piece of wood, with a handle at each end.
16. For what is it used? It is used to mix the flour and butter as completely as possible and to reduce the paste of dough to the required thickness.
17. How is it used? The person using a rolling-pin holds a handle in each hand and rolls the pin over the paste several times, then folds the layer of paste and begins anew.
18. What is in the bowl? *Or*, In the bowl what is there? There is a kitchen spoon and a mixture of flour, water, and eggs in the bowl. *Or*, In the bowl there is a kitchen spoon and a mixture of flour, water, and eggs.
19. What has the woman in her left hand? *Or*, In her left hand what has the woman? She has a pie-dish in her left hand. *Or*, In her left hand she has a pie-dish.



20. In the pie-dish what has the woman put? She has put a layer of paste in the pie-dish. *Or*, In the pie-dish she has put a layer of paste.
21. What part of the pie-dish is covered by the layer of paste? The whole of the inside of the pie-dish is covered by the layer of paste.
22. What are the different parts of the inside of the pie-dish? *Or*, The different parts of the inside of the pie-dish are what? The different parts of the inside of the pie-dish are the bottom, the sides and the shoulder.
23. Where is the woman's left hand? It is under the pie-dish.
24. What has she in her right hand? She has a knife in her right hand. *Or*, In her right hand she has a knife.
25. What is she doing with the knife? She is trimming or cutting off the part of the layer which comes beyond the shoulder of the pie-dish.
26. Is she attentive to her work? Yes, she is very attentive to her work.
27. Is she minding what she is doing? Yes, she is minding what she is doing.
28. At what is she looking? *Or*, What is she looking at? She is looking at the knife as she trims off the surplus paste.
29. Does she appear interested in what she is doing? Yes, she appears very much interested in what she is doing.
30. How do you know that she is interested in her work? I know that she is interested in her work by the expression of her face.
31. When she has cut off the surplus paste what will she do? When she has cut off the surplus paste, she will fill the paste lined dish with jam of some kind or apples.
32. What is jam? Jam is fruit of some kind, such as peaches, pears, plums, strawberries, raspberries, black currants, etc., preserved in sugar.
33. How is jam made? Jam is made by slowly boiling the fruit in an equal weight of sugar.
34. What is the heart of an apple sometimes called? The heart of an apple is sometimes called the core.
35. If she uses apples for the pie, will she fill the dish with whole apples? No, she will peel the apples, cut them into pieces, and take out the cores first.
36. What is the core of an apple? It is the heart, the part in which the pips or seeds are.
37. When she has filled the pie-dish with jam or apples, what will the woman do? When she has filled the pie-dish with jam or apples, she will cover the contents with a layer of paste.
39. What will she then do? She will carefully trim the edge of the upper layer of paste in such a way that the edges of the two layers shall overlap or fit exactly one over the other.
40. After the upper layer of paste has been trimmed, what will the woman do? She will put the pie-dish with the pie in it into an oven.

41. Why will she put the pie-dish into an oven? She will put the pie-dish into an oven to bake the pie.
42. When the jam or apples, in a pie-dish, are covered only with strips of paste placed crosswise so as to form a lattice or grating, what do you call the contents of the pie-dish? When the jam or apples are covered only with strips of paste, I call the contents of the dish a tart.
43. What is a little tart called? A little tart is called a tartlet.
44. What has the woman on over her gown? She has an overall kitchen apron.
45. Why does she wear an apron over her gown? She wears an apron over her gown to protect it from stains.
46. On the floor in front of the table what is there? On the floor in front of the table there is a large bag of flour.
47. Does the bag of flour hide any part of the table? Yes the bag hides the greater part of two legs of the table.
48. What is the bag made of? Or, Of what is the bag made? It is made of coarse strong cotton (cloth).
49. How was the bag made? First the cotton was carefully folded into two equal parts; the edges were sewed together at the sides and the bag was ready to be filled.
50. With what was the bag filled? It was filled with flour.
51. With what kind of flour was the bag filled? It was filled with Occident Flour.
52. How do you know that it was filled with Occident Flour? I don't know it, but I suppose it because the words Occident Flour are printed on the bag.
53. What is Occident Flour? I suppose it is flour made by the Occident Milling Company.
52. Is it good flour? I don't know anything about it.
53. Is it a Canadian flour? No, it is an American flour.
54. Where does it come from? It comes from North Dakota.
55. How do you know that it comes from North Dakota? I suppose it comes from North Dakota because these words are printed on the bag.
56. From what part of Canada does the flour used in Canada principally come? The flour used in Canada comes principally from Manitoba.
59. After the bag was filled what was done? After the bag was filled the top was sewn up and the top corners were tied.
60. What do the corners look like? They look like rabbits' ears.
61. Is there any advantage in fastening the corners in this way? Yes, there is an advantage in fastening the corners in this way.
62. What is the advantage? It is that the ears formed by the corners may be used as handles in lifting and carrying the bag.

JOHN AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRÈS SAINTE MESSE

CHAPITRE DEUXIÈME

LES CAUSES QUI DISPENSENT DE LA MESSE

Q. Sommes-nous parfois dispensés d'aller à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation ?

R. Oui, nous sommes parfois dispensés par des causes légitimes d'aller à la messe les dimanches et fêtes d'obligation.

Ex. Le précepte de la messe, comme toutes les lois positives, n'oblige pas quand il doit résulter de son accomplissement un dommage grave, ou quand il y a une impossibilité physique ou morale. Le précepte du jeûne, par exemple, n'oblige pas les malades, les femmes enceintes ou ceux qui se livrent à de pénibles travaux.

Q. Quelles sont les causes les plus ordinaires qui dispensent d'aller à la messe ?

R. Ces causes sont la maladie, le soin des malades, la distance, les voyages, la garde des enfants et certaines charges qui nécessitent le travail du dimanche.

Q. Quels sont les malades dispensés d'aller à la messe ?

R. Les malades proprement dits, les infirmes et les convalescents.

Q. Le soin et la garde des enfants dispensent-ils toujours de l'assistance à la messe ?

R. Le soin et la garde des enfants ne dispensent pas les personnes qui peuvent se faire commodément remplacer.

Ex. Quand il y a plusieurs messes, il est généralement facile à une mère de famille, qui a de jeunes enfants, de se faire remplacer chaque dimanche, surtout s'il y a des grandes personnes à la maison. Quand il n'y a qu'une seule messe et que la mère est seule avec son mari, ce dernier ne doit pas se considérer absolument exempt du soin des enfants. Il doit donner à sa femme l'avantage d'aller à la messe de temps en temps, même tous les quinze jours. Car la messe est non seulement un précepte, mais encore un puissant moyen de salut.

Q. Les personnes qui vivent à une grande distance de l'église sont-elles obligées d'assister à la messe ?

R. Non. Ces personnes sont généralement dispensées d'une telle obligation, à raison des grandes difficultés qu'elles éprouvent à se rendre à l'église.

Q. Quelle est la distance jugée suffisante pour dispenser de la messe d'obligation ?

R. Trois milles, disent quelques théologiens; cinq, six et même dix milles, disent les autres.

Ex. Il est difficile et même impossible de fixer d'une manière absolue la distance qui peut empêcher les gens de bonne volonté d'aller à la messe. Une foule de circonstances peuvent accroître ou diminuer les difficultés de la route. Cette distance qui dispense de la messe doit être évidemment moindre pour les vieillards, les femmes, les personnes faibles, pendant la saison d'hiver, par un temps pluvieux, etc. Elle doit être plus considérable pour ceux qui ont chevaux et voitures, automobiles, ou qui sont sur le parcours des voies électriques.

Q. Quels sont les voyages qui dispensent de la messe ?

R. Ceux qui mettent dans l'impossibilité d'assister à la messe, comme les voyages sur mer; ceux qui l'on ne peut discontinuer sans inconvénients graves; ceux même que l'on entreprend pour des raisons légitimes en pays où il n'y a pas d'églises.

Q. Qui sont ceux qui, par leurs charges, sont dispensés de la messe ?

R. Les militaires, en temps de guerre ou de grandes manœuvres, les gardiens de maisons ou de troupeaux, ceux qui sont chargés des hauts fourneaux ou de quelques opérations qu'on ne peut discontinuer le dimanche, certains employés de chemin de fer et, en général, tous ceux qui sont obligés de travailler le dimanche ou les fêtes, à l'heure des messes, sous peine de perdre leur emploi.

D.-M.-A. MAGNAN, PIRE.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et
Vocabulaire

Dictées

I

LES PARTIES DE LA TÊTE

La figure, la face, le visage, le front, les cheveux, les tempes, les oreilles, l'œil, les yeux, les cils, le nez, les narines, les joues, la bouche, la lèvre supérieure, la lèvre inférieure, la langue, les dents, les gencives, le menton, la moustache, la barbe

EXERCICES.—1. Faire des phrases et y employer les noms de la dictée.—1. Le vent nous glaçait la figure.—2. On cracha à la face de Jésus.—3. Son visage est rouge.—4. Jules a le front fuyant; ses cheveux lui couvrent la tempe et lui cachent les oreilles.—5. On cligne l'œil, on ferme les yeux. Céline a les cils noirs. Evitez de vous gratter le nez et de mettre le doigt dans les narines.

II. Relever ces phrases sur le cahier.

II

LES TRANSFORMATIONS DE L'EAU

Les brouillards, la vapeur, les nuages, la pluie, la neige, la grêle, c'est toujours de l'eau qui monte dans l'air, qui y reste ou qui en tombe; de l'eau en gouttelettes très ténues, visibles dans l'air, sous la forme de brouillard; de l'eau tellement dilatée dans l'air qu'elle devient invisible sous la forme de vapeur; de l'eau en gouttelettes redevenues visibles sous la forme de nuages.

Puis, quand après être ainsi montée et restée dans l'air, l'eau en redescend, elle redescend en gouttes liquides, sous la forme de pluie; en flocons légers, sous la forme de neige; en grains durs et pesants, sous la forme de grêle.

IDEE.—Montrer les différentes transformations de l'eau. Ses trois états.

VOCABULAIRE.—Remarquer la terminaison *ard* du mot *brouillard*; de même on écrit: *brancard*, *placard*, *dard*, *étendard*, *regard*, etc.—Dicter des mots terminés par *ard*, comme *écart*,

part, *rempart*, *départ*, *quart*.—Dérivés de *air*, homonymes: *aire*, *ère*, *haire*, *hère*.—Gouttelette est le diminutif de *goutte*.—*Ténue*: fort mince.—contraire: *condensé*.—*Invisible*: décomposer ce mot en ces éléments.—*Flocon*: paronyme *flacon*.—*Grêle*: homonyme: adj. *grêle*, long et mince.

GRAMMAIRE.—Relever les verbes par ordre de conjugaison.—Distinguer les propositions complétives dans la dictée. (On appelle proposition complétive, celle qui remplit la fonction de complément.)

Récitation

L'ENFANT ET L'OISEAU

L'enfant

Petit oiseau, viens avec moi,
Vois la cage si bien posée,
Les fruits que j'ai cueillis pour toi,
Les fleurs humides de rosée.

L'oiseau

Petit enfant, je vis heureux.
Rester libre est ma seule envie;
Mon humble nid me plait bien mieux
Que la cage la plus jolie. DEVOILE.

EXERCICE ORAL.—Que vient-on de vous lire? —Une conversation ou un dialogue entre un enfant et un oiseau.—Est-ce une histoire vraie?—Non, monsieur.—Pourquoi?—Parce que cela n'est pas arrivé et ne peut pas arriver.—Pourquoi cela ne peut-il pas arriver?—Parce que l'oiseau ne parle pas le langage de l'homme.—Que dit l'enfant à l'oiseau?—Que répond l'oiseau à l'enfant?—Si l'oiseau pouvait parler réellement, vous semble-t-il qu'il répondrait ainsi?—Croyez-vous que les oiseaux aiment les cages?—Les enfants ont-ils le droit de dénicher les oiseaux?

Rédaction

LE JOUR ET LA NUIT

1. Le jour commence à l'aurore, un peu avant le lever du soleil, et se termine par le crépuscule, quelque temps après son coucher.

On ne peut fixer d'heure exacte, car tous les jours ne sont pas d'égale durée. En hiver, ils sont plus courts; en été, plus longs. A partir du 21 décembre, ils vont en augmentant jusqu'au 21 juin, après quoi ils diminuent.

Quelle que soit leur durée, notre devoir est de bien les employer par le travail, la prière, les bonnes œuvres et de n'en pas gaspiller une minute inutilement. La journée est aussi coupée par les repas et des récréations raisonnables.

Un bon chrétien offre avec soin toutes ses actions à Dieu afin de les rendre méritoires pour le ciel.

2. La nuit est le temps du repos. On l'emploie à dormir. Le sommeil nous délasse et répare les forces dépensées dans la journée.

Le vrai moyen de se procurer un bon sommeil, c'est de bien remplir son devoir durant le jour et de faire le plus possible de bonnes actions.

QUESTIONNAIRE.—I. Quand commence le jour?—Quand finit-il?—Les jours ont-ils toujours la même longueur? Que fait-on pendant le jour?

II. Que fait-on pendant la nuit?

CANEVAS.—Le jour commence quand... il finit au... Les jours n'ont pas tous la même longueur. Ils augmentent à partir du... et diminuent... —Pendant le jour, on travaille, on prie, on s'occupe;—la nuit, on dort.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

Dictées

I

Pour les petits oiseaux

J'ai vu, dans ma paroisse (et j'espère que la chose est pratiquée ailleurs), des agriculteurs qui avaient reconnu les bons services que leur avaient rendus les petits oiseaux, leur jeter, lorsque la terre était gelée, et qu'ils ne trouvaient plus à se nourrir, du pain, de grandes poignées de grain. On les a raillés, on les a traités de prodiges, on a dit qu'ils gaspillaient leur blé ! Ce n'est pas mon avis. Je pense qu'ils ont agi sagement et seront largement récompensés

de la dépense minime qu'ils ont faite pour se conserver d'utiles auxiliaires.

EXERCICES

1° Analyser oralement tous les participes soulignés.

2° Faire copier dix phrases renfermant un participe conjugué avec *avoir* et *suivi* de son complément (*invariable* en ce cas); conjuguer, à cette occasion, les temps composés d'un verbe actif de chaque conjugaison: J'avais trouvé ma balle, tu aurais su ta leçon, etc.

Recopier les mêmes phrases en faisant précéder le verbe du complément: Ma balle, je l'ai trouvée; ta leçon, tu l'aurais sue, etc.

II

LA CHARITE N'APPAUVRIT JAMAIS

Connaissez-vous beaucoup de personnes qui soient devenues pauvres pour avoir trop secouru les nécessiteux? Vous n'en connaissez aucune; il n'y en a point. Ne pourriez-vous pas, au contraire, signaler plusieurs familles qui vivent aujourd'hui dans une certaine aisance et qui sont redevables de leur bien-être à l'abondance de leurs aumônes? C'est Dieu qui les a visiblement bénies; il a accompli de cette manière la promesse qu'il a faite lui-même: "Donnez et l'on vous donnera; on versera dans votre sein une mesure pressée, entassée, débordante; car on se servira pour vous de la même mesure dont vous aurez usé pour les autres."

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*qui soient devenues*: quel mode et quel temps? Subjonctif passé, justifiez l'accord de *devenues*: auxiliaire *avoir*, accord avec le sujet *qui* dont l'antécédent est *personnes* féminin pluriel.—*secouru*: pourquoi invariable? auxiliaire *avoir* et complément direct placé après.—*nécessiteux*: donnez un autre mot équivalent: malheureux, pauvres, indigents.—*il n'y en a point*: dites la même chose sans employer l'impersonnel: Aucune n'existe, ou bien de telles personnes n'existent pas.—*au contraire*: nature de ce mot? un adjectif ou locution adjectivale; en un seul mot on dirait contrairement.—*signaler*: indiquer les signes qui font connaître; le nom de la personne est le signe ordinaire. Remplacer *signaler* par un autre mot: nommer, désigner, indiquer.—*vient*: donnez le

passé défini: je *vécus*, tu *vécus*, etc.; le futur simple? je *vivrai*, tu *vivras*, et non *viverai*, *viveras*, etc.; le conditionnel présent? je *vivrais*, nous *vivrions*, etc. et non *viverais*, *viverions*, etc.—*certaine*: la nature de ce mot? placé avant le nom il est *adjectif indéfini*, il n'exprime que l'idée vague de *quelconque*; placé après, il indiquerait la *certitude* et serait *adjectif qualificatif*.—*leurs*: à quel possesseur nous reporte cet adjectif? à *familles* remplacé par *qui*.—*bénies*: on veut dire ici quelles ont reçu des *biens*; il ne s'agit pas d'une *consécration* avec prières spéciales, comme dans pain *béni*, eau *bénite*, cierges *béni*s, etc.—*faite*: complément direct qu' (*que*) dont l'antécédent est *promesse* et qui est placé avant le participe.—*se servira*: donnez le présent de l'indicatif: je me sers, tu te sers, il se sert, nous nous servons, etc.; le passé indéfini? je me suis *servi* (ou *servie*), nous nous sommes *servis* (ou *servies*) etc.—*vous aurez usé*: exprimez autrement: *vous vous serez servis*.

5. *Engrais*: substances minérales ou végétales contenant les principes nécessaires aux plantes.

6. *Épargné*: ménagé, employé avec réserve.



Cette fable est transparente. Elle fait voir dans le groseillier un jeune enfant qu'on aurait d'abord laissé sans éducation, mais dont un maître se serait ensuite occupé avec soin pour développer son esprit et son cœur. L'éducation est la culture de l'âme; sans elle, les facultés que Dieu met en nous demeureraient à peu près stériles et ne porteraient jamais ces beaux fruits qui sont les pensées et les sentiments. L'enfant grandirait sans doute, mais il ne ferait qu'un sauvage, incapable de raisonner et d'inventer, à peine supérieur aux animaux.—Voyez, d'après cela, ce que vous devez aux bons jardiniers qui vous élèvent et vous nourrissent de la religion et de la science, c'est-à-dire à vos parents et à vos maîtres.

Récitation

LE GROSEILLIER

Dans une haie, au bord d'un grand chemin,
Un groseillier *croissait*, sans soins et sans culture;
A peine montrait-il quelque peu de verdure;

Mais pour du fruit, *pas plus que sur la main*.

Un jardinier le vit, le mit dans son jardin,

Dont la terre était préparée;

Taille, labours, engrais, et tout ce qui s'ensuit,

Rien ne fut *épargné*; dès la première année,

Le groseillier fut tout couvert de fruit.

VITALIS.

EXPLICATIONS

1. *Croissait*: imparfait de l'indicatif du verbe *croître*, pousser, grandir.—Le fait de croître est la *croissance*.

2. *Pas plus que sur la main*: pas du tout, rien.

3. *Taille*: substantif féminin, désigne l'action de tailler les arbres ou arbustes pour les empêcher de pousser tout en bois et les obliger à donner plus de fruits.

4. *Labours*: opérations consistant à retourner la terre avec la bêche ou la charrue pour la rendre plus propre à nourrir les plantes.

Rédaction

L'ÉCOLE

I. Pourquoi vos parents vous envoient-ils à l'école?—II. Quels devoirs devez-vous y pratiquer?—III. Expliquez ce que vous entendez par ces devoirs.

DÉVELOPPEMENT

I.—Vite, vite, à l'école! me dit chaque matin ma chère maman. Et, après avoir reçu d'elle un bon baiser, je pars joyeusement.

Pourquoi donc ma mère m'envoie-t-elle ainsi tous les jours, tandis que, à la maison, elle aurait si souvent besoin de mon aide, soit pour faire les commissions, soit pour garder mes petits frères?

C'est qu'elle veut que je reçoive une bonne instruction primaire, que j'apprenne à lire, à écrire, à compter, afin de me tirer d'affaires plus facilement quand je serai grand. L'étude développe toutes nos facultés, orne notre mémoire de connaissances utiles et agréables; jointe à l'éducation bien chrétienne, elle améliore le cœur et le porte à la vertu.

II.—Et puis, l'école est un peu l'image de la société; en y pratiquant bien ses devoirs

d'écolier, envers le maître, envers soi-même et envers ses camarades, on apprend à devenir un honnête citoyen.

III.—Je dois d'abord respecter mon maître, l'aimer, lui obéir, être reconnaissant envers lui, car il représente l'autorité comme mes parents dont il est le mandataire. Il dépense à m'instruire son intelligence, sa santé, ses forces; son dévouement est de tous les instants, quelle ingratitude si je n'avais pas à son égard les sentiments d'une sincère affection !

Je dois répondre à sa sollicitude en employant toute ma bonne volonté, tous mes soins à profiter de ses conseils, de ses leçons. D'ailleurs agir autrement, ce serait méconnaître mes plus simples intérêts, en même temps qu'abuser de la confiance de mes parents et de mon maître.

A l'école, j'ai des camarades; les uns, travailleurs, dociles; les autres, paresseux, rebelles à tout enseignement. Mon devoir est de rechercher les premiers, de fuir les seconds, en restant pour tous bienveillant et empressé à rendre service. En classe, je dois leur donner le bon exemple du travail, éviter la jalousie, la délation; en récréation, jouer aimablement avec ceux qui m'offensent et ne faisant de peine à aucun.

C'est ainsi qu'à l'école on se forme peu à peu aux devoirs plus sérieux de la vie, car il est d'expérience qu'on garde, étant grand, les habitudes de son enfance.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

Dictée

Le Château de Bellevue

Lorsque je reporte mes souvenirs sur les jours heureux de mon enfance, je me transporte souvent en esprit au château de Bellevue, dans la paroisse de Saint-Joachim, appartenant au séminaire de Québec. Ce château, assis sur un promontoire qui domine une immense vallée rafraîchie par les eaux pures et limpides du fleuve Saint-Laurent, et couverte, pendant l'été, des plus riches moissons, des prairies les plus verdoyantes, offre déjà à la vue un des plus beaux sites du Canada à part les scènes grandioses qui l'envi-

ronnent de toutes parts. A l'ouest est l'île d'Orléans, qui semble surnager sur le prince des fleuves; vis-à-vis sont les vertes campagnes de la côte sud, d'où surgissent des habitations blanches à la chaux, qui semblent former un village continu aussi loin que la vue peut s'étendre. Au nord-est se déroulent les Laurentides, immense serpent vert, dont la tête gigantesque, le cap Tourmente, couvre, le soir, de ses grandes ombres, les belles prairies qui s'étendent depuis sa base jusqu'au promontoire sur lequel est situé le château.

Quand bien même les messieurs du séminaire de Québec eussent voulu choisir dans tout le Canada une résidence propre à délasser de leurs études, pendant leurs vacances, les élèves de leur maison d'éducation, ils auraient en vain cherché un autre asile champêtre où tout fût mieux réuni pour cet objet.

PH.-A. DE GASPE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—je reporte mes souvenirs sur: je me rappelle...—transporte: donnez des verbes de la même famille: porter, emporter, supporter, reporter, remporter, importer, exporter, etc.—appartenant: qu'est-ce qui appartient? le château et non la paroisse de Saint-Joachim; la phrase n'est pas suffisamment claire.—promontoire: pointe de terre comme un plateau élevé qui s'avance dans la mer; cap élevé.—offre: quel est le sujet? le château séparé du verbe par des compléments très longs. Remarques sur ce verbe qui, comme ouvrir, souffrir, etc., a des formes de la première conjuga son.—sites: un site est un lieu, une place. Mots de la même famille: situé, situation, sis, sise (du verbe scoir).—scènes: les homonymes cène, repas du soir; Seine, fleuve de France qui passe à Paris; saine, féminin de l'adjectif sain seine, filet pour la pêche.—le prince des fleuves: le Saint-Laurent qui est un des plus beaux fleuves du monde.—Surgissent: sortent de terre, apparaissent, s'élèvent.—chaux: autrefois chaulz (du latin calcis): voilà pourquoi on dit chauler pour répandre de la chaux sur un terrain. Calciner (brûler) est de la même famille.—continu: non interrompu.—messieurs: sans majuscules; on met une majuscule dans un texte où ce mot sera lu par ceux qu'il désigne.

Au singulier on dit monsieur (me-cieu). C'est un mot composé comme madame, mesdames, mademoiselle, etc.—eussent voulu: quel temps? passé du conditionnel; on pourrait

dire *auraient voulu*.—*délasser* (de *las*, fatigué): reposer, faire disparaître la lassitude; ne pas confondre avec *délaçer*, ôter les *lacets*.

ANALYSE

Au nord-est, se déroulent les Laurentides, immense serpent vert, dont la tête gigantesque, le cap Tourmente, couvre, le soir, de ses grandes ombres, les belles prairies qui s'étendent depuis sa base jusqu'au promontoire sur lequel est situé le château.

Quatre propositions:

PRINCIPALE: "Au nord-est, se déroulent les Laurentides, immense serpent vert."

COMPLETIVE EXPLICATIVE (de serpent): "dont la tête gigantesque, le cap Tourmente couvre le soir, de ses grandes ombres, les belles prairies."

COMPLETIVE DETERMINATIVE (de prairies): "qui s'étendent depuis sa base jusqu'au promontoire."

COMPLETIVE DETERMINATIVE (de promontoire): "sur lequel est situé le château."

Remarques:

—*immense serpent vert* est un complément appositif de *Laurentides*.

—*le cap Tourmente* est un complément explicatif de *tête* (on pourrait sous entendre *qui est* devant *le cap Tourmente*; mais c'est inutile de multiplier les propositions).

—*le soir* est un complément circonstanciel de *couvre*.

—*jusqu'au*: jusque à (le) préposition, fait rapporter *promontoire* à *s'étendent*.

Après ce travail, on peut faire sans difficulté l'analyse grammaticale de toute la phrase.

Récitation

LE CANADA

Il est sous le soleil une terre bénie,
Où le ciel a versé ses dons les plus brillants,
Où, répandant ses biens, la nature agrandie
A ces vastes forêts mêle ses lacs géants.

Sur ces bords enchantés notre mère la France,
A laissé de sa gloire un immortel sillon;
Précipitant ses flots vers l'océan immense,
Le noble Saint-Laurent redit encore son nom.

Heureux qui le connaît, plus heureux qui l'a-
[bite,

Et ne quittant jamais pour chercher d'autres
[cieux

Ses rives du grand fleuve où le bonheur l'invite
Sait vivre et sait mourir où dorment ses aïeux.

O. CREMAZIE.

Composition

AUMONE DE TENDRESSE

Qui dit aumône ne dit pas toujours don d'argent. Racontez une petite anecdote dans laquelle vous prouvez ce dire.

SUJET TRAITE

Un jeune lord anglais de la plus pure aristocratie, jouissant d'une grande fortune, eut la fantaisie d'aller, avec quelques amis, visiter un dépôt de mendicité à Londres. Le jour était froid et brumeux et l'aspect morne et triste des salles du dépôt n'était pas fait pour réchauffer le cœur de ces jeunes hommes habitués à tout le confort et l'élégance de la vie luxueuse.

L'heure de la récréation avait sonné et les jeunes gens, arrivés dans une petite cour, aperçurent quelques enfants à l'aspect maigre, chétif, qui jouaient languissamment à quelques jeux. Tout à coup, l'un de ces pauvres petits êtres se détache du groupe enfantin.

La vue de ces élégants *gentlemen* le captive. Le jeune lord attire certainement toutes ses sympathies. Quel contraste ! entre ce pauvre enfant et l'élégant jeune homme; il le suit de ses pauvres yeux couverts de gourme, sa tête trop lourde pour son corps grêle et disgracieux se tourne vers lui avec tendresse et tout à coup il se place résolument devant le lord et lui tend ses petits bras avec un sourire expressif.

A cet appel de tendresse, de douces caresses, le visiteur hésite un instant. Mais ce n'est qu'un éclair, pourquoi refuser cette aumône de tendresse à ce pauvre enfant, à cet être disgracié qui a dû connaître si peu la douceur des caresses. Il prend donc l'enfant dans ses bras, et l'embrasse avec effusion tandis que le pauvre petit sourit d'un air de bonheur.

Le jeune homme avait compris pour la première fois que l'or ne suffit pas toujours à faire des heureux et que l'aumône du cœur est supérieure encore à celle de la bourse.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

AGRICULTURE

Dictee

Le mois d'avril.

Au mois d'avril, le temps est généralement très doux; on ne voit plus les épais brouillards(1) qui rendaient la nature si triste. Il pleut souvent, mais cette pluie est douce et bienfaisante; elle fait pousser les plantes avec plus de rapidité. La terre se couvre de verdure, les fleurs du jardin ouvrent leurs jolies corolles(2). La fidèle hirondelle(3), qui a vécu la moitié de l'année dans les pays chauds, nous revient à cette époque. Sa présence nous annonce que les froids disparaissent et seront remplacés par la belle saison.

EXPLICATION DES MOTS.—(1) *Brouillard*: vapeur parfois épaisse et qui obscurcit l'air.—(2) *Corolle*: partie colorée d'une fleur.—(3) *Hirondelle*: oiseau voyageur qui revient au printemps.

CORRIGE DE LA DICTEE.—Corriger ou faire corriger la dictée avant d'en indiquer les applications.

INTERROGATIONS.—Qu'est-ce que le *brouillard*? une *corolle*, une *hirondelle* (Voir les explications ci-dessus.)

APPLICATIONS ECRITES.—1. Ecrire les verbes de la dictée.

—Est, voit, rendaient, pleut, est, fait, pousser, couvre, ouvrent, a vécu, revient, annonce, disparaissent, seront remplacés.

2. Ecrire ces verbes au participe passé, indiquer toutes les formes de ces participes.

—Été; vu, vue, vus, vues; rendu, rendue, rendus, rendues; plu; été; fait, faite, faits, faites; poussé, poussée, poussés, poussées; couvert, couverte, couverts, couvertes; ouvert, ouverte, ouverts, ouvertes, vécu; revenu, revenue, revenus, revenues; annoncé, annoncée, annoncés, annoncées; disparu, disparue, disparus, disparues; remplacé, remplacée, remplacés, remplacées.

Rédaction

Les engrais chimiques.

- 1° Qu'est-ce qu'un engrais chimique? 2°
- Pourquoi faut-il employer des engrais chimiques?
- 3° L'emploi de ces engrais doit-il nous faire

négliger ou dédaigner le fumier de ferme? Dites oui ou non et pourquoi.

—*Développement.*—1° Les engrais chimiques sont des substances minérales qu'on trouve dans les gisements ou qui résultent de certaines opérations industrielles, et qui renferment, à l'état concentré, de l'azote (engrais azotés), de la potasse (engrais potassiques) ou de l'acide phosphorique (engrais phosphatés).

On joint encore aux engrais chimiques minéraux quelques engrais organiques, comme le sang desséché, les os calcinés, la corne torréfiée, qui sont très riches en principes fertilisants.

2° Il faut employer des engrais chimiques parce que le fumier de ferme ne suffit pas pour restituer au sol tous les éléments nutritifs enlevés par les récoltes.

Les engrais chimiques peuvent seuls permettre d'entretenir et d'augmenter la fertilité du sol.

C'est par eux seulement que l'agriculteur peut augmenter son *bénéfice net*.

Les engrais chimiques ont plusieurs avantages sur le fumier de ferme:

Ils fournissent, séparés, les éléments que le fumier contient réunis et inséparables; ils permettent ainsi de donner à chaque sol ce qui lui manque, à chaque plante ce qui lui convient.

Les engrais chimiques étant très concentrés, il n'en faut qu'un petit volume pour représenter la valeur d'un gros tas de fumier. Leur transport et leur épandage sont donc plus faciles et moins coûteux que ceux du fumier.

Enfin les éléments contenus dans les engrais chimiques sont presque toujours immédiatement utilisés par les plantes, au lieu qu'il faut du temps au fumier pour se décomposer dans la terre et livrer son azote, sa potasse et son acide phosphorique.

3° Néanmoins, l'emploi des engrais chimiques ne doit pas nous faire dédaigner ou négliger le fumier de ferme, parce que le fumier fournit une précieuse substance que les engrais minéraux ne peuvent pas donner: l'*humus*, cette matière noirâtre qui donne du corps aux terres sablonneuses, qui divise les terres trop compactes, qui retient l'eau et les engrais, qui est enfin indispensable à la bonne constitution du sol arable.

Problèmes Agricoles

Le sainfoin vert contient 3% de matière (1) azotée, 7,9% de matières (2) hydrocarbonées et 0,5% de matières (3) grasses. Une vache, du poids de 850 livres, nourrie au sainfoin vert, exigerait une ration de 4,5 livres de sainfoin sec par 100 livres de son poids. Si le sainfoin, en séchant, perd les 75% de son poids, on demande: 1° la quantité de sainfoin vert qu'il faudra donner chaque jour à cette vache; 2° quelle sera la valeur de l'aliment, si la matière azotée vaut \$0.036 et la matière grasse \$0.05 la livre on ne tiendra pas compte des matières (4) non azotées; 3° la relation (5) nutritive du sainfoin vert.

Solution.—La ration journalière de la vache sera de

$$(850 \times 4.5) \div 100 = 38.25 \text{ livres de sainfoin sec.}$$

Le sainfoin en séchant perd 75% = 0.75 de son poids, il en reste donc 25% = 0.25. 0.25 de 1 livre de sainfoin sec équivalent donc à 1 livre de sainfoin vert.

$$38.25 \div 0.25 = 153 \text{ livres de sainfoin vert. 1ère Rep.}$$

Poids de la matière azotée: $153 \times 0.03 = 4.59$ livres.

Poids des matières grasses: $153 \times 0.005 = 0.765$ livres.

Valeur des matières azotées $4.59 \times \$0.036 = \0.17

Valeur des matières grasses: $0.765 \times \$0.05 = \0.04

Valeur de l'aliment \$0.21 2ème Rep.

Relation nutritive: $\frac{3}{7.9 + 0.5}$ ou $\frac{3}{8.4}$ ou $\frac{1}{2.8}$ Rep.

Notes.—(1) *Matière azotée* ou *Élément azoté.*—Substance formée d'azote combiné à d'autres corps simples, qui entre dans l'organisme des animaux et des végétaux. En agriculture, la matière azotée prend divers noms: albumine, caséine, élément protéique, etc.

(2) *Matière hydrocarbonée.*—Nom par lequel on désigne les principes neutres qui entrent dans la constitution des tissus végétaux. La matière hydrocarbonée est formée de carbone uni à l'oxygène et à l'hydrogène. En agriculture on la désigne encore sous les noms d'hydrates de carbone, de matières non azotées, ou d'extractifs non azotés.

(3) *Matière grasse.*—Substance grasse constituée par le mélange de diverses matières; stéarine, margarine, oléine, etc.

La matière grasse ne contient pas d'azote: c'est une combinaison de carbone, d'oxygène et d'hydrogène.

(4) *Matières non azotées.*—Voir, *Matière hydrocarbonée.*

(5) *Relation nutritive.*—La *relation nutritive* ou le rapport nutritif d'un aliment d'une ration, est le rapport du poids des matières azotées digestibles contenues dans cet aliment, ou cette ration, à la somme des poids des matières grasses et des matières hydrocarbonées ou non azotées, également digestibles, ou, en d'autres termes, le rapport entre les éléments plastiques et les éléments respiratoires digestibles.

Certains auteurs veulent qu'on multiplie le chiffre des matières grasses par 2.44 ou seulement par 2 avant de l'ajouter au chiffre des matières non azotées, pour former le second terme du rapport; mais il sera préférable de choisir la formule la plus simple, à moins qu'on ne demande expressément l'emploi de l'un de ces facteurs, 2 ou 2.44.

Pour avoir des expressions simples et comparables entre elles, on ramène toujours le numérateur à l'unité, en divisant les deux termes du rapport par ce numérateur. On a ainsi des fractions telles que $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$.

La relation nutritive $\frac{1}{3}$ est celle d'un bon aliment.

ANTI-ALCOOLISME

Phrases à étudier au tableau noir

1. La force du corps résulte de l'exercice et de la tempérance.
2. Les alcools ne sont pas des boissons nutritives.
3. La sobriété est la mère de la santé.

4. L'alcool s'attaque à l'organisme humain, dont il brise graduellement les ressorts, dont il décompose peu à peu les éléments nécessaires aux diverses fonctions de la vie.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

Divisez par 15 les nombres, 16, 18, 20, 23, 25, 28, 30, 35, 39, 40, 44, 45, 50, 57, 60, 74, 75, 77, 80, 90, 96, 99, 104, 105, 112, 117, 120, 130, 134, 135.

- 16 ÷ 15 = 1 fois, il reste 1.
 20 ÷ 15 = 1 fois, il reste 5.
 25 ÷ 15 = 1 fois, il reste 10.
 30 ÷ 15 = 2 fois,
 39 ÷ 15 = 2 fois, il reste 9.
 44 ÷ 15 = 2 fois, il reste 14.
 50 ÷ 15 = 3 fois, il reste 5.
 60 ÷ 15 = 4 fois.
 75 ÷ 15 = 5 fois.
 80 ÷ 15 = 5 fois, il reste 5.
 96 ÷ 15 = 6 fois, il reste 6.
 104 ÷ 15 = 6 fois, il reste 14.
 112 ÷ 15 = 7 fois, il reste 7.
 120 ÷ 15 = 8 fois.
 134 ÷ 15 = 8 fois, il reste 14.

- 18 ÷ 15 = 1 fois, il reste 3.
 23 ÷ 15 = 1 fois, il reste 8.
 28 ÷ 15 = 1 fois, il reste 13.
 35 ÷ 15 = 2 fois, il reste 5.
 40 ÷ 15 = 2 fois, il reste 10.
 45 ÷ 15 = 3 fois.
 57 ÷ 15 = 3 fois, il reste 12.
 74 ÷ 15 = 4 fois, il reste 14.
 77 ÷ 15 = 5 fois, il reste 2.
 90 ÷ 15 = 6 fois.
 99 ÷ 15 = 6 fois, il reste 9.
 105 ÷ 15 = 7 fois.
 117 ÷ 15 = 7 fois, il reste 12.
 130 ÷ 15 = 8 fois, il reste 10.
 135 ÷ 15 = 9 fois.

PROBLÈMES SUR LES QUATRES OPÉRATIONS

1. Si j'avais vendu \$56 de plus un cheval qui m'avait coûté \$347 j'aurais gagné \$134. Combien l'ai-je vendu.

Solution.—\$134 - \$56 = \$78, ce que j'ai gagné.
 \$347 + \$78 = \$425, ce que j'ai vendu le cheval.

2. Une école est divisée en trois classes: La 1re contient 64 élèves; la 2e 56; la 3e 49: il sort 15 élèves de la 1re, 9 de la 2e et il en entre 14 dans la 3e. Combien y a-t-il d'élèves dans l'école et dans chaque classe?

Solution.—64 - 15 = 49 élèves dans la 1re classe.
 56 - 9 = 47 " " " 2e "
 49 + 14 = 63 " " " 3e "
 49 + 47 + 63 = 159 élèves dans l'école.

3. Un négociant a acheté de la soie pour \$7,854, du drap pour \$6,479, du coton pour \$4,786, sur le coton il a perdu \$240; sur le drap il a gagné \$2159; la soie a été vendue au prix d'achat. Combien a-t-il retiré de la vente de ces divers articles et combien a-t-il gagné?

Solution: Soie: \$7854 = \$7854
 Drap: 6479 + \$2159 = 8638

$$\text{Coton: } 4786 - \$ 240 = 4546$$

Le coût total \$19119 \$21038, la recette totale. *Rép.*

\$21038 - \$19119 = \$1919, le bénéfice. *Rép.*

Autre manière de trouver le bénéfice \$2159 - \$240 = \$1919. *Rép.*

4. En un jour un ouvrier bat 48 gerbes de blé donnant 3.5 minots de grain. Combien 8 ouvriers, en 12 jours, battront ils de gerbes? Quelle sera la quantité de grain obtenue?

Solution: $48 \times 8 \times 12 = 4608$ gerbes, 1ère *Rép.*

$3.5 \times 8 \times 12 = 336$ minots, 2ème *Rép.*

5. Un cultivateur a 18 vaches qui lui donnent, en moyenne chacune 133 livres de beurre par année. Combien retire-t-il de la vente de ce beurre, s'il le vend \$0.23 la livre?

Solution: $133 \times 18 = 2394$ livres de beurre.

$\$0.23 \times 2394 = \550.62 . *Rép.*

6. On a acheté 48 caisses de raisins secs et 97 caisses de pruneaux. Chaque caisse de raisins pèse net 81 livres et coûte \$0.12 la livre; chaque caisse de pruneaux pèse net 123 livres et coûte \$0.09 la livre. Quelle somme a-t-on déboursée?

Solution.— $48 \times 81 \times \$0.12 = \$ 466.56$

$97 \times 123 \times \$0.09 = 1073.79$

La somme déboursée \$1540.35 *Rép.*

7. Un domestique qui gagne \$32 par mois a reçu un acompte de \$96 et un autre de \$32. Combien recevra-t-il à la fin de l'année.

Solution: $\$32 \times 12 = \384 , le total de ses gages pour 1 an.

$\$32 + \$96 = \$128$, ce qu'il a reçu.

$\$384 - \$128 = \$256$, ce qu'il recevra. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Pour un ouvrage qu'ils on fait travaillant ensemble on donna à A, B et C \$131.04. Quelle part de cette somme chacun doit-il recevoir si l'ouvrage d'A avec celui de B égale $\frac{1}{2}$ du tout; l'ouvrage d'A avec celui de C égale $\frac{2}{3}$ du tout; l'ouvrage de B avec celui de C égale $\frac{1}{4}$ du tout.

Solution: $\frac{1}{2} - \frac{1}{3} = \frac{1}{6}$ — $\frac{1}{2} - \frac{1}{4} = \frac{1}{4}$, la partie de l'ouvrage que B fait de plus que C.

$\frac{1}{2} - \frac{1}{4} = \frac{1}{4}$ — $\frac{1}{2} - \frac{1}{4} = \frac{1}{4}$, la partie de l'ouvrage que ferait B et C ensemble si le travail de B n'était égale qu'à celui de C.

$\frac{1}{4} \div 2 = \frac{1}{8}$, la partie de l'ouvrage faite par C.

$\frac{1}{4} + \frac{1}{8} = \frac{3}{8}$, la partie de l'ouvrage faite par B.

$\frac{1}{6} - \frac{1}{8} = \frac{1}{24}$ — $\frac{1}{24} = \frac{1}{24}$, la partie de l'ouvrage faite par A.

$\frac{1}{24}$ de \$131.04 = $3 \times \$18.72 = \56.16 , la part d'A.

$\frac{3}{8}$ de \$131.04 = \$131.04 $\div 3 = \$43.68$ la part de B.

$\frac{1}{8}$ de \$131.04 = $5 \times \$6.24 = \31.20 la part de C.

Total.....\$131.04

2. Un bassin d'une contenance de 39.24 verges cubes est alimenté par deux robinets; en les ouvrant successivement, le premier pendant 3 heures $\frac{1}{2}$ et le second pendant 5 heures, ils ont fourni à eux deux 1126.4 chopines. Puis, le premier ayant coulé pendant 6 heures et le second pendant 4 $\frac{1}{2}$ heures, ils ont donné 1267.2 chopines d'eau. On demande combien chaque robinet donne de chopines d'eau par heure, et combien il leur faudrait de temps pour remplir le bassin, s'ils étaient ouverts ensemble?

Solution: (1) $3\frac{1}{2}$ heures du 1er + 5 heures du second = 1126.4 chopines

(2) 6 heures du 1er + $4\frac{1}{2}$ heures du second = 1267.2 chopines

En multipliant la 1ère équation par 6 et la 2de par $3\frac{1}{2}$ on a :

(3) 21 heures du 1er + 30 heures du second = 6758.4 chopines

(4) 21 heures du 1er + $15\frac{3}{4}$ heures du second = 4435.2 chopines

Soustrayant la 4è équation de la 3è on a :

$14\frac{1}{4}$ heures du second = 2323.2 chopines

1 heure du second = $2323.2 \div 14\frac{1}{4} = 2323.2 \div \frac{57}{4} = 2323.2 \times \frac{4}{57} = 163.0315$ chopines, nombre de chopines que donne le second robinet dans 1 heure.

Le 2nd robinet dans 30 heures donne $163.0315 \times 30 = 4890.9450$ chopines.

(3) 21 heures du 1er + 30 heures du second (ou mieux) + 4890.945 chopines = 6758.4 ch.

21 heures du 1er = 6758.4 chopines - 4890.945 chopines = 1867.455 chopines.

1 heure du 1er = $1867.455 \div 21 = 88.9264$

Dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes.

Dans 163.0315 chopines il y a $163.0315 \div 8 = 20.3789$ gallons.

Dans 88.9264 chopines il y a $88.9264 \div 8 = 11.1158$ gallons.

Les deux robinets coulant ensemble versent dans le bassin, dans une heure, $11.1158 + 20.3789 = 31.4947$ gallons.

$39.24 \times 27 \times 1728 = 1830781.44$, la contenance du bassin en pouces cubes.

1830781.44,

_____ la contenance du bassin en gallons.

277.274

1830781.44

1830781.44

= _____ = 209.65 heures. *Rép.*

277.274 \times 31.4947 = 8732.6614478

3. La fortune de deux frères, qui ont des sommes inégales, est de \$6460; l'aîné dépense $\frac{1}{4}$ de son avoir, et le cadet le $\frac{1}{3}$ du sien; il leur reste alors \$4610 pour les deux. Quel était l'avoir de chacun ?

Solution: \$6460 - \$4610 = \$1850, la somme dépensée par les deux, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ de la fortune du 1er et le $\frac{1}{3}$ de celle du 2e.

\$1850 \times 4 = \$7400 = les $\frac{1}{4}$ de la fortune de l'aîné; + $\frac{1}{3}$ de celle du cadet.

\$7400 - \$6460 = \$940, le $\frac{1}{3}$ de la fortune du cadet.

\$940 \times 3 = \$2820, la fortune du cadet.

\$6460 - \$2820 = \$3640, la fortune de l'aîné.

Autrement: \$1850 \times 3 = \$5550 = les $\frac{2}{3}$ de la fortune de l'aîné + la fortune du cadet.

\$6460 - \$5550 = \$910 = le $\frac{1}{4}$ de la fortune de l'aîné.

\$910 \times 4 = \$3640, la fortune de l'aîné.

\$6460 - \$3640 = \$2820, la fortune du cadet.

4. Deux hommes placent dans une entreprise des sommes inégales dont le total est de \$14016, après que le 1er a retiré les $\frac{2}{3}$ de son placement et le 2e les $\frac{2}{3}$ du sien le reste égale \$4940. Quelle était la part de chacun ?

Solution: Ayant dépensé les $\frac{2}{3}$ du 1er placement et les $\frac{2}{3}$ du 2e, il reste les $\frac{1}{3}$ du 1er placement et le $\frac{1}{3}$ du 2e.

\$4940 = $\frac{1}{3}$ du 1er placement + $\frac{1}{3}$ du 2e.

Multipliant les deux nombres par 3 on a :

\$14820 = du 1er placement + du 2e placement.

\$14820 - \$14016 = \$804 = $\frac{1}{3}$ du 1er placement

\$804 \times 8 = \$6432 = du 1er placement = le 1er placement.

\$14016 - \$6432 = \$7584, le 2e placement.

Autre solution: \$4940 = du 1er placement + $\frac{1}{3}$ du 2e.

Divisant les deux membres par 3 on a :

$\$1646\frac{2}{3} = \frac{1}{8}$ du 1er placement + $\frac{1}{9}$ du 2e placement.

Multipliant par 8 on a $\$13173\frac{1}{3} = \frac{8}{8}$ du 1er placement + $\frac{8}{9}$ du 2e placement.

$\$14016 - \$13173\frac{1}{3} = \$842\frac{2}{3} = \frac{1}{9}$ du 2e placement.

$\$842\frac{2}{3} \times 9 = \7584 , le 2e placement.

$\$14016 - \$7584 = \$6432$, le 1er placement.

5. Si un homme met 1 heure $\frac{2}{3}$ à scier $\frac{1}{2}$ corde de bois, combien de jours de 8 heures chacun mettrait-il à scier 186 cordes $\frac{11}{16}$?

Solution: $\frac{1}{2}$ corde = 1 hr $\frac{2}{3} = \frac{2}{3}$

1 corde = $\frac{2}{3} \times 2 = \frac{4}{3}$

$186\frac{11}{16}$ cordes = $186\frac{11}{16} \times \frac{4}{3} = \frac{2987}{16} \times \frac{4}{3} = \frac{2987}{4} \times \frac{1}{3} = \frac{2987}{12} \times \frac{1}{3} = \frac{14935}{24}$ heures.

$622\frac{7}{24} = 14\frac{935}{24} \div 8 = 14\frac{935}{192} = 77\frac{11}{24}$ jours ou 77 jours $6\frac{7}{24}$ heures.

6. Deux employés ont touché des appointements dont le total s'élève pour l'année à \$4500. Le premier a dépensé les $\frac{2}{5}$ de ce qu'il a gagné, le second a dépensé les $\frac{3}{4}$; ils leur reste ensemble \$910. On demande ce que chacun d'eux a gagné dans l'année ?

Solution: Il reste d'après les conditions de l'énoncé, au premier employé $\frac{1}{5}$ de son salaire, et au second $\frac{1}{4}$ du sien. Si le premier conservait, comme le dernier, $\frac{1}{4}$ de son salaire, il leur resterait ensemble $\$4500 \times \frac{1}{4} = \1125 . Donc la différence entre le $\frac{1}{4}$ et le $\frac{1}{5}$ du salaire du premier, $\frac{1}{4} - \frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{20}$ du salaire du premier = $\$215 - \$910 = \$215$.

$\frac{1}{20}$ du salaire du premier = $\$215 \times 12 = \2580 , salaire du 1er. Rep.

$\$4500 - \$2580 = \$1920$, salaire du 2e. Rep.

7. Une pièce de velours devait être vendue à \$5.85 la verge. Par suite d'un accident qui a défraché l'étoffe, les $\frac{4}{9}$ de la pièce ont dû être cédés à \$4.68 la verge et le reste à \$3.78 la verge. Il en est résulté une diminution de \$210.42. Quelle était la longueur de cette pièce de velours ?

Solution: Mettons que la pièce avait 9 verges.

Les $\frac{4}{9}$ des 9 verges à \$4.68 = $4 \times \$4.68 = \18.72

Les $\frac{5}{9}$ des 9 verges à \$3.78 = $5 \times \$3.78 = \18.90

$\$5.85 \times 9 = \52.65 , ce que les 9 verges devaient rapporter; $\$18.72 + \$18.90 = \$37.62$, ce que les 9 verges ont rapporté. $\$52.65 - \$37.62 = \$15.03$, la diminution occasionnée par 9 verges.

$\$15.03 \div 9 = \1.67 , la diminution occasionnée par 1 verge.

$\$210.42 \div \$1.67 = 126$ verges. Rep.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un négociant achète une marchandise \$872.50 payable dans 4 mois, et la revend aussitôt \$916.70 payable dans 6 mois. L'intérêt étant de 6%, quel est le bénéfice ?

Solution: Il faut trouver la valeur actuelle des deux dettes.

L'intérêt de \$1 à 6% pendant 4 mois = \$0.02.

$\$872.50 \div 1.02 = \875 , la valeur actuelle de la somme que doit le négociant.

L'intérêt de \$1 à 6% pendant 6 mois = \$0.03.

$\$916.70 \div 1.03 = \890 , la valeur actuelle de ce qui est due au négociant.

$\$890 - \$875 = \$15$ de bénéfice. Rep.

2. Un capital est placé, partie à 4 $\frac{1}{2}$ % et partie à 5.1%. Ce capital qui s'élève à \$12540, produit un intérêt annuel de \$589.02. Quelles sont les 2 parties ?

Solution: Si le capital total avait été placé à 4 $\frac{1}{2}$ % il rapporterait $\$12540 \times 0.45 = 5643.00$; mais il a rapporté \$589.02, c'est-à-dire $(\$589.02 - \$564.30) = \$24.72$ de plus.

Cette augmentation provient de ce que, une partie du capital a été placée à un taux plus élevé que 4.5%; il a été placé à 5.1%.

Si il n'y avait que \$1 de placée au taux supérieur l'augmentation serait de $\$0.051 - \$0.045 = \$0.006$. Donc chaque \$0.006 d'augmentation représente \$1 à 5.1%.

$\$24.72 \div 0.006 = 4120$ fois \$1 = \$4120 à 5.1%. Rep.

$\$12540 - \$4120 = 8420$, la somme à 4 $\frac{1}{2}$ %. Rep.

3. Un marchand fait une remise de 2% sur une facture de \$628 qui était payable à 3 mois et qu'on lui paye comptant. Avec la somme qu'il touche, il achète immédiatement de la rente à 3% au cours 99. Il paye pour le courtage $\frac{1}{8}$ de la somme placée. En supposant que ce placement coïncide avec le commencement d'un trimestre et que le marchand retire ses fonds à la fin du trimestre, calculez ce que cette opération lui rapportera en plus ou en moins de ce qu'il aurait reçu si la facture lui avait été payée intégralement à son échéance.

Solution: $\$628 \times 0.02 = \12.56 , la remise.

$$\$628 - \$12.56 = \$615.44.$$

$$\$615.44 \div 1.00125 = \$614.67 \text{ la somme placée.}$$

$$614.67 \times 03 \quad 614.67 \quad 204.89$$

$$\frac{\quad}{.99 \times 4} = \frac{\quad}{.33 \times 4} = \frac{\quad}{.11 \times 4} = \$4.66 \text{ l'intérêt du placement pour 3 mois.}$$

$$\$614.67 + \$4.66 = \$619.33, \text{ ce qu'il rapporte le placement}$$

$$\$628 - \$619.33 = \$8.67, \text{ la perte. } \textit{Rép.}$$

4. Un capitaliste fait deux parts de son capital; il place la plus grande à $4\frac{3}{4}\%$ et la plus petite à 4%. Au bout de 2 ans 5 mois, il reçoit \$86322.50 pour les capitaux et les intérêts simples. Trouvez le capital primitif, sachant que l'une des parts augmentée de ses intérêts surpasse de \$6797.50 l'autre, également augmentée de ses intérêts.

Solution: $\$86322.50 + \$6797.50 = \$93120$; la somme des deux parts augmentée de leur différence égale deux fois la plus grande part,

$$\$93120 \div 2 = \$46560, \text{ la plus grande part avec les intérêts à } 4\frac{3}{4}\% \text{ pendant 2 ans 5 mois.}$$

$\$86322.50 - \$6797.50 = \$79525$, la somme des deux parts diminuée de leur différence égale deux fois la plus petite part,

$$\$79525 \div 2 = \$39762.50, \text{ la plus petite part plus les intérêts à } 4\% \text{ pendant 2 ans 5 mois.}$$

$$\textit{Solution:} \text{ L'intérêt de } \$1 \text{ à } 4\frac{3}{4}\% \text{ pendant 1 an} = \$0.0475.$$

$$\text{ " " " " " 2 ans 5 mois} = \$0.0475 \times 2\frac{5}{12} = \$0.1148.$$

$$\$1 + \$0.1148 = \$1.1148. \text{ } \$1 \text{ + ses intérêts à } 4\frac{3}{4}\% \text{ pendant 2 ans 5 mois.}$$

$$\$46560 \div \$1.1148 = \$41765.33, \text{ la plus grande part. } \textit{Rép.}$$

$$\text{L'intérêt de } \$1 \text{ à } 4\% \text{ pendant 1 an} = \$0.04.$$

$$\text{L'intérêt de } \$1 \text{ à } 4\% \text{ pendant 2 ans 5 mois} = \$0.04 \times 2\frac{5}{12} = \$0.09\frac{5}{6}.$$

$$\$1 + \$0.09\frac{5}{6} = 1.09\frac{5}{6}. \text{ } \$1 \text{ plus ses intérêts à } 4\% \text{ pendant 2 ans 5 mois.}$$

$$\$39762.50 \div 1.09\frac{5}{6} = \$36257.59, \text{ la plus petite part. } \textit{Rép.}$$

$$\$41765.33 + \$36257.59 = \$78022.92, \text{ le capital total. } \textit{Rép.}$$

ALGÈBRE

1. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante:

$$ax + bx = an + bn$$

Solution: Divisant l'équation par $a + b$ on a: $x = n$. *Rép.*

$$\textit{Autrement:} (a + b)x = (a + b)n$$

$$x = \frac{(a + b)n}{a + b} = n. \textit{ Rép.}$$

2. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante: $ax + d = c - bx$

$$\text{Transposant on a: } ax + bx = c - d$$

$$(a + b)x = c - d$$

$$x = \frac{c - d}{a + b} \textit{ Rép.}$$

3. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante: $nx - c = nc - x$.

Transposant on a: $nx + x = nc + c$

$$(n+1)x = (n+1)c$$

$$x = \frac{(n+1)c}{n+1} = c. \text{ Rép.}$$

4. Un réservoir peut-être rempli d'eau par deux fontaines: par l'une d'elles il serait rempli 2 heures plutôt que par l'autre et par les deux fontaines coulant ensemble il le serait en 1 heure $\frac{7}{8}$. Cherchez le temps qu'il faudrait à chaque fontaine coulant seule pour remplir le bassin

Solution: Soit x le nombre d'heures que mettrait la 1^{ère} fontaine; alors $x + 2$, le nombre d'heures que mettrait la 2^è fontaine.

$$\frac{1}{x} + \frac{1}{x+2} = \frac{8}{15}$$

Multipliant l'équation par $15x^2 + 30x$ le plus petit multiple commun des dénominateurs on a: $15x + 30 + 15x = 8x^2 + 16x$

Transposant on a: $8x^2 - 14x = 30$

Divisant par 8 on a: $x^2 - \frac{7x}{4} = \frac{15}{4}$

Complétant le carré $x^2 - \frac{7}{4}x + (\frac{7}{8})^2 = \frac{15}{4} + \frac{49}{64} = \frac{240}{64} + \frac{49}{64} = \frac{289}{64}$

Extrayant la racine on a: $x - \frac{7}{8} = \frac{17}{8}$ ou moins $\frac{17}{8}$

d'où $x = \frac{17}{8} + \frac{7}{8} = \frac{24}{8} = 3$. Le 1^{er} robinet. *Rép.*

et $x' = -\frac{17}{8} + \frac{7}{8} = -\frac{10}{8}$
 $x + 2 = 3 + 2 = 5$. Le 2^è robinet. *Rép.*

5. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante: $mx - n = nx + m$

Transposant on a: $mx - nx = m + n$

$$(m-n)x = m+n$$

$$m+n$$

$$x = \frac{m+n}{m-n} \text{ Rép.}$$

6. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante: $nx + m = mx + n$

Transposant on a: $nx - mx = n - m$

Divisant l'équation par $n - m$ on a: $x = 1$. *Rép.*

Autrement: $(n - m)x = n - m$

$$n - m$$

$$x = \frac{n - m}{n - m} = 1. \text{ Rép.}$$

$$n - m$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Un triangle a 16 pieds de base et 28 pieds de hauteur. Quelle est la hauteur d'un triangle semblable dont la base a 20 pieds?

Note.—Les figures semblables sont celles dont les angles sont égaux et les lignes correspondantes proportionnelles.

Soit h la hauteur cherchée.

$$\frac{h}{28}$$

$$= \frac{16}{20}$$

$$20 \quad 16$$

d'où $h = (28 \times 20) \div 16 = 560 \div 16 = 35$ pieds. *Rép.*

2. Trouvez la base d'un triangle de 24 pieds de hauteur, sachant que ce triangle est semblable à un autre de 18 pieds de base et de 21 pieds de hauteur.

Soit b la base cherchée.

$$\frac{24}{b} = \frac{21}{18}$$

$$b = 20$$

d'où $b = (24 \times 18) \div 21 = 20$ pieds $\frac{4}{3}$. *Rép.*

3. Les côtés d'un triangle ont 3, 4 et 5 pieds; quels sont les côtés d'un triangle semblable ayant 100 pieds de périmètre ?

Solution : $3 + 4 + 5 = 12$, le périmètre du 1er triangle.

Soit x le côté du grand triangle correspondant au côté 3 du petit triangle.

$$\frac{x}{100} = \frac{3}{12}$$

d'où $x = 25$, *Rép.*

Si 3 correspond à 25.

$$4 \text{ " " " } \frac{25 \times 4}{3} = \frac{100}{3} = 33\frac{1}{3} \text{, } \textit{Rép.}$$

$$\text{et } 5 \text{ " " " } \frac{25 \times 5}{3} = \frac{125}{3} = 41\frac{2}{3} \text{, } \textit{Rép.}$$

4. Un rectangle à 5 verges de bases et 3 de hauteur. Calculez la base et la hauteur d'un rectangle semblable de 296 verges de périmètre.

Solution : $5 + 3 + 5 + 3 = 16$ verges le périmètre du rectangle donné.

Soit x la base du rectangle:

$$\frac{x}{296} = \frac{5}{16}$$

d'où $x = (296 \times 5) \div 16 = 92$ verges $\frac{1}{2}$.

Soit y la hauteur du rectangle,

$$\frac{y}{296} = \frac{3}{16}$$

$y = (3 \times 296) \div 16 = 55\frac{1}{2}$ verges, la hauteur. *Rép.*

5. Quelle est la surface d'un cercle dont le rayon est 4 fois plus grand que celui d'un autre qui a une surface de 60 verges ?

Solution : *Remarque.*—Les surfaces des figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs lignes correspondantes.

Solution : Soit x la surface du cercle.

$$\frac{x}{60} = \frac{16}{1}$$

d'où $x = 60 \times 16 = 960$ verges carrées. *Rép.*

$$\frac{x}{60} = \frac{16}{1}$$

Calculez les dimensions d'un champ rectangulaire dont la surface vaut 6912 verges et dont la diagonale a une longueur de 120 verges. Soient x et y les deux dimensions du champ exprimées en verges. On a les deux équations:

$$xy = 6912 \dots \dots \dots (1)$$

$$x^2 + y^2 = 120^2 = 14400 \dots \dots \dots (2)$$

On double l'équation (1): $2xy = 13824$	(3)	
On ajoute l'équation (3) à (2): $x^2 + 2xy + y^2 = 28224$	(4)	
On retranche l'équation (3) de (2): $x^2 - 2xy + y^2 = 576$	(5)	
On extrait la racine carrée de (4) et (5) et on a:		
$x + y = 168$	(6)	
$x - y = 24$	(7)	
Ajoutant (7) à (6) on a: $2x = 192$	(8)	
d'où $x = 96$	(9)	<i>Rép.</i>
Retranchant (7) de (6) on a: $2y = 144$	(10)	
d'où $y = 72$	(11)	<i>Rép.</i>

LANGUE ANGLAISE

DICTION

THE ARAB AND HIS HORSE

Car'a-van, a company of travellers.
Com-mem'o-rat-ed, celebrated, praised
Es-cort', guard, convoy
Ex-haust'-ion, great weakness
Over-pow'-ered, subdued, defeated
Pa-sha' (pa-shaw) a Turkish governor, vice-roy.

A caravan on its way to Damascus was once attacked and captured by a party of Arabs. While the robbers were dividing their spoils, they were assailed by a troop of Turkish horsemen, that had gone out from Arab to escort the caravan.

The scales of fortune were at once turned. The robbers were overpowered; many of them were killed, and the rest were taken prisoners.

Among the wounded Arabs was a man named Hassam, who had a very fine horse, which also fell into the hands of his captors.

As Hassam lay at night by the side of one of the tents, his feet bound together by a leathern thong, he heard the neighing of his horse. As is the custom in the East, it passed the night in the open air near the tents; but its legs were fastened together, so that it could not move. Hassam knew its voice; and wishing to see his favourite once more, he crawled along upon his hands and knees till he reached the spot where the horse stood.

"My poor friend", said he, "What will become of you in the hands of the Turks? They will shut you up in close and unwholesome stables with the horses of a pacha. Go

back to the tent of your master. Tell my wife that she will never see her husband more; and lick the hands of my children with your tongue, in token of a father's love."

While thus speaking Hassam had gnawed away the thong of goat skin with which the legs of his horse had been fastened together, and the noble animal stood free. But when the horse saw his wounded master at his feet, he stooped his head, and grasping with his teeth the leathern girdle round his waist, he ran off with him in his mouth at full gallop. He thus bore him over many a weary mile of mountain and plain until his desert home was reached; then, having gently laid him by the side of his wondering wife and children, he fell down dead from exhaustion!

All the tribe to which Hassam belonged wept over the body of the faithful steed; and more than one poet has commemorated in song his sagacity and devotion.

Questions.—By whom was the caravan overpowered? Who assailed the Arabs? What were they doing at the time? Who were successful this time? What was Hassam the possessor of? What did he hear one night? What did he do? What did he say to the horse? How did he set the horse free? What did the horse do? Where did he carry him? What did he do when he laid him down?

Pronounce in syllables:—

pro-ceed'-ing	Turk'-ish
Da-mas'-cus	horse'-men
At-tacked'	for'-tune
Cap'-tured	pris'-on-ers

di-vid'-ing
as-sailed'
neigh'ing
fa'-vour-ite
chil'-dren
grasp'-ing
gir'-dle
won'-der-ing

leath'-ern
fas'-tened
com-pan'-ion
un-whole'-some
sa-gac'-ity
be-longed'
faith'-ful
de-vo'-tion.

Dictation:—An Arab and his horse were both captured by Turkish horsemen. One night the Arab set his horse free. But when he saw his wounded master at his feet, he grasped with his teeth the girdle round his waist, carried him home in his mouth, and fell down dead from exhaustion.

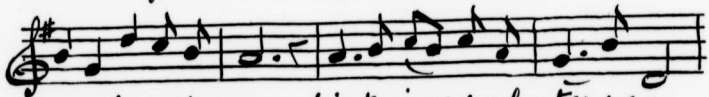
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Pauvre enfant du village.

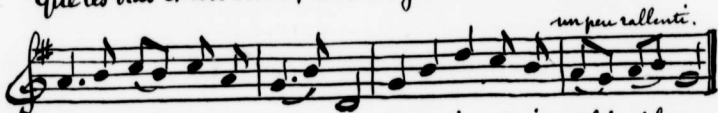
Musique de Staré.



Pauvre enfant du villa-ge, qui n'a si-ri-ven par-ta-ge



Que tes bras et ton cœur, Sois toujours sur la ter-re



-Simple, probe et sin-cè-re, Et toujours, toujours plein d'honneur.

2

Dors, heureux sous ton chaume;
Il vaut mieux qu'un royaume
Et le faste trompeur.
Loin des traits de l'envie
Cache, abrite ta vie
Car l'éclat, l'éclat est menteur.

3

Les trésors, les conquêtes,
Les plaisirs et les fêtes,
Ont souvent leur aigreur.
Reste dans ta campagne,
Où la paix t'accompagne,
Rien, non rien ne vaut ce bonheur.

Le chant à la petite école

Le chant que nous donnons aujourd'hui est d'une grande simplicité; le premier couplet n'offre pas de difficulté, il se comprend à la simple lecture; dans le deuxième couplet les mots *chaume* et *faute* auront besoin d'explication, il faudra aussi faire remarquer l'inversion *loin des traits... cache, abrite la vie; les traits de l'envie* demandent explication (les attaques des jaloux).

Le troisième couplet est très simple. Cette chanson met en relief la vie douce, tranquille et heureuse de l'habitant de la campagne, comparée à celle des gens haut placés dans les villes.

La mélodie est simple comme les paroles; il faudra avoir soin de tenir les notes suivies d'un point et de bien les prolonger de la moitié de leur durée ordinaire. Quand il y a deux notes sur une même syllabe c'est la voyelle de la syllabe qui se double ainsi dans le premier couplet *par-ta-ge... plein-in d'h-onneur*. Il faut bien soutenir le son et ne pas respirer au milieu de la syllabe ainsi redoublée. Le tout doit être chanté pas trop lentement; on ralentit seulement très peu la dernière mesure.

H. NANSOT, *Insp. d'écoles.*

Le Congrès de la Langue Française et le Sou des tout petits

Sous ce titre, M. l'abbé L.-A. Groulx, du collège de Valleyfield, a publié dans *Le Devoir* du 2 mars dernier, un superbe article que nous voudrions pouvoir reproduire en entier.

"On cherche un moyen d'atteindre tout le monde, dit-il, de faire entrer la question du français jusque dans les plus modestes foyers. En est-il un plus sûr que de faire appel aux enfants?"

Et le distingué professeur suggère que dans chaque école l'instituteur ou l'institutrice organise une petite séance, *une fête de la langue française*. Et cette suggestion il l'a fait d'une façon charmante en racontant "la fête récente de la langue française dans la petite école du Trois de la paroisse de St-G."

La cloche de l'école a sonné à toute volée, et dès 8 heures du soir la salle de classe est remplie. Les enfants sont endimanchés et de petits drapeaux tricolores, des Carillons sont piqués sur les murs. Le commissaire a pris place à la tribune de l'institutrice, et sur le grand-tableau noir on peut lire en belles lettres blanches, hautes et droites: "*Pour la langue de nos mères.*" En avant du tableau, un plateau d'argent sur un tabouret, attend les offrandes.

"La fête commence. Au signal de la maîtresse, les petits saluent cérémonieusement l'assistance, puis, avec entrain attaquent *O Canada*. On chante deux strophes; un autre signal et chacun va prendre place à son pupitre. C'est maintenant la correction d'une dictée française, travail confié aux plus âgés. Les bambins lisent l'un après l'autre leur bout de dictée, analysent, expliquent, corrigent, se font corriger, pendant que les petites phrases ailées, faites de verbes doux, d'adjectifs émus, de substantifs pieux, voltigent sous le toit de l'école et vont faire frissonner l'âme des parents et les petits drapeaux appendus à la voûte. C'est qu'elles parlent bien les petites phrases:

"*O belle, ô pure, ô noble, ô délectable langue française! Dieu qui aime les Français et par lesquels ses desseins s'accomplissent, leur a mis dans la bouche, en témoignage de leur mission sublime, le parler le plus suave, le plus doux, le plus fin, le plus fort, le plus touchant qui ait jamais chanté sur les lèvres humaines... Langue claire, droite, probe, ennemie de la fraude, langue franche comme l'épée de DuGuesclin... Langue pieuse! "Notre Père qui êtes aux cieux..." cela ne se dit bien qu'en français... O belle, ô pure, ô noble, ô délectable langue française..."*

Puis un élève annonce une liste de "mots à bannir": *coat, shed, set, track, safe, etc.* Le 4^e No. est une leçon d'histoire du Canada. "C'est l'institutrice qui interroge: et, tout de suite,

commence la série des épisodes épiques, le long défilé des gloires. Ils furent tous prononcés, ce soir-là, les noms les plus sonores, les plus vaillants, ceux d'ont les syllabes donnent au cœur le "petit battement" d'héroïsme ceux des grands morts qui dorment en nous, et qui, à nos heures de doute, d'apathie, s'éveillent pour nous exhorter à la lutte, pour nous crier de défendre avec le parler ancestral la vieille âme héréditaire."

On chanta aussi de jolies chansons canadiennes.

"À la fin, Monsieur le Commissaire prit la parole. Il félicita l'institutrice et les enfants. Et comme il a de la lecture, M. le Commissaire, et même quelques lettres, il dit aux petits tout l'amour qu'il faut porter à la langue française et combien ils devaient s'estimer heureux de l'apprendre sans peine. Il leur raconta les difficultés de leurs petits camarades de l'Ontario et de l'Ouest, incapables de bien apprendre à l'école le doux parler de leurs mères. Il leur demanda de bien parler leur langue pour se préparer à la bien défendre; et il leur cita l'exemple des petits Polonais préférant subir le fouet des maîtres d'écoles prussiens plutôt que de trahir le parler de leur patrie.

"L'institutrice se leva. "Mes enfants, leur dit-elle très simplement, c'est le moment de déposer votre offrande. Je vous l'ai dit: personne ne doit déposer plus qu'un sou. A vos parents, s'ils le jugent à propos, d'ajouter à votre obole. Mais votre sou, vous le donnerez avec amour, n'est-ce pas? Vous le donnerez en songeant comme vous le dit là, le grand tableau noir, que c'est "*Pour la langue de nos mères.*"

Un dernier signal! Les tout-petits se mettent en file et au pas militaire, commencent à défilé devant le plateau d'argent, en chantant de leurs voix douces et frêles qu'ils essaient de rendre énergiques et sonores comme des clairons:

Ils ne l'auront jamais, jamais (bis)

L'âme de la Nouvelle-France.

Redisons ce cri de vaillance:

Ils ne l'auront jamais, jamais!

.....

La recette fut abondante et parents et élèves sortirent heureux et plus fiers de cette agréable soirée. L'institutrice ne fut pas la moins heureuse.

Nous souhaitons que le beau rêve de M. l'abbé Groulx se réalise en plus d'un endroit dans notre vaste province.

Ces Abonnement-Récompenses

La diffusion dans nos collèges, couvents, écoles, de la "Visite de Notre-Dame d'Afrique aux foyers canadiens" se poursuit d'une façon satisfaisante et elle promet des résultats substantiels. Déjà, des centaines de ces Revues s'en vont chaque mois, stimuler l'assiduité l'application, la bonne conduite, le talent de nos élèves. Et ce mouvement modeste, s'il se continue, comme nous l'espérons, rappellera pas ses fruits abondants, la moisson promise au grain de senevé; nous nous croyons donc justifiables d'y revenir de temps à autres, et de tenir nos lecteurs au courant.

Pour aujourd'hui mentionnons que plusieurs hommes d'affaires et institutions ont généreusement donné l'exemple. Plus tard nous entrerons dans plus de détails, ces bons faits méritent d'être connus. Ainsi, une compagnie d'assurance qui compte à peine trois ou quatre années d'existence et que l'on dit appelée à une grande prospérité, fait distribuer dans nombre d'institutions scolaires et spécialement dans les écoles normales plusieurs centaines de ces abonnements-récompenses. Elle vient même avec une entente des affaires à notre humble avis, avec une libéralité qui fait un bel éloge de ceux qui la dirigent, de décider d'offrir dans deux mille écoles, comme prix, intéressant à gagner, un volume illustré, d'une matière considérable et élégamment relié. Un député de la région du Saguenay fait distribuer plus de 200 "Revue" chaque

mois, dans les écoles de son comté; un autre de la région de Québec, est entré dans la même voie. Ce zèle intelligent et patriotique mérite plus qu'une mention banale et passagère.

Souhaitons que ces pionniers d'une propagande particulièrement intéressante pour l'Instruction publique, aient de nombreux imitateurs.

A tous ceux qui recevront de ces abonnements-récompenses nous conseillons de bien vouloir écrire quelques mots de remerciements à qui les offre. C'est chose facile puisque chaque exemplaire portera le nom du donateur.

Bibliographie

PETITE HISTOIRE DE L'ÉGLISE ILLUSTRÉE par L. David et P. Lorette. 1 vol. grand in-16 relié. Nombreuses illustrations. Prix: 1 fr. 50. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Encouragés par le bienveillant accueil fait à leur précédent Manuel scolaire d'Histoire ecclésiastique, MM. David et Lorette ont eu la très heureuse idée de donner à l'usage des enfants, et de tous ceux, en général, qui ne peuvent étudier que très sommairement cette Histoire, un tableau raccourci, des "gestes" de l'Église dans le monde. Ils ont réussi à le faire sobre et clair, illustré de fort belles gravures qui rendent le souvenir des personnages et des faits principaux plus intelligible et plus attrayant pour de jeunes esprits. Ce récit abrégé, malgré sa nécessaire concision, n'est jamais froid ni décoloré. Il ne peut qu'inspirer à tous ses lecteurs le désir d'être à leur rang de valeureux soldats du Christ. Nous recommandons vivement cet excellent petit livre à tous les éducateurs et nous souhaitons qu'il se répande en très grand nombre parmi les familles chrétiennes.

PREMIÈRES LEÇONS DE CATECHISME, par l'abbé DAVOT, missionnaire diocésain. 1 vol. in-32 Jésus. Prix de l'exemplaire cartonné: 0 fr. 40. BLOUD et Cie, éditeurs, 7 place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Les catéchismes sont généralement des *résumés de théologie* à l'usage des enfants chrétiens. M. Davot a modifié totalement la méthode et le plan ordinaires des catéchismes. Il lui a paru nécessaire d'aller du connu à l'inconnu, du naturel au surnaturel, partant de l'homme pour remonter à Dieu, parlant des devoirs et des fautes avant de parler de la Rédemption, racontant l'histoire de Jésus avant de traiter de la doctrine et de la vie chrétienne. Ainsi conçu, ce nouveau *Catéchisme à l'usage des enfants* aidera le prêtre dans l'œuvre si difficile du Catéchisme des petits, appelés par la bonté de Notre Saint Père le Pape Pie X à faire plus jeunes leur Première Communion.

HISTOIRE DE FRANCE à l'usage de l'enseignement primaire et secondaire, par Mgr Alfred BEAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-16, cartonné, avec nombreuses illustrations. Prix: 1 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Comme l'expose dans la préface l'éminent auteur de ce Cours, c'est la présente crise des *manuels scolaires* qui l'a décidé, malgré la surcharge de ses occupations de toutes sortes, à en entreprendre la publication. Il convient de le remercier d'avoir cédé aux pressants appels qui lui venaient, à ce sujet, de tous côtés. Ce qu'il nous apporte, c'est le résultat sincère d'une vie consacrée depuis vingt-six années à enseigner l'histoire. Ce résultat est mis ici à la portée des jeunes intelligences. On a adopté le mode de "présentation" des ouvrages les plus justement réputés au point de vue pédagogique: questionnaires, résumés, tableaux chronologiques, lexique des mots techniques; les cartes ont été multipliées. L'illustration très abondante ne donne rien à la fantaisie, mais est tout à fait documentaire. Nous ne croyons pas qu'aucun ouvrage élémentaire présente un pareil ensemble. Nous sommes heureux de constater que l'exécution matérielle de ce cours correspond à la haute valeur du texte auquel le nom de l'auteur nous dispense de décerner des éloges qui seraient tout à fait superflus.

QUELQUES ŒUVRES ET QUELQUES OUVRIERS, par Etienne Lamy, de l'Académie française. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. Bloud et Cie éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Nul écrivain de ce temps n'est sans doute aussi sévère critique de lui-même que M. Etienne Lamy. Du moins doit-on le penser lorsqu'on constate que, des innombrables articles, discours, études historiques et littéraires qui ont rempli sa carrière d'orateur politique, de journaliste, de directeur de Revue, il n'avait point songé jusqu'à ce jour à composer la moindre gerbe. Aussi faut-il remercier ceux de ses amis et l'éditeur avisé qui l'ont décidé à publier le présent recueil. Il plaira surtout, cela est certain, aux catholiques, qui aimeront à y retrouver, à côté des articles chaleureux et vivants où l'auteur retrace les efforts de "quelques œuvres" et de "quelques ouvriers" qui leur sont particulièrement chers, l'étude plus ample et quasi-prophétique qu'il consacrait, dès 1889, au problème de la Séparation des Eglises et l'Etat. A les lire aujourd'hui, ces pages, comme celles où M. Lamy définit "le devoir public de la jeunesse contemporaine", comme celles, d'ailleurs fameuses, où il flétrit "la politique de l'argent", semblent toujours définitives et irréformables. Précieux par sa valeur historiques et documentaire, ce volume ne l'est pas moins par la perfection de la forme. Les partisans de la culture classique se réjouiront à la lecture d'un ouvrage où tant de pages pourraient être proposées comme des modèles de la plus pure prose française.

LE "MISCELLANEOBUM LIBER", OU LES MISSIONS DU SAGUENAY AU 18^e SIECLE, par l'abbé V.-A. Huard. Brochure in-8^e de 26 pages. Québec, 1912. En vente chez l'auteur, à l'Archevêché de Québec. L'exemplaire: 25 cts. *franco*.

C'est une étude très captivante sur un précieux document historique, "un témoin des temps héroïques du Canada."

Formation nationale à l'École primaire.

(Conférence de M. l'abbé Elie-J. Auclair, de l'archevêché de Montréal, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval et à l'École d'Enseignement supérieur des Jeunes Filles, Secrétaire de Rédaction à la REVUE CANADIENNE.)

Mesdames les institutrices de Montréal,

Je ne vous cache pas que je suis particulièrement honoré et tout réjoui de parler ici ce soir et de parler à vous et pour vous.

Il y a dix-huit ans, par une belle soirée de septembre de l'année 1894, me trouvant en gondole sur le *Grand Canal* de Venise avec tout un groupe de voyageurs canadiens, j'écoutai longtemps, cependant que la vague venue de l'Adriatique nous berçait doucement, une femme d'esprit cultivé et de cœur délicat me parler précisément du double sujet dont on m'a demandé de vous entretenir ce soir—c'est-à-dire d'enseignement primaire et de culture patriotique canadienne. Elle me disait ce qu'il faut d'efforts soutenus pour être à la hauteur de cette belle vocation qui est la vôtre, Mesdames. Et certes, mon interlocutrice d'alors pouvait parler d'expérience. Vous en convien-

(1) Conférence donnée aux Institutrices de Montréal, réunies en convention, à l'Académie Marchand, le 19 janvier, 1912. L'auteur s'est placé au seul point de vue de la formation nationale française des petits Canadiens. Il voulait ainsi circonscrire son sujet et le limiter. Qu'on lui permette de noter ici que la formation nationale de nos "primaires" suppose aussi la connaissance de l'anglais et le respect des institutions anglaises. Notre Canada ne se borne pas à la province de Québec. Mais, on le constate aisément, notre histoire canadienne et nos lettres canadiennes—que l'auteur recommande avec insistance—rendent toujours hommage à ce loyalisme intelligent qui nous fait dire à tout venant que si la France—la vraie!—garde notre cœur, Albion a notre foi pour toujours.—*Note de l'auteur.*—ELIE-J. AUCLAIR.

drez vous-mêmes, quand je vous aurai dit que cette charmante causeuse n'était autre que Madame Marchand, la femme remarquable, dont l'école académique où nous sommes réunis garde le nom à l'histoire.—"Ce rôle de l'institutrice, me disait-elle équivalement, est celui d'une seconde mère. Le grand moyen de réussir dans l'enseignement primaire, c'est d'aimer les enfants. Certes, ajoutait-elle, je goûte profondément le charme de cette splendide nuit vénitienne, et j'emporterai de mon voyage à travers la France et l'Italie de vivifiants souvenirs, mais il ne me feront pas oublier, ils ne me feront que mieux aimer ma tâche et mon pays. Si vous saviez, monsieur l'abbé, me disait-elle encore, combien c'est captivant de travailler sur les jeunes cœurs et de leur faire aimer la patrie. C'est si doux de se sentir fils de notre race, et de pénétrer les autres de ce sentiment."

Madame Marchand avait raison. Je ne sais pas de plus honorable tâche que celle d'élever des âmes; je n'en sais pas de plus douce que celle de leur faire aimer la patrie, son histoire, ses légendes, ses lettres et son parler. C'est à ce grand œuvre que vous avez voué votre vie, Mesdames. On ne peut trop vous en féliciter. Pour la noble carrière de l'enseignement, vous avez renoncé peut-être à beaucoup de joies, aux joies du foyer, par exemple. . . . Et votre sacrifice, je le sais, est loin souvent d'être apprécié à son mérite. Mais la patrie compte sur vous et Dieu vous voit. Il suffit. L'honneur est assez grand. Dussiez-vous coiffer jusqu'au troisième frison le bonnet de Sainte Catherine, si c'est votre vocation—ce qui ne veut pas dire que ce soit là la vocation de toutes les institutrices, oh ! non—laissez s'égarer les esprits superficiels, laissez sourire les pédants et les imbéciles: la vieille fille n'est pas un être anormal, il est stupide de ne pas comprendre souvent son courage et son dévouement.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer en guise de préambule, une fort belle page du Père Van Tricht, le célèbre conférencier belge de la fin du dernier siècle. "L'on se permet parfois, disait-il, de sourire de la vieille fille. . . . comme de la belle-mère; mais l'on devrait rougir de ce mouvement égoïste et méchant. . . . Je les vois passer devant moi toutes celles que j'ai connues depuis mon enfance, chères ombres, flottant dans la buée des lointains souvenirs. . . . Je les vois souriantes sous un voile léger de mélancolie, très doucement résignées, gaîment résignées, fières et joyeuses d'une liberté que même une chaîne d'or n'enlève pas, répandant sur toutes les douleurs et sur toutes les souffrances l'amour de leur cœur resté vacant. . . ." Puis, précisant ses souvenirs, le célèbre Père parlait avec émotion de la première vieille fille qu'il connut, c'était sa maîtresse d'école. . . . "Il y a cinquante ans de cela, disait-il. Elle était de fort petit monde, avait élevé ses deux sœurs cadettes, les avait mariées. . . . et pour cela s'était faite institutrice. C'est d'elle que je sais mes prières, et je la vois encore, en bonnet blanc, à la fenêtre de sa petite maison, tricotant, tricotant sans cesse, saluant d'un bon sourire les gens qui passaient, plus souvent regardant d'un œil déjà fatigué le chevet de la vieille église de Pamale. . . . J'avais trois ans, quand je vis Marie-Barbe (c'était son nom). . . . Plus tard je rencontraï un savant plus vieux que moi de vingt ans. . . . Comme moi, c'était de Marie-Barbe qu'il avait su ses prières. . . . J'étais déjà vieux quand elle cessa d'enseigner les petits enfants pour aller dormir au cimetière" Et le Père Van Tricht ajoutait pieusement. . . . : "Oh ! les générations qui ont passé devant elle. Oh ! toutes les petites mains qu'elle a jointes. Oh ! toutes les petites lèvres, d'où elle a fait tomber le premier "Notre Père". . . ."

Mesdames, en lisant cette page émue, que je résume trop, mais qui est si belle dans sa simplicité, je pensais, pour ne pas parler de nos chères religieuses enseignantes, à nos dévouées maîtresses d'école du Canada français, à nos Madame Marchand et à vos Mlle Labelle. Honneur à elles toutes ! C'est à cause d'elles et par elles que la foi au Christ et le verbe de France ne meurent pas et ne mourront jamais sur nos lèvres et dans nos cœurs.

Mais, cela suppose évidemment, que nos institutrices soient à la hauteur de leur vocation et de leur tâche. Vous l'êtes, Mesdames, j'en suis sûr. Voulez-vous me permettre cependant, de vous exposer comment, à mon avis, il faut entendre votre devoir sur un point donné, celui de la note nationale à cultiver dans l'enseignement du doux parler de France, même chez les tout petits, à plus forte raison chez ceux qui grandissent.

Les avantages économiques et la jouissance matérielle de l'or ne suffisent pas, Mesdames, à faire la grandeur d'un pays. Il y a, comme disait si bien M. Melchior de Vogüé, "tout un ordre

de sentiments et d'idées en dehors duquel les nations meurent, si brillante que soit leur apparence de vie." Et c'est vrai, profondément vrai. Or la culture du sentiment patriotique et national, à tous les degrés de l'enseignement, est sûrement de cet ordre-là.

Nous sommes canadiens, Mesdames, et il ne faut jamais l'oublier, ni pour soi d'abord, ni pour ceux à la formation desquels votre vocation vous appelle. "Si nous voulons réprimer—écrit M. l'abbé Camille Roy—en une suffisante mesure cette tendance que nous avons à soumettre trop nos idées, nos jugements et nos goûts littéraires à des influences extérieures, européennes et surtout françaises; si nous voulons aussi combattre l'indifférence parfois dédaigneuse qu'ici l'on professe, en certains quartiers, pour la littérature canadienne il nous faudra, dans nos maisons d'éducation, donner aux enfants et aux jeunes gens une instruction qui soit, en vérité, plus nationale. . . . Tâcher à mieux pénétrer notre enseignement, le primaire et le secondaire, des choses du pays, à le remplir davantage de tous les souvenirs, de toutes les espérances, de toutes les ambitions, de toutes les réalités de notre histoire. . . . Il ne faut pas, dit encore très bien et même écrivain, que nos écoliers apprennent l'histoire et la géographie comme s'ils étaient de petits Européens, et, dans l'Europe, de petits Français; ils les doivent plutôt étudier comme s'ils étaient de petits Américains, et, dans l'Amérique, de petits Canadiens. . . . Au lieu d'exercer les facultés de nos élèves, j'ajoute même de nos petits élèves primaires, sur des objets qui l'entourent, sur des souvenirs et des légendes du pays, on va trop souvent chercher dans des recueils de composition *français* (et non pas *canadiens*) le thème ou le canevas de leurs narrations ou de leurs petits essais! Il serait mieux—dit toujours M. Roy—d'apprendre aux enfants à regarder et à voir, puis à décrire les paysages qui s'étendent sous leurs yeux, à raconter ces vieux récits où chez nous le merveilleux se mêle à la réalité et sollicite si vivement les jeunes imaginations, à faire revivre quelques scènes historiques, à célébrer quelque héros dont s'honore la patrie." Enfin, Mesdames, laissez-moi dire en plus que notre parler, notre suave et pittoresque parler français du Canada, abonde de jolis mots, inconnus à Paris, de notre terroir à nous, que nos enfants connaissent pour la plupart, qu'ils défigurent peut-être un peu, ce que nous pouvons rectifier, mais qui restent pleins de charme en eux-mêmes et surtout pour nous. De ces mots, il en est qui ne sont pas assez connus. Il convient de les faire connaître dans la mesure du possible et avec la gradation qui s'impose, à nos chers petits écoliers de l'enseignement primaire.

"Pareille à l'hirondelle des Mille-Iles—a dit fort gentiment à la muse canadienne un critique français distingué, M. Charles Ab der Halden,—pareille à l'hirondelle des Mille-Iles, ne cherche pas les lointains pays. Ne te promène pas en Espagne, en Italie, en Egypte. Au Gange, préfère le Saint-Laurent. . . . dis-nous les splendides paysages du pays natal, fais chanter l'âme de tes compatriotes. Tu pourras en tirer les éternels accents de l'âme humaine. . . . Mais laisse les chiffons qui sortent de nos magasins de nouveautés, les oripeaux fripés dont nos marchandes à la toilette ne veulent plus, et va, canadienne aux jolis yeux doux, va boire à la claire fontaine."

Pour boire et faire boire à la claire fontaine, Mesdames, les canadiennes aux jolis yeux doux que vous êtes, doivent tendre à toujours canadieniser de mieux en mieux, avec mesure sans doute mais résolument, leur enseignement de l'histoire, par exemple, de la littérature et du parler. Vous allez me permettre d'insister sur ces trois points, en mêlant aux préceptes quelques exemples.

Le programme d'études du Conseil de l'Instruction publique, au chapitre de l'histoire du Canada, remarque très justement qu'on n'enseigne pas sans doute déjà l'histoire aux tout petits qui apprennent à lire, mais qu'on ne risque rien à leur conter des histoires vraies, au lieu des contes de croquemitaine. Les enfants aiment tant les histoires! Et nous en avons qui sont merveilleuses tout simplement. Le bon moyen, c'est de comparer les faits d'autrefois avec ce qui se passe à présent autour de nous.

A la page 16 de la *Grammaire enfantine de Claude Augé*—révisée pour le Canada par M. l'abbé Adélar Desrosiers, je trouve comme thème de lecture et de copie, une petite note sur les *Sauvages du Canada*, de forme très simple et très nette. Je la lis posément aux enfants: "A l'arrivée de Jacques Cartier au Canada, notre pays était couvert d'immenses forêts. Les habitants, appelés indiens ou sauvages, étaient des hommes grands, bien faits, robustes. Ils avaient le teint cuivré, les cheveux noirs et plats. Ils portaient des habits de peaux de bêtes. Ils voyageaient en canots d'écorce. Ils aimaient les jeux et les combats, et partageaient presque tout leur

temps entre la chasse et la guerre" Eh! bien, voilà tout ce qu'il faut pour intéresser les enfants pendant une heure et plus. Quelle différence, dira la maîtresse, entre ce qui existe aujourd'hui et ce qui existait alors! Elle demandera à l'un de ses enfants s'il sait ce que c'est qu'une forêt? Mais oui, un endroit, un terrain où il n'y a que des arbres, de grands arbres, gros et touffus.... Eh! bien, quand le découvreur du Canada, Jacques Cartier, vint ici à Montréal—c'est lui qui a donné son nom à notre montagne—depuis la montagne et partout dans notre grande ville, même sur la rue où vous demeurez, il n'y avait rien que des arbres, encore des arbres, et dans leurs pauvres huttes quelques sauvages.... qui vivaient de chasse et de pêche, allaient en canots d'écorce, se battaient bravement.... Vous voyez alors, mes enfants, ce que nous devons à la civilisation chrétienne qui a tant changé et peuplé ce pays.... Ce qui s'est fait ici s'est fait un peu partout; etc.....

A la page 57 du deuxième livre de Claude Augé, comme l'autre révisé par M. l'abbé Desrosiers pour le Canada, je trouve la *Bravoure de Frontenac*, à la page 59 l'*Héroïne canadienne*, *Mlle de Verchères*, et ailleurs des faits d'histoire, des raccourcis sur l'une ou l'autre des périodes de nos annales, qui peuvent ainsi fournir sujet à des entretiens, puis à des petites rédactions, ou encore à des interrogations et réponses qui mettent de la vie dans une classe. Je ne dis pas que tout doit porter sur l'histoire du Canada: ce serait de l'exagération et du chauvinisme; mais il faut s'en occuper, rappeler les beaux souvenirs de l'histoire. Chaque classe, chaque explication, chaque mot.... c'est la goutte d'eau, à peine perceptible.... mais laissez-la faire, elle fera son œuvre: une âme de patriote. Nous ne connaissons jamais trop nos héros, nos luttes, nos grands hommes, nos beaux faits d'histoire.

A mesure que les enfants grandissent, on insistera davantage sur les raisons des choses! Je ne serais pas en peine, en cherchant dans les *livres de lecture*, si bien faits, des *Secours de la Congrégation*, que vous avez, je pense, entre les mains, pour la plupart, je ne serais pas en peine de trouver des exemples pour lecture, pour récitation et pour rédaction, ainsi empruntés à notre histoire, et présentés souvent en un style qui ne voisine pas si mal les morceaux choisis extraits des anthologies françaises.

Mais j'en viens tout de suite au sujet central de la petite étude que je vous livre: la littérature canadienne à l'école primaire. Faites lire, Mesdames, faites copier, faites réciter, faites rédiger de mémoire nos auteurs canadiens et nos pages canadiennes. En littérature, pour les enfants de l'école primaire comme pour les plus avancés de l'enseignement secondaire, notre mot d'ordre doit être: des sujets canadiens, traités d'une façon canadienne. Non pas qu'il faille exclure les textes français et les sujets français. Ce serait un autre excès. Il nous convient, et c'est d'une évidence incontestable, de demander encore aux écrivains étrangers, surtout à ceux de France, des conseils sur l'art de raconter et sur l'art d'écrire. Mais encore une fois, comme le dit si heureusement l'abbé Roy: "Soyons de chez nous, et nous aurons grande chance d'être du Canada!"

D'ailleurs, l'exemple nous est donné par nos maîtres à nous. "Depuis Crémazie jusqu'à Lemay—écrit le même critique littéraire—et parmi les prosateurs, depuis Carneau et Ferland jusqu'à Casgrain, depuis de Gaspé jusqu'à Marmette, depuis Gérin-Lajoie jusqu'à Arthur Buies, et depuis Chauveau jusqu'à Mercier et Chapleau, nos plus belles œuvres, poésies, histoires, romans, discours, sont en général pénétrés du meilleur esprit canadien, et, souvent, il s'en dégage, comme de fleurs qui ont poussé en plein sol natal, ce parfum du terroir qu'en ces pages l'on se plaît tant respirer encore."

Sur ces beaux thèmes, multiplions dans nos classes les exercices de langage et de rédaction. C'est en parlant qu'on se forme à parler, c'est en écrivant qu'on se forme à écrire. Faisons parler les enfants, faisons-les écrire. Encourageons les timides, dirigeons avec adresse les plus hardis. Donnons des analyses, des explications. Apprenons-leur à tous à trouver des idées, à les bien disposer dans un ordre naturel, à les exprimer d'une manière claire, simple, naturelle, harmonieuse. Et pour cela, commençons, Mesdames, par donner l'exemple toujours. Pas de négligences, pas d'incorrections dans notre propre discours. La langue des enfants se modulera nécessairement sur celle de l'institutrice ou de l'instituteur. Laissons résolument de côté les choses trop extraordinaires, les phrases à effet et qui ne disent rien. Soyons naturels, naturels encore, na-

turels toujours. Pas de midi à quatorze heures ! Faisons parler, faisons écrire, simplement et naturellement.

Voulez-vous un exemple. Je l'emprunte à l'un de nos maîtres assurément des plus distingués, à l'actif, intelligent et si patriote directeur de l'importante et pratique revue mensuelle qui s'appelle *l'Enseignement primaire*, à M. Magnan, aujourd'hui Inspecteur général des écoles primaires dans notre province. En parcourant les compositions des élèves du cours supérieur primaires dans notre province. En parcourant les compositions des élèves du cours supérieur primaires dans notre province. En parcourant la très belle conférence qu'il donnait, il y a un an presque jour pour jour—le 22 janvier, 1911, à la séance publique de la Société du Parler français, à Québec, je fus heureux de trouver ce beau sujet : *Le premier semeur de blé au Canada*. Le maître avait, pour guider ses élèves, indiqué cette donnée : "Un soir de la fin de juin, 1626, Louis Hébert—ce pharmacien de Paris devenu le premier habitant du Canada—rêve en contemplant sa terre bénie du ciel, puis il entre au logis." Quel beau sujet pour une petite narration, pas prétentieuse du tout. Vos élèves primaires du cours moyen et du cours supérieur peuvent le trifter, chacun selon leurs moyens. Ils savent déjà dans ses grandes lignes l'histoire de notre pays, de sa fondation ! Ils connaissent Louis Hébert, le premier colon. La maîtresse aura soin de leur rappeler que ce premier habitant a fait souche au pays, que sa postérité comme celle d'Abraham est prodigieuse. Les enfants des villes savent peut-être moins ce que c'est qu'un champ de blé que ceux des campagnes, et encore ? Il y a là tout ce qu'il faut pour un joli récit, ému autant que naturel. Après avoir lu, annoté et corrigé les travaux de ses élèves, le maître ou la maîtresse, pourrait, comme celui des élèves d'école normale dont parlait M. Magnan, traiter le sujet et en faire un modèle que les enfants goûteraient, soyez-en sûres. Ecoutez ce que cite M. l'Inspecteur général : "C'était un soir de la fin de juin 1626, et cela se passait sur le promontoire de Québec, Louis Hébert, assis sous un érable, contemplait son domaine. Aux limites de ce coin de terre, vers le sud, la grande futaie de frênes, d'érables et d'ormes se drape d'une frondaison renaissante. A l'est, au flanc du cap Diamant, à la hampe du Fort Saint-Louis, flotte le drapeau fleurdelisé. A l'ouest, sur la pente qui s'incline vers la rivière Saint-Charles, le monastère des Récollets dresse son clocher que le coq gaulois surmonte. Près de la falaise, au nord, il est une maison de pierre : c'est le cher foyer de Louis Hébert. Et le domaine, que tant de choses, douces et belles, entourent, ne manque pas de poésie. Le blé en herbe forme une pelouse abondante, trouée ça et là par des souches, restes calcinés de l'antique forêt. . . . Ce champ où le blé se lève, ce drapeau national, ce clocher de la maison de Dieu, ce foyer de paix, sous la belle lumière du ciel. . . c'est toute la vie, toute la pensée et toute l'affection du premier habitant de la Nouvelle-France. Hébert s'agenouille, son regard s'élève jusqu'à Dieu ! Oh ! s'il eût connu les secrets de l'avenir ! s'il eût vu sa race se multiplier, l'un de ses descendants s'asseoir sur le siège épiscopal de Québec et devenir le premier cardinal canadien ! La terre du bon blé, il le pressentait, serait aussi le sol du froment sacré, de la parole de Dieu et du tabernacle eucharistique ! Quelle vision. . . A ce moment la nuit tombait à l'horizon de Québec, et l'une après l'autre les étoiles s'allumaient. . . Respirant la brise du soir, chargée des arômes du blé en herbe. . . l'âme occupée de bonheurs rêvés et de prières reconnaissantes, l'Abraham de la Nouvelle-France rentrait dans son foyer." Après tout, c'est très simple, ce tableau, Mesdames. Je ne jurerais pas que tous les enfants du cours supérieur et même tous les maîtres et toutes les maîtresses pourraient l'écrire d'une façon aussi gracieuse. Mais quel beau thème. Et notre histoire est pleine de ces choses douces et bonnes à sentir, à goûter, à aimer et à faire aimer !

Voilà pour l'enseignement de l'histoire et de la littérature. Il n'en va pas autrement, Mesdames, quand on le veut, et on le doit vouloir, pour l'enseignement du parler, du parler français du Canada. Car nous avons notre parler à nous, nos mots à nous, qui sont certes de génie français et de source française, mais qui n'en sont pas moins nés au Canada, ou qui ont pris au pays un sens particulier. Nous devons les connaître ces mots, les garder et les conserver. Et pour cela, évidemment, il faut les parler et les faire parler, les écrire et les faire écrire. Ne craignez pas, nous canadienisant avec à propos et mesure, nous ne romperons pas avec la saine et vraie tradition française. "Sans doute, disait dans une conférence qu'il donnait à l'Université Laval de Montréal, le 27 avril 1910, M. Adjour Rivard, le plus canadien de nos lettrés, "sans doute la langue française n'a pas besoin de nos mots populaires pour dire les choses de France ; mais a-t-elle

tout ce qu'il faut pour exprimer notre âme, notre pays? Il y a vraiment des choses chez nous qui ne sont pas de France, et, pour les dire, des mots canadiens que la langue française ne connaît pas. . . . Et puis, n'est-ce pas un luxe légitime pour une langue que d'avoir deux termes pour désigner une même chose, des mots de change, comme disait Ronsard? Si l'anglais, par exemple, offre tant de ressources à la poésie, c'est grâce aux nombreux doublets de son vocabulaire. Pour marquer ces nuances délicates qui font le charme et la précision du discours, combien de mots franco-canadiens, pittoresques et pleins de sens, nous pourrions employer."

Ces mots franco-canadiens, pittoresques et pleins de sens, nulle part, Mesdames, vous ne les trouverez mieux présentés et mieux agencés que sous la plume du même M. Rivard ou encore dans les écrits de ses confrères de la célèbre Société du Parler français, fondée à Québec il y a quelque dix ans—qui a son bulletin mensuel à la portée de tous et qui joue chez nous, comme l'a dit un publiciste français (M. Lionnet), le rôle "d'une Académie française essentiellement militante" ou encore "d'un concile permanent qui poursuit sans cesse l'extermination de l'hérésie", c'est-à-dire de l'anglicisme et de toutes les impropriétés de langage. Si vous n'êtes pas abonnés au *Bulletin du Parler français*, Mesdames, je ne puis trop vous encourager à prélever sur votre modeste budget les frais de cet abonnement. Espérons même que le Gouvernement, qui me paraît entré dans la voie des utiles réformes scolaires, vous fera adresser un jour à chacune d'entre vous ce *Bulletin* en même temps que celui de l'*Enseignement primaire*. Une fois que vous aurez ce Bulletin en mains, étudiez son lexique canadien-français. Les compilateurs en sont rendus à la lettre C. D'ailleurs, l'ouvrage terminé sera sûrement publié en volume. Ce volume, il faudra l'avoir sur votre bureau, entre le dictionnaire français et le dictionnaire anglais, et si vous voulez bien, après le dictionnaire français mais avant le dictionnaire anglais!

En présentant M. Rivard à l'auditoire de l'Université Laval, il y a deux ans (27 avril 1910) pour la conférence dont j'ai parlé, votre intelligent et si actif aumônier, M. l'abbé Perrier, disait fort justement de l'œuvre du Parler français: "Étudier la langue que nous parlons et celle que nous écrivons; en rechercher les origines, la transformation et la valeur; par le langage des foules et celui des écrivains, révéler toute l'âme canadienne; analyser pour cela le vocabulaire du pays; vérifier les titres des locutions populaires; faire la chasse à l'anglicisme; dresser en un mot le exique canadien-français. . . . Voilà une œuvre qui est digne de sympathie et d'admiration; car nous avons des devoirs envers notre langue, l'intégrité de l'esprit français doit vous être aussi chère que celle du territoire." Comme d'habitude, M. votre aumônier parlait d'or.

Et bientôt après, M. Rivard nous faisait sentir, avec infiniment de charme et d'à propos, combien les mots franco-canadiens, beaucoup de mots franco-canadiens, ont de pittoresque et de sens. Il nous en citait "tout une tralée", que nous applaudissions avec entrain: *épluchette*, *casque*, *char*, *claque*, *corvée*, *calèche*, *carriole*, *poudrerie*. . . et tant d'autres! "La vérité—disait-il—c'est que l'habitant canadien en capot d'étoffe du pays fait encore figure avenante à côté du paysans français en limousine. Nous parlons des vieux mots qui furent très français, d'autres qui pour être patois n'en ont pas moins bon air, d'autres enfin qui, pour nous être propres, n'en méritent pas chez nous le droit de cité."

Dans la page si savoureusement canadienne qu'il a écrite un jour sur le poêle canadien, notre bon gros poêle chauffé au bois, que tout le monde connaît, le même M. Rivard a finement utilisé le procédé des mots canadiens. Je veux vous en citer un passage.

"À la brunante, les voisins viennent fumer; ils arrivent tout enneigés, et le poêle réjouit leurs mains gourdes. Quand ils sont tous groupés devant sa porte, et qu'ils allument à la ronde, il aime, le poêle des habitants, qu'on s'entretienne autour de lui de la terre fermée par les froids d'automne, des bâtiments qu'on répare, du train de la ferme, des travaux monotones de l'hiver, des bêtes qu'on soigne, des blés en grange, de la sucrerie qu'on entaillera, des hasards de la moisson future. . . . Il faisait presque jour, la nuit de Noël, dans la tasserie, c'est signe que les blés seront clairs, l'été qui vient. . . L'année dernière, les ajets l'avaient dit, et il y en eut à pleines clôtures. . . Au printemps, on engagera Pierre-à-Grégoire; il laboura une beauté mieux que les autres et prend plus de mie. . . On fera de l'abatis au serouest de la rochère, de l'autre côté du grand brûlé. . . Joseph-à-François va à la ville demain, prendre une consulte: il a envie de déchanger de cheval; il a pour son dire que celui qu'il a eu du maquignon n'est pas assez amain

.... Les petits gars ont pris deux lièvres au collet, hier; c'est matin, pour les lièvres. ... La bordée de ce soir a presque abrié les balises; va falloir se lever, demain, avec la barre du jour, pour ouvrir les chemins avant que le grand-voyer passe, parce que s'il s'adonnait à venir par ici drés le matin, on payerait sûrement l'amende. ... Il n'est pas guère avenant, le grand-voyer; pour un cahot, pour un banc de neige, il nous fait des misères. Pourtant, y en a ben manque, des cahots, dans sa part de route, à lui. Et puis, bon sang ! quand le bon Dieu fait neiger, je pouvons pas les empêcher, les bancs de neige !

"Le poêle est sévère, mais il permet qu'on s'amuse. Il a vu plus d'une danse, accompagné de sa voix grave plus d'une chanson, entendu les meilleurs violonneux de la paroisse, et plusieurs, qui maintenant sont disparus, ont devant lui battu les ailes de pigeon comme ne savent pas le faire les jeunessees d'aujourd'hui. C'est dans la pièce qu'il habite que se donnent les veillées d'hiver, où les beaux conteux disent à tour de rôle leurs histoires, se relancent, et luttent à qui aura le plus d'esprit, à qui emmanchera le mieux un bon mot au bout d'un conte. Si les petits se rapprochent, ce n'est pas, comme parfois au coin de l'âtre, des contes en l'air qu'ils entendent, mais des récits de choses arrivées, de vraies histoires de loups-garoux, de feux-follets et de morts qui reviennent, ou, mieux encore, des traits dont la leçon salutaire perpétue la foi vive, l'esprit chrétien, la saine morale et le bon sens patriotique de nos paysans. Et la langue qu'on parle autour du poêle n'a rien du parler mièvre ou corrompu des villes; c'est la langue rude et franche, héritée des ancêtres, et dont les mots "ne sont guère que du sens."

"Le poêle se souvient aussi. Il veut qu'on parle souvent des aïeux, qui les uns après les autres ont, à l'accoutumée, tiré leur touche devant sa porte, et dont il a éclairé de la même lueur les visages honnêtes. Le maître d'aujourd'hui, fils des anciens, et dont le front déjà s'argente vers les tempes, leur ressemble. Comme eux, la nuit venue, et les voisins partis dans la neige, il s'agenouille, avec la femme et les enfants, dans la bonne chaleur qui rayonne, sous le vieux Christ pendu à la muraille; et le poêle, qui se souvient, mêle sa voix familière à la prière du soir.

"Puis la marmaille gagne les lits à baldaquin. La lampe s'éteint. Quelque temps encore, un chuchotement se fait entendre: à la porte du poêle, dans l'obscurité, le père, sa dernière pipe aux dents, la mère, son chapelet encore aux doigts, se parlent à voix basse, lentement, des choses que l'on aime à se dire seul à seul et qu'il est aussi bon que les enfants ne sachent point: souvenirs intimes, espoirs communs, craintes partagées. Dehors le vent a cessé, tout est calme. Le poêle murmure plus doucement, seul témoin des confidences de ses matras. L'heure glisse, discrète, sur les deux têtes rapprochées, et tombe dans l'éternité sans presque faire sentir son passage. Et l'entretien se prolonge, doux et grave, dans la nuit.

"Enfin, les voix se taisent. Tout repose. Seul, le poêle murmure encore; la lueur de son oeil demi-clos éclaire vaguement les choses et se joue sur la muraille; au-dessus du toit, la fumée monte, blanche et droite, au clair des étoiles. Le poêle veille sur la maison qui dort."

Donc, Mesdames, de l'histoire canadienne, dans une littérature canadienne et dans une langue canadienne, voilà ce qu'il convient que vous ayez souei toujours d'enseigner à vos enfants. Il faut avoir souei de notre parlure, a dit Littré, car noblesse oblige. Noblesse oblige. Quel joli mot, Mesdames, et comme il vous appartient! Car vous êtes chez nous, après et avec nos Ursulines, nos Sœurs de la Congrégation et les autres, une noble phalange de notre élite nationale. Vous faites œuvre intellectuelle, et, on a beau dire, ce sont les idées qui mènent le monde. Vous êtes filles de France, et c'est encore une noblesse qui grandit à mesure qu'on la ressent mieux. Vous ajoutez à cela, Mesdames, d'être canadiennes, et cela aussi, il ne faut pas l'oublier, c'est une noblesse. Et pour finir, répétant le mot d'Ab der Halden, que j'ai déjà cité, je résumerai, Mesdames, tout ce que je vous ai dit à propos d'histoire, de littérature et de parler dans ce très simple cons il: Canadienne aux jolis yeux doux, va boire à la claire fontaine.

Lettre au personnel enseignant

La Cie J.-A. Langlais & Fils a l'honneur de remercier par l'entremise de *L'Enseignement Primaire*, les Collèges, Couvents, MM. les Secrétaires et les Instituteurs et Institutrices qui ont bien voulu l'honorer de son patronage durant l'année scolaire 1910-11. Elle sollicite de nouveau leur patronage, promettant d'avance toute l'attention possible à la bonne exécution des commandes que l'on voudra bien lui confier. Sa grande spécialité est l'article d'Ecole; son assortiment est le plus considérable et le plus varié et cette année, elle a encore ajouté, un grand nombre de lignes nouvelles pour Ecole. Son nouveau catalogue vient de paraître, et sera adressé gratuitement. A l'Exposition de Québec, dernièrement la librairie Langlais a obtenu la plus haute récompense (médaille et diplôme) pour ses exhibits de mobilier scolaire. Nous vous offrons pour l'ouverture des classes: Livres classiques, Pupitres d'Ecoles, Tableaux noirs, Cartes géographiques, Globes terrestres, Journal d'Appel Miller etc., etc.

Vos bien dévoués,

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,

177, rue St-Joseph, Québec.

AU PUBLIC VOYAGEUR



Nous sommes toujours heureux de tracer un itinéraire pour les personnes qui se proposent un voyage soit

Au **CANADA**,

aux **ETATS-UNIS**

et par delà **L'Océan**.



VOYAGE EN EUROPE



Par les splendides paquebots

EMPRESS OF BRITAIN

et

EMPRESS OF IRELAND

Facilités spéciales pour la célébration de la messe durant la traversée.

Pour Itinéraires, Suggestions, Brochures illustrées, Taux, etc., s'adresser à

Emile J. Hébert,

Agent général,

Département Trafic-voyageur,

Montréal.

G. J. P. Moore,

30, rue St-Jean, angle côte du Palais,

et 46 rue Dalhousie,

Québec.

